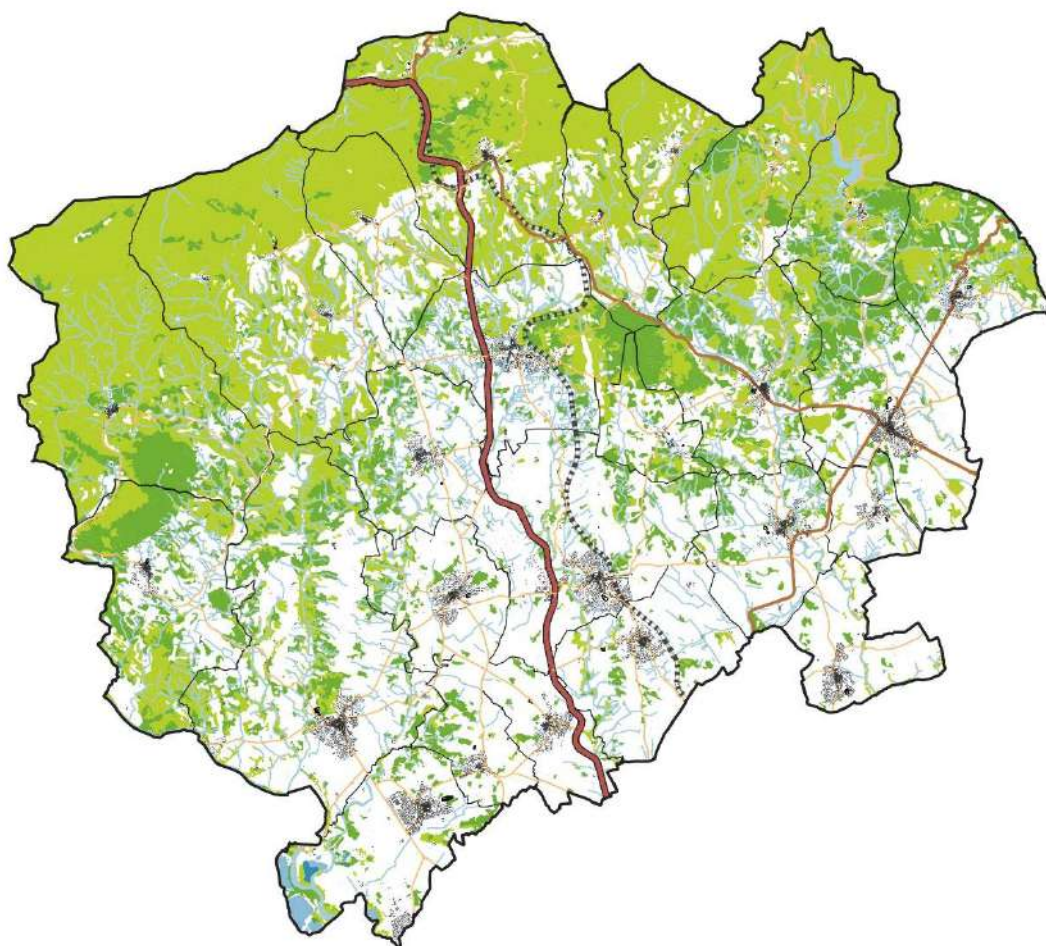




RAPPORT DE PRESENTATION

1.3 - Etat initial de l'environnement

Partie 2 - Paysages, Architecture et Patrimoine



Sommaire

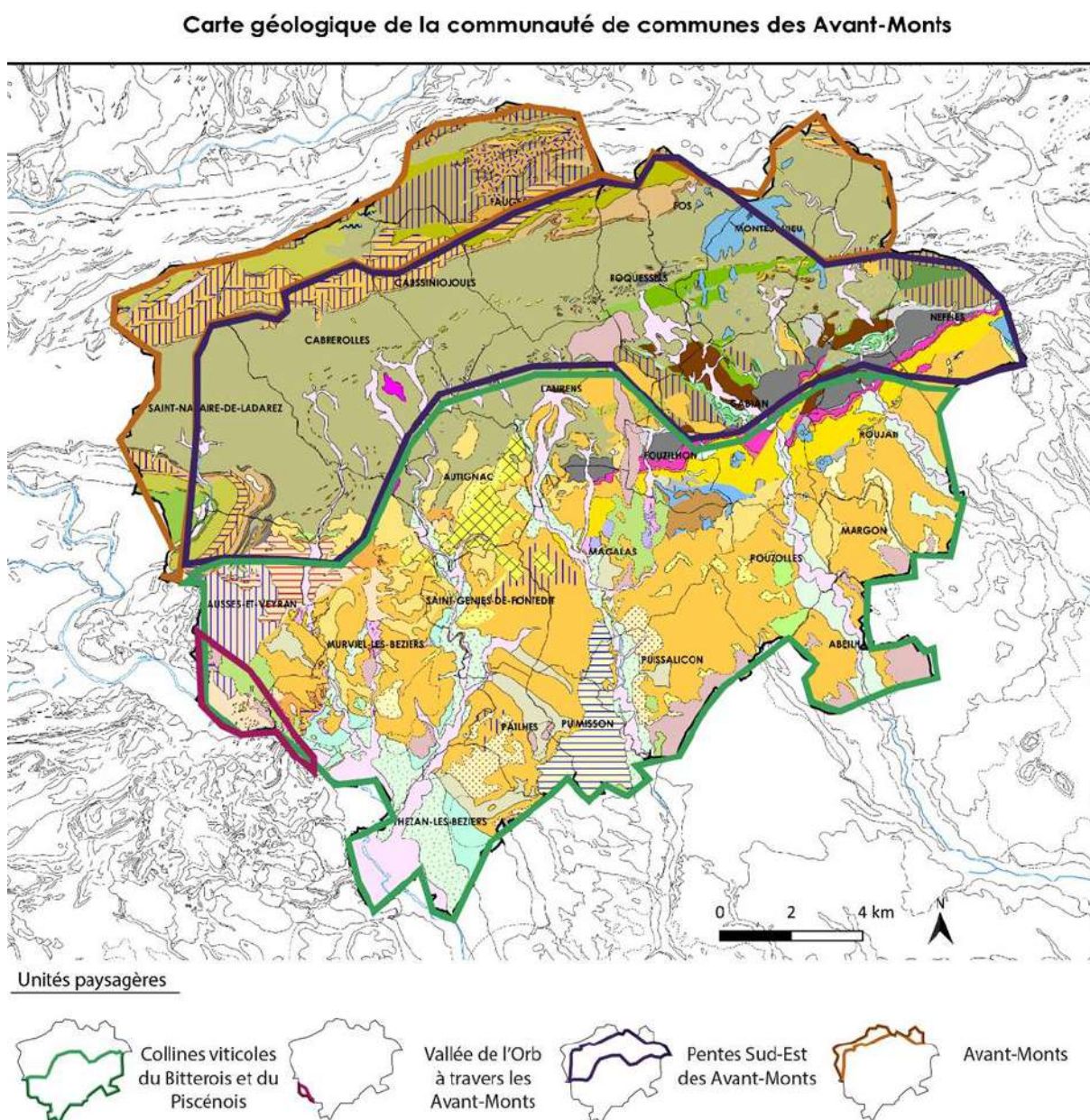
I	Analyse paysagère	4
11.	Le Grand Paysage	4
11.1.	Géologie du territoire des Avant-Monts	4
11.2.	Les documents de référence et de porter-à-connaissance	5
11.3.	Les entités et unités paysagères de l'intercommunalité.....	6
11.3.1.	Les entités et unités décrites par l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon ..	6
11.3.2.	Les unités paysagères décrites par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc	27
12.	Les repères paysagers	37
12.1.	Les puechs, pech et pioch.....	37
12.2.	Les recs et les ruisseaux.....	40
13.	Les entrées de villes et les abords	43
13.1.1.	Le réseau viaire.....	44
13.1.2.	Les entrées de ville structurées par le bâti avec des éléments visuels marquants	46
13.1.3.	Les entrées de villes avec perte de repères visuels.....	47
13.1.4.	Les entrées de villes déstructurées	52
13.1.5.	Une entrée de bourg paysagère, vers une préservation des glacis,	54
13.1.6.	Les franges urbaines	56
13.1.7.	Les friches périurbaines.....	56
13.1.8.	Les écarts à l'urbanisation	56
14.	Des motifs paysagers particuliers.....	57
14.1.	Les Horts	57
14.2.	Les cimetières	62
14.2.1.	Autres points noirs paysagers : le photovoltaïsme	65
14.3.	Autres motifs patrimoniaux paysagers.....	66
14.3.1.	Les structures géologiques	66
14.3.2.	Les terrasses	66
14.3.3.	Les infrastructures liées à la rétention et au captage des eaux comme marqueur visuel	67
I	Analyse patrimoniale et architecturale	70
11.	Les sites inscrits, classés, monuments historiques et zones réglementées	70
11.1.1.	Les sites inscrits et classés	70
11.1.2.	Les monuments historiques	72
11.1.3.	Le patrimoine archéologique	77
11.1.4.	Le patrimoine Wisigoth	77
11.1.5.	Le patrimoine gallo-romain	78
11.1.6.	La chaîne de Castra et le patrimoine médiéval	78
11.1.7.	Le petit patrimoine bâti.....	80
12.	Typologie des tissus bâtis	98
12.1.	Le tissu bâti de l'enchâtellement	98

12.1.1.	Centres anciens	98
12.1.2.	Tours de ville.....	101
12.1.3.	La maison vigneronne de l'enchâtellement	104
12.2.	Tissu bâti de la prospérité viticole.....	106
12.2.1.	« « Faubourg » »	106
12.2.2.	Les caves et distillerie coopératives et particulières :.....	108
12.2.3.	Grands domaines viticoles ou caveaux oenotouristiques	119
12.2.4.	Les châteaux pinardiens.....	121
12.2.5.	Déclinaisons de maisons vigneronnes.....	123
12.3.	Le tissu bâti du développement économique	127
12.3.1.	Le tissu économique et artisanal.....	127
12.3.2.	Le tissu pavillonnaire	129
13.	L'architecture ouvragée	131
13.1.	Enduits et éléments décoratifs.....	131
13.2.	Ouvertures.....	135
13.3.	Avancée de toit.....	139
13.4.	Niche votive.....	140
13.5.	Escaliers extérieurs et perrons	141
13.6.	Génoises et chéneaux.....	143
13.7.	Souche de cheminée	145
14.	Eléments ayant une incidence sur l'architecture locale.....	146
15.	Les matériaux utilisés, une résultante de la géologie	151
15.1.	L'enduit prédominant dans la plaine viticole	152
15.2.	La pierre apparente au pied des massifs.....	156
15.3.	Les Monts et leurs diversité géologique.....	157
15.3.1.	Le schiste	157
15.3.2.	Le marbre	158
15.3.3.	La pierre volcanique	159
15.4.	En toiture, la tuile canal rouge omniprésente.....	160

I Analyse paysagère

II. Le Grand Paysage

II.1. Géologie du territoire des Avant-Monts



1. Carte géologique de la communauté de communes des Avant-Monts – Source : Infoterre/BRGM

Le substrat géologique de l'entité paysagère des Avant-Monts située au Nord est essentiellement constitué de **roches acides (granite, gneiss et micaschistes...)**, favorables à un certain type de végétation : châtaigneraie, landes à callunes ou à genêts. Dans le faugérois nous rencontrons des

formations calcaires , avec des formes de causses tabulaires, qui sont parfois entaillés par des cours d'eau. Nous y retrouvons également des grottes et un réseau karstique important, recelant des formations souterraines rares, ainsi que des gisements de marbre exploités en carrières et donc visibles sur les bâtiments et espaces publics des villes et villages des environs. Sur ces formations calcaires, nous trouverons une végétation spécifique, telle que le chêne kermès.

Comme le reste des Avant-Monts, le substrat géologique dominant est **schisteux**  : les pentes Sud-Est forment la limite méridionale ultime du Massif Central. Le schiste, qui prend là des couleurs variables, de rouille à beige clair, s'observe à la fois dans les sols à nu au pied des vignes, dans les pentes sur les sommets où l'érosion met la roche à nu, et sur les murs des habitations des villages. Aux schistes se mêlent des calcaires hérités du Cambrien et du Dévonien, ainsi que des restes de projections basaltiques beaucoup plus récents.

Le substrat géologique des collines centrales du Biterrois et du Piscénois se caractérise par une succession de plaines animées par des puechs. Les plaines, constituées par les **dépôts argileux et sableux des mers du Miocène** , ont été creusées au Quaternaire par les ruisseaux qui descendent des Avant-Monts vers la mer. Les vents du Quaternaire, entre 250 000 et 20 000 ans, ont accentué les reliefs, formant des successions de dépressions éoliennes. Les nombreux puechs, formés de remblaiements mio-pliocènes plus durs, ont été dégagés par ce jeu de l'érosion. Leurs formes souvent allongées témoignent de leur origine : remblaiements d'anciennes vallées messiniennes. A l'échelle géologique, sur un peu plus de 5 millions d'années, il y a ainsi eu inversion de reliefs : les anciens creux du Tertiaire, comblés par des matériaux plus durs, sont devenus des bosses par le jeu de l'érosion du Quaternaire.

Enfin au Sud-Ouest, de manière plus anecdotique l'entité de la vallée de l'Orb traverse des reliefs calcaires, avant d'aborder une région plus contrastée, où s'imbriquent **granites, grès et schistes** . Un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale et les reliefs les plus élevés. Grâce à cette diversité géologique, le bassin de l'Orb dispose de ressources importantes en matériaux de viabilité et en granulats pour béton. Qu'il s'agisse des carrières ou des gravières de granulats naturels, la basse vallée de l'Orb est le siège d'exploitations intensives des alluvions du fleuve.

11.2. Les documents de référence et de porter-à-connaissance

Plusieurs documents de référence nous renseignent sur les paysages du territoire de la Communauté de Communes des Avant-Monts :

- **L'Atlas des paysages du Languedoc Roussillon**, réalisé en 2003 par la DREAL Languedoc Roussillon et l'agence FOLLEA-GAUTIER, apporte un regard global sur le territoire héraultais découpé en grands **ensembles paysagers**, puis en **unités paysagères**.
- Le **diagnostic paysager** établi en 2018 à l'occasion du **Plan d'Action Paysage Causse, Canyon et Vignobles du Minervois** réalisé par l'agence EKSIS, pour le **Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**, ainsi que **l'Observatoire Photographique des Paysages du Parc Naturel du Haut Languedoc** permettent de dresser un portrait polymorphe du territoire des Avant-Monts.

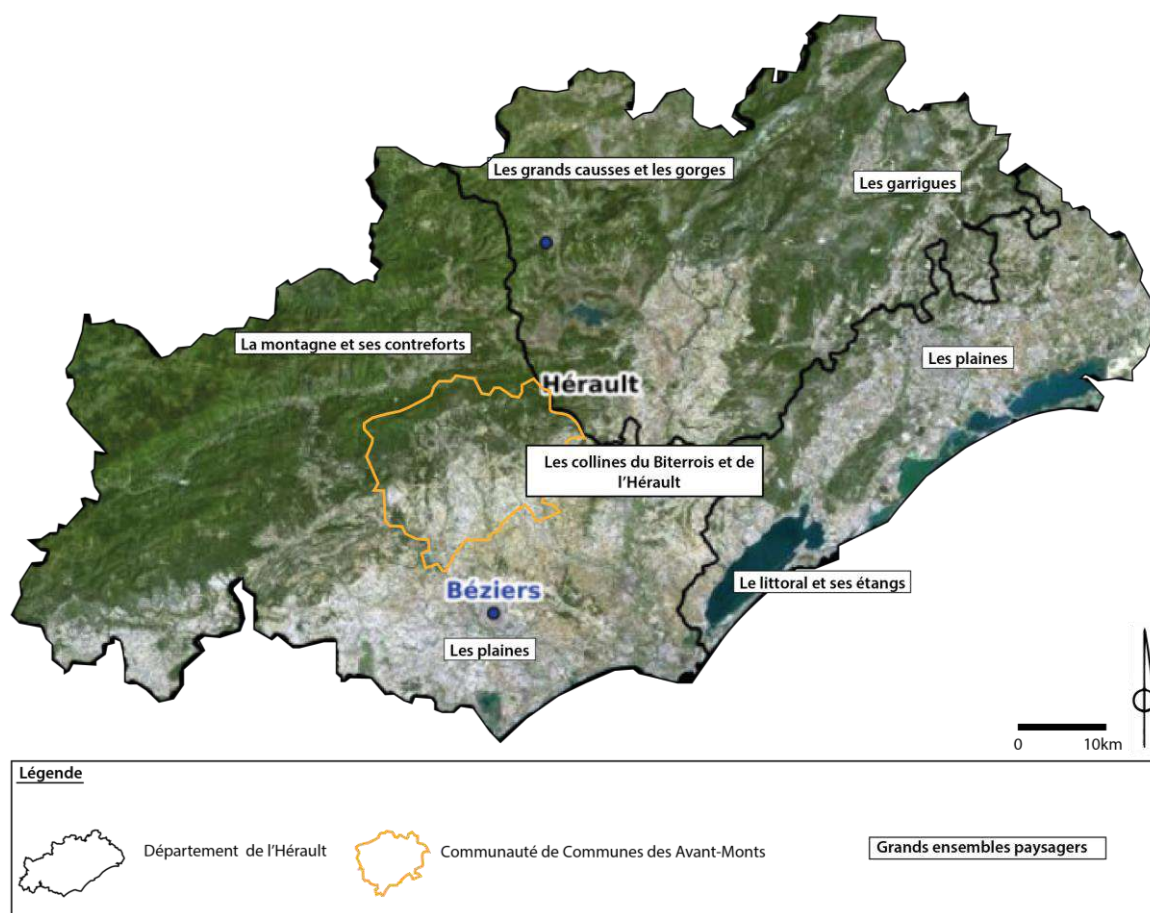
Les illustrations issues de ces deux diagnostics et complétées par celles du SCOT du Biterrois et des visites de terrain permettent de dresser un portrait paysager représentatif de ces territoires particuliers. L'approche est ici regroupée afin de faciliter et de clarifier la lecture paysagère. Les caractéristiques emblématiques, les dynamiques paysagères et les enjeux associés sont exprimés dans les deux documents de référence, ici analysés et synthétisés en suivant.

11.3. Les entités et unités paysagères de l'intercommunalité

11.3.1. Les entités et unités décrites par l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon

L'Atlas des Paysages du Languedoc Roussillon et plus précisément son chapitre portant sur le département de l'Hérault découpe le territoire en six grands ensembles paysagers :

- Le littoral et ses étangs,
- Les plaines,
- Les collines du Biterrois et de l'Hérault,
- Les garrigues,
- Les grands causses et les gorges,
- La montagne et ses contreforts.



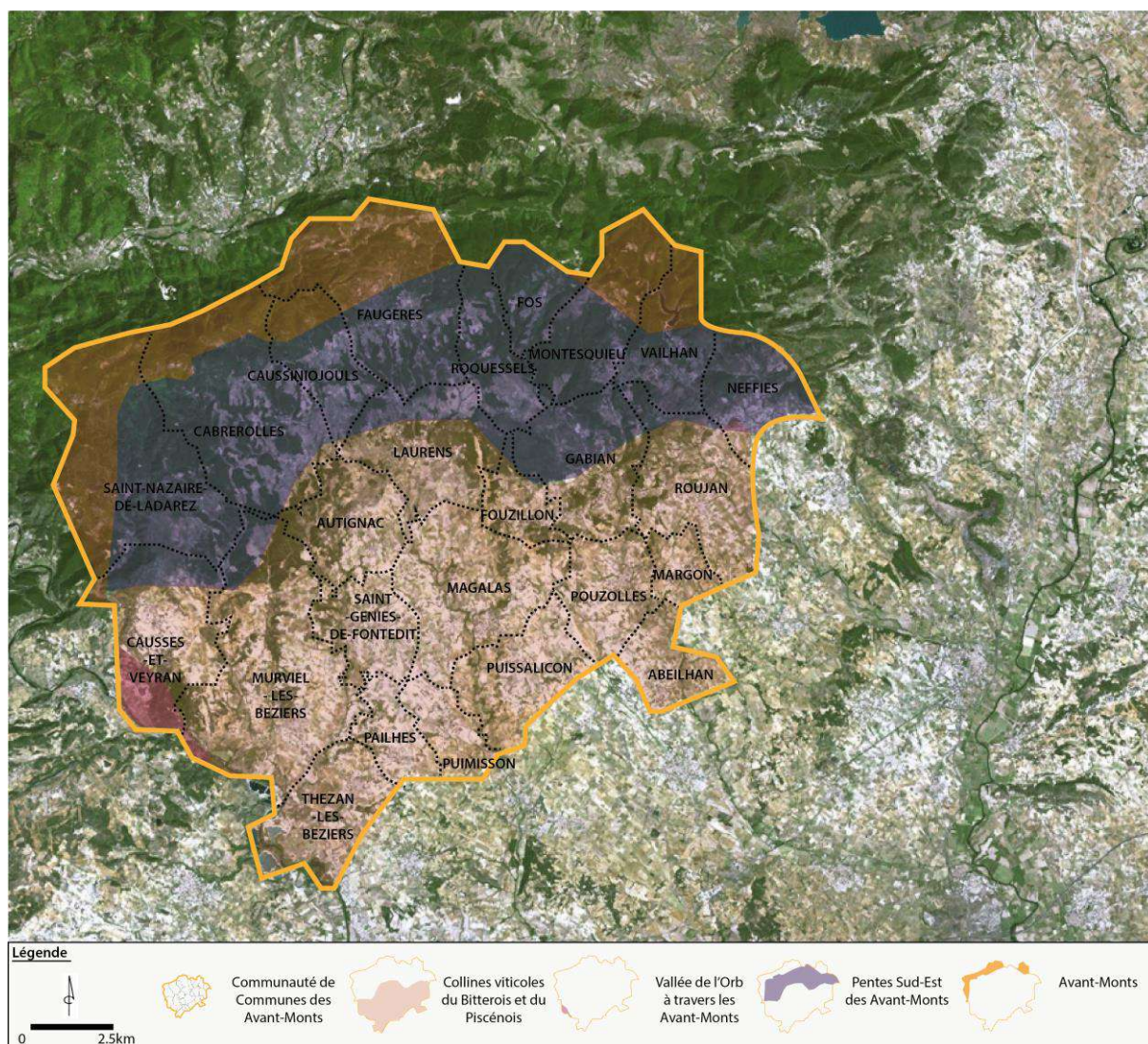
2. Les grands ensembles paysagers à l'échelle de l'Hérault – Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.

Ces grands ensembles paysagers ou entités paysagères sont ensuite subdivisées en unités paysagères, pour une analyse plus fine des motifs paysagers.

Le territoire de la Communauté de Communes des Avant-Monts est concerné par deux grands ensembles paysagers :

- **La montagne et ses contreforts** qui comprend trois unités paysagères :
 - Les Avant-Monts,
 - Les pentes Sud- Est des Avant-Monts
 - La vallée de l'Orb à travers les Avant-Monts
- **Les collines du Biterrois et de l'Hérault** qui comprend l'unité paysagère :

- Des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois.



3. Les unités paysagères à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes des Avant-Monts - Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.

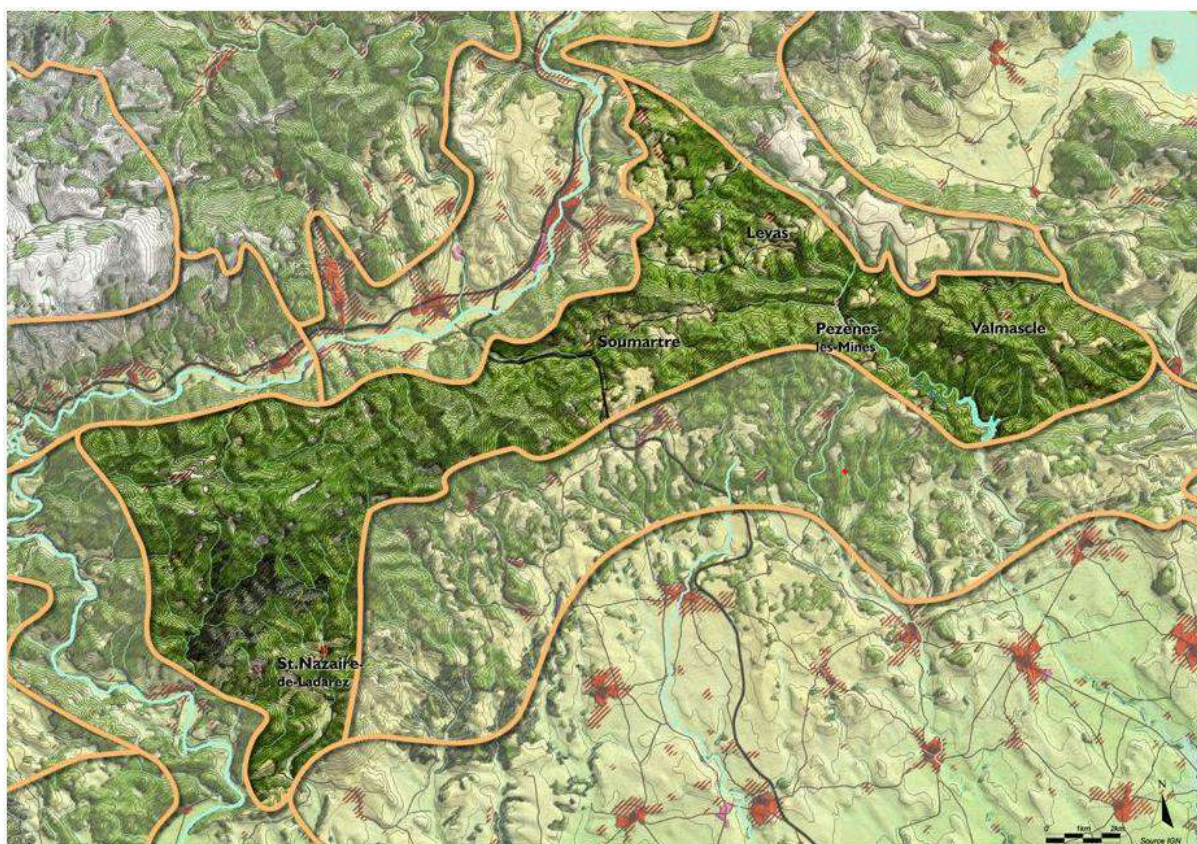
1. La Montagne et ses contreforts

Dans l'Hérault, la montagne s'environne de contreforts géologiquement diversifiés qui composent des paysages contrastés. Le piémont forme un linéaire de sites remarquables, où la vigne s'immisce au sein des reliefs et de la végétation naturelle. Les contreforts contrastent avec le reste du territoire par leurs reliefs escarpés et vigoureux. Cette entité est marquée par la modification des gradients d'altitude, passant de l'ambiance montagnarde (hêtres, résineux) à l'ambiance méditerranéenne (châtaigniers, chênes verts et blancs). Les contreforts sont occupés par de petits bourgs, mais ce secteur reste très rural. La vigne et le littoral structurent aussi le paysage du Biterrois avec une incidence particulière.

Les Avant-Monts

Il s'agit d'une longue barre schisteuse de monts boisés qui domine les collines viticoles du Biterrois et du Piscénois. Elle vient fermer la partie méridionale de la Montagne Noire, qui enceint l'extrémité Sud du Massif Central. Les Avant-Monts sont allongés en contrebas des Hauts sommets du Caroux, de l'Espinouse et du Somail, dont ils sont séparés par le sillon creusé par les vallées d'Orb et de Jaur. Ils atteignent 700 à 830 mètres d'altitude maximale et bordent les plaines et collines viticoles du Biterrois et du Piscénois.

Ils s'allongent sur 65 km d'Est en Ouest et seulement sur une dizaine de kilomètres du Nord au Sud et sont parcourus par 5 routes départementales et nationales. Une grande partie est intégrée au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.



4. Communes concernées par l'unité paysagère des Avant-Monts – Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.

LES AVANT-MONTS	Communes concernées
	Cabrerolles
	Causses-et-Veyran
	Caussiniojols
	Faugères
	Fos
	Vailhan
	Montesquieu
	Saint-Nazaire-de-Ladarez



5. Vue par drone de la commune de Saint-Nazaire-de-Ladarez au sein de l'unité paysagère des Avant-Monts.



6. Vue par drone de la commune de Faugères au sein de l'unité paysagère des Avant-Monts.

Des paysages hérités de l'ère primaire :

Les chaos schisteux sont visibles au sein des Avant-Monts dans les ressauts rocheux qui trouent le couvert végétal, ainsi que dans les murs, murets et capitelles. La vigueur des plissements a inversé les couches géologiques. Ces mouvements ont fractionné les schistes, les rendant impropres à la construction. En revanche ces sols sont favorables à la vigne et forment dans les Avant-Monts des terroirs réputés. Les marbres sont également présents au sein des Avant-Monts et sont visibles sur les bâtiments et espaces publics des villages alentours.

SYNTHESE DES ENJEUX :

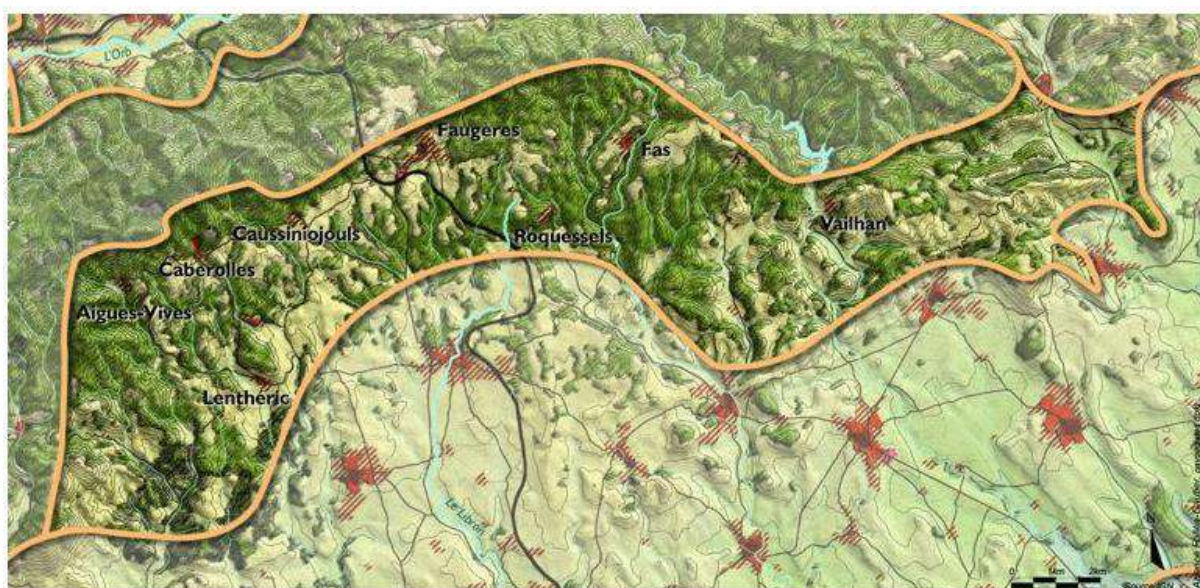
LES AVANT-MONTS	Dynamiques paysagères décrites dans l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon	Enjeux associés
	Les espaces agricoles ouverts : abords de villages, abords de routes, fond de vallons.	Protection, préservation, gestion et reconquête dans les secteurs les plus sensibles
	Les paysages des routes et de leurs abords.	Préservation, gestion et renouvellement des alignements d'arbres, choix des murets de pierres plutôt que des glissières métalliques.
	Le couvert forestier et la ripisylve.	Valorisation et encouragement à la diversité des essences forestières et de modes de traitement.

Les pentes Sud-Est des Avant-Monts

Entre les Avant-Monts boisés au Nord et la plaine viticole largement ouverte au Sud, un paysage de piémont allongé se découvre sur près de 30 km entre la vallée de l'Orb à l'Ouest et de la Boyne à l'Est. Cette transition s'opère en épaisseur sur 5km environ. Une douzaine de villages viticoles s'égrènent à quelques kilomètres les uns des autres.

Les pentes Sud-Est des Avant-Monts sont animées par les reliefs vigoureux, proches des plaines et collines viticoles du Biterrois et du Piscénois, peu élevées en altitude, elles offrent la particularité d'abriter des vignes, dont certaines renommées (AOC Faugères). L'addition des reliefs et des vignes forme un paysage de qualité, au caractère affirmé, au dessin soigné, à la fois plus intime que les vastes superficies viticoles de la plaine, et moins austère que les hauts reliefs boisés des Avant-monts. Sensibles à l'érosion, les pentes schisteuses apparaissent vives et mouvementées, composant les horizons marquants des plaines viticoles qui se nichent dans les fonds. Ces pentes sont couvertes de maquis dense, et de landes à genêt dans les secteurs autrefois ouverts.

Comme le reste des Avant-Monts, le substrat géologique dominant est schisteux : les pentes Sud-Est forment la limite méridionale ultime du Massif Central. Le schiste s'observe dans le paysage en prenant des couleurs variables, de rouille à beige clair, dans les sols à nu au pied des vignes, dans les pentes, sur les sommets et sur les murs des habitations des villages.



7. Communes concernées par l'unité paysagère des pentes Sud-Est des Avant-Monts – Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.

A l'Ouest de Faugères, au-delà de Caussiniojols, les ruisseaux tracent des sillons plus étroits dans les pentes, sans développer pour autant des petites plaines. Une succession de croupes arrondies se dessine alors, soulignée par les vignes, appuyée à l'amont sur les horizons bleutés des Avant-Monts, ouvrant à l'aval des vues lointaines sur les plaines et collines biterroises.

Les pentes Sud-Est des Avant-Monts	Communes concernées
	Autignac
	Cabrerolles
	Causses-et-Veyran
	Caussiniojols
	Faugères
	Fos
	Gabian
	Laurens
	Neffiès
	Murviel-lès-Béziers
	Vailhan
	Roquessels
	Roujan
	Montesquieu
	Saint-Nazaire-de-Ladarez



8. Vue par drone de la commune de Neffiès au sein de l'unité paysagère des pentes Sud-Est des Avant-Monts.



9. Vue par drone de la commune de Neffiès au sein de l'unité paysagère des pentes Sud-Est des Avant-Monts.



10. Entre plaines agricoles et pentes boisées – unité paysagère des Pentes Sud-Est des Avant-Monts – Source : SCoT du Biterrois.



11. Vue par drone de la commune de Caussiniojols au sein de l'unité paysagère des pentes Sud-Est des Avant-Monts.



12. Village de Roquessels perché au-dessus des vignes – unité paysagère des Pentes Sud-Est des Avant-Monts.



13. Village de Roquessels perché au-dessus des vignes – unité paysagère des Pentes Sud-Est des Avant-Monts.

Imbrication de forêt et de cultures :

Le gradient forestier surprend par le passage rapide d'ambiances méditerranéennes aux ambiances montagnardes. Les premières sont offertes à 100m d'altitude par le chêne vert bien exposé sur les versants Sud. Avec l'altitude, le chêne vert cède la place au châtaignier, longtemps favorisé par les hommes grâce à ses multiples usages. Les secondes sont dues aux hêtres qui remplacent les châtaigniers, mêlés à des résineux. Les pentes aval des Avant-Monts sont marquées par des sols acides, expliquant la présence de forêts denses de chênes verts. Ces forêts constituent le **maquis**, favorisé par la meilleure capacité des sols schisteux à retenir l'eau. Le maquis est complété d'un cortège végétal composé d'arbousier, de bruyère arborescente, de ciste à feuilles de sauge. Les pentes Sud-Est sont également marquées par l'imbrication fine des espaces boisés et agricoles, où s'additionnent et se mêlent les reliefs boisés des Avant-monts et la culture de la vigne.

Le paysage viticole et ses enjeux :

La végétation est très peu diversifiée, du fait de l'orientation bien spécifique donnée à cette zone. La vigne domine aujourd'hui très largement l'occupation du sol, adaptée aux sols de cailloutis drainants. Elle ne cède la place que dans les rares fonds humides des petites dépressions, parfois anciens étangs asséchés, et sur les pentes et sommets des puechs, souvent enfrichés du fait des conditions de culture plus difficiles.

La vigne bordée de haies de frêne apparaît encore aujourd'hui omniprésente, notamment dans les grandes plaines. Son image de qualité, retravaillée par l'amélioration du vin, doit désormais porter sur l'espace même de production (AOC, AOP, IGP).

Il est question d'identifier et de protéger certains paysages viticoles remarquables et de maîtriser :

- L'évolution du paysage contemporain marqué par la simplification voire la disparition des structures paysagères (arbres isolés, bosquets, murets)
- Le passage des grandes infrastructures
- Le grignotage intensif par l'urbanisation
- Le grossissement des villages vigneron en bourgs, sans espaces de transitions ménagés avec la vigne
- Les constructions agricoles et viticoles isolées sans qualité architecturale.

Des sites de villages compacts et perchés au-dessus des vignes :

Les villages profitent de l'appui des hauts reliefs des Avant-Monts pour se tourner vers le Sud. Ils occupent en général une hauteur, à l'amont des terres cultivables, en contrebas des pentes boisées des sommets. Ils sont ouverts sur les vignes qu'ils dominent. L'économie de l'espace se traduit par une imbrication étroite des volumes bâtis.

L'aspect des constructions est marqué par le substrat géologique typique des Avant

-Monts, avec des tonalités denses mais diversifiées tels que les schistes rosés de Cabrerolles, les murs plus bigarrés de Roquessels.

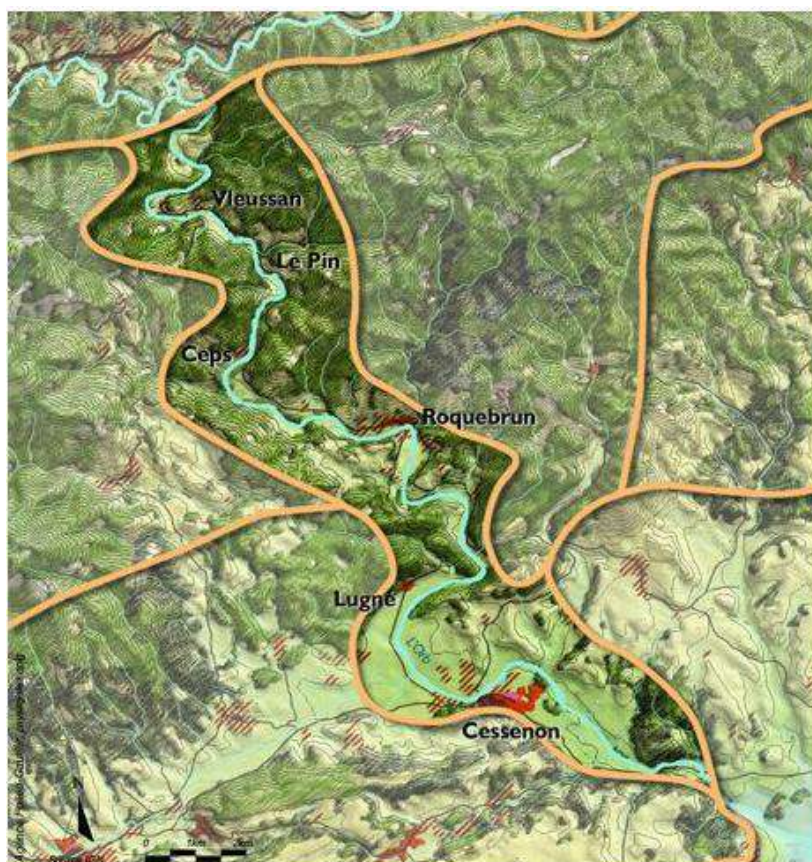
Aujourd'hui plutôt bien préservé de la pression d'urbanisation, le paysage est enrichi par un petit patrimoine construit tels que les églises à clochers carrés, environnées d'arbres silhouettes, des murs de restanques (mur de retenue en pierres sèches, parementé sur les deux côtés permettant des cultures dans des endroits escarpés) pour cultiver la vigne sur les pentes, des capitelles (cabane de pierres sèches servant au vigneron, au pâtre ou au berger pour se protéger des intempéries), des moulins à vent, des chapelles et cyprès, des ruines de châteaux, mais aussi des arbres isolés et des ripisylves au bord des ruisseaux.

SYNTHESE DES ENJEUX :

LES PENTES SUD-EST DES AVANT-MONTS	Dynamiques paysagères décrites dans l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon	Enjeux associés
	Le paysage viticole de grande qualité.	Protection contre l'implantation isolée du bâti.
	Le petit patrimoine construit et végétal.	Identification, repérage et protection dans les documents d'urbanisme. Soutien à l'entretien et à la gestion du patrimoine construit et arboré.
	Les points de vue de découverte des paysages depuis les routes et dessertes.	Repérage et mise en valeur. Aménagement de points d'arrêt discrets.
	Les échelas métalliques des cultures viticoles.	Régulation de l'utilisation de ces structures.
	Lignes à hautes tensions, bâtiments récents isolés de piètre qualité.	Réhabilitation et requalification des points noirs paysagers notables.

La vallée de l'Orb à travers les Avant-Monts

Au pied du Massif du Caroux, l'Orb, grossi par les eaux du Jaur, prend une direction Nord-Sud pour traverser de part en part les Avant-Monts. Sur une quinzaine de km à vol d'oiseau ses méandres ont progressivement creusé une vallée étroite de 3 km environ, rythmée par quelques villages et une route départementale. La vallée de l'Orb est rehaussée par la qualité des sites des villages, chacun occupe un piémont, positionné entre la montagne qui lui sert d'appui et le fond de vallée cultivé. Economes en espace, les villages présentent une imbrication particulière de volumes bâtis denses, laissant les vignes intactes à leurs abords. Dans le sillon creusé à travers les Avant-Monts, l'Orb est caractérisée par une ripisylve dense et un étroit fond de vallée occupée par la vigne et quelques oliviers et fruitiers. La vallée marquée par un paysage jardiné contraste ainsi avec les pentes sèches boisées de chênes verts qui lui servent d'écrin.



14. Communes concernées par l'unité paysagère de la vallée de l'Orb à travers les Avant-Monts - Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.

La vallée de l'Orb tangente la CCAM et en constitue une forme de limite naturelle en frange Nord-Ouest.

VALLEE DE L' ORB	Communes concernées
	Causses-et-Veyran
	Murviel-lès-Béziers



15. Site des Gourniès le long de l'Orb (Causses et Veyran) au sein de l'unité paysagère de la vallée de l'Orb à travers les Avant-Monts.



16. Site des Gourniès le long de l'Orb (Causses et Veyran) au sein de l'unité paysagère de la vallée de l'Orb à travers les Avant-Monts - Source : Google Earth



17. Vue par drone de la commune de Causses et Veyran

Le passage en force des eaux de l'Orb dans les Avant-Monts :

L'implantation du bâti est inféodée à la logique de l'eau et contribue à la lisibilité des paysages du territoire. Les villages ou les bourgs comme Murviel-Lès-Béziers, se situaient à la fois à proximité et à distance de l'eau, pour en bénéficier sans subir les nuisances de ses débordements.

SYNTHESE DES ENJEUX :

VALLEE DE L' ORB	Dynamiques paysagères décrites dans l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon	Enjeux associés
	Le petit patrimoine (murs, murets, cazelles, masets, arbres isolés, structures végétales imbriquées dans les vignes)	Identification, repérage et préservation dans les documents d'urbanisme. Soutien à l'entretien, à la gestion et à la récréation.
	Les bords de l'Orb	Mise en valeur et création des accès et des cheminements Gestion douce de la ripisylve.

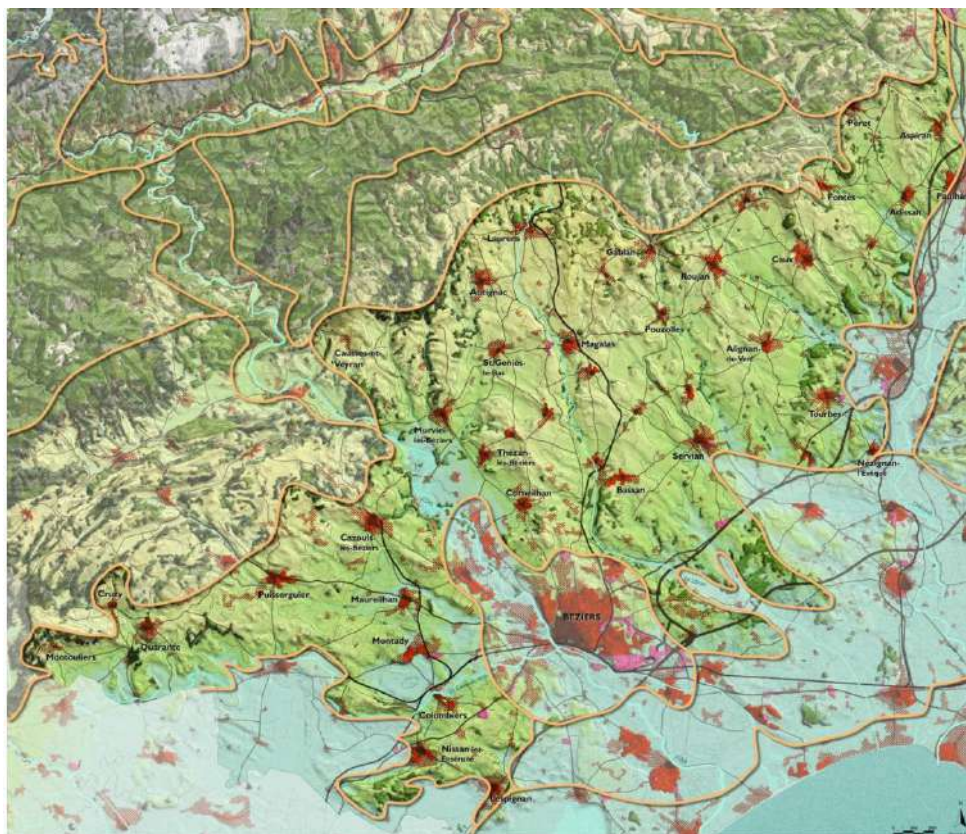
2. Les collines du Biterrois et de l'Hérault

Des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois

Les collines de l'arrière-pays de Béziers et de Pézenas forment la plus grande unité paysagère du département de l'Hérault. Ces collines se succèdent sans interruption sur une cinquantaine de 50km, de la plaine orientale de l'Hérault à la plaine occidentale de l'Aude du Nord au Sud, elles séparent les plaines littorales, sur plus de 20 km. En raison des différentes formes d'érosion, il est difficile de lire clairement la succession des vallées, il s'agit davantage d'un dédale complexe de collines, aplani par endroits en petites plaines, agité en d'autres en succession plus serrée de puechs, inclinés vers le Sud et la mer. L'ensemble des collines du Biterrois et du Piscénois reste en permanence en appui sur les reliefs des Avant-Monts. Ceux-ci composent la toile de fond permanente du paysage, sombre car boisée en chênes verts, accentuant les profondeurs et les contrastes avec les vignes et les villages des collines.

La vigne domine aujourd'hui l'occupation du sol, adaptée aux sols de cailloutis drainants. Elle peut céder la place aux fonds humides des petites dépressions et aux anciens étangs asséchés. Elle n'apparaît pas sur les pentes et sommets enfrichés des puechs. Les collines sont ponctuées d'une trentaine de villages, qui maillent le territoire à deux/trois kilomètres de distance les uns des autres. Ces villages se tournent vers le Sud et occupent une position précise, composant des sites bâtis dominant la mer des vignes, au-dessus de la plaine, appuyés sur un relief de puechs.

Dans cet ensemble largement viticole, l'aire d'influence de la ville de Béziers dessine des paysages marqués par l'urbanisation. Celle-ci se traduit par des implantations de lotissements, auxquels s'ajoutent, sur les axes convergeant vers Béziers, les bâtiments d'activités. La pression s'est traduite par des dilatations d'échelles importantes des villages.



18. Communes concernées par l'unité paysagère des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois - Source : Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.

COLLINES VITICOLES DU BITERROIS ET DU PISCÉNOIS.	Communes concernées
	Abeilhan
	Autignac
	Cabrerolles
	Causses-et-Veyran
	Caussiniojols
	Faugères
	Fouzilhon
	Gabian
	Magalas
	Neffiès
	Pouzolles
	Puissalicon
	Roquessels
	Roujan
	Saint-Geniès-de-Fontedit
	Saint-Nazaire-de-Ladarez
	Thézan-lès-Béziers
	Laurens
	Vailhan
	Puimisson
	Pailhès
	Murviel-lès-Béziers
	Margon



19. Vue par drone de la commune de Fouzilhon au sein de l'unité paysagère des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois.



20. Vue par drone de la commune de Magalas au sein de l'unité paysagère des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois.



21. Vue par drone de la commune de Magalas au sein de l'unité paysagère des collines viticoles du Biterrois et du Piscénois.

Des paysages de transitions précieux et fragiles :

Les coteaux et les piémonts forment des horizons des plaines, des vitrines perceptibles des paysages, des terroirs finement dessinés par un parcellaire plus petit qu'ailleurs. Ils offrent des situations dominantes ouvrant de larges vues vers l'aval et une capacité d'accueil à l'urbanisation (ancrage historique des villages, orientation idéale du soleil et du vent, attractivité de terrains ouvrant des vues dominantes).

Le maillage des villages :

Les villages forment une trame régulière, offrant l'image d'un paysage de campagne humanisée. Ils s'implantent toujours de façon précise dans l'espace, souvent à la faveur d'une élévation de terrain, formant des **sites bâtis** d'intérêt qui gagnent à être analysés pour nourrir les choix contemporains de développement.

Leur forme urbaine est parfois remarquable, notamment les villages développés en cercle, ou **circulades**, formés aux alentours de l'an mille. Souvent construites sur un éperon rocheux, autour d'un château, les habitations s'agglutinent en cercle autour, pour une meilleure protection : rues étroites, ruelles en escaliers, murs aveugles tournés vers l'extérieur caractérisent cette structure architecturale particulière, densité, mitoyenneté, porches adaptés à l'activité viticole. Les châteaux ou domaines viticoles pinardiers ponctuent çà et là le territoire, parfois environnés de parcs boisés. Au patrimoine urbain et architectural des villages et des domaines pinardiers, s'ajoute le " petit " patrimoine, celui des constructions modestes liées aux activités agricoles et viticoles, qui agrémentent le paysage tel que les masets ou mazet (petit abri de pierres sèches à l'usage des hommes et des troupeaux en cas d'orage ou pour ranger des outils), les murs et murets...

Des sites naturels et culturels remarquables :

La vallée de l'Orb offre son fond plat, cadré par les reliefs qui l'entourent, sur lesquels sont postés des villages composant des sites bâtis remarquables : Murviel-lès-Béziers, Thézan-lès-Béziers, Corneilhan.

Le piémont des Avant-Monts forme un linéaire de sites, où la vigne s'immisce dans les reliefs et la végétation naturelle. Parmi ceux-ci se distingue le Roc de Cayla, vers Roquessels, bien lisible depuis la route menant à Faugères.

SYNTHESE DES ENJEUX :

COLLINES VITICOLES DU BITERROIS ET DU PISCENOIS.	Dynamiques paysagères décrites dans l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon	Enjeux associés
	Les sites bâtis.	Prise en considération lors des extensions d'urbanisation. Confortement des centralités. Gestion économe de l'espace ouvert à l'urbanisation. Préservation des plaines alentours. Prise en compte des vues sur le village. Lutte contre le phénomène de mitage
	Les puechs.	Gestion des espaces en friches. Plantation d'arbres silhouettes ou signaux. Création et mise en réseaux de cheminements doux. Valorisation des points de vue.
	Les bords des cours d'eau.	Recréation des ripisylves. Valorisation des épaisseurs protégée et gérée autour de l'eau. Création de passage pour les cheminements doux.
	Les structures végétales arborées.	Identification et préservation au sein des secteurs appauvris des collines.
	Les abords des sites naturels et culturels.	Traitements voire suppression des points noirs paysagers.
	Les entrées et sorties de villages, les limites entre urbanisation nouvelle et espaces cultivés.	Requalification par traitements des clôtures. Réduction du nombre et de la taille des voiries. Plantations aux entrées et sorties de bourgs. Traitements des abords directs des caves coopératives.
	Les bords des cours d'eau au sein des villages	Remise à ciel ouvert et valorisation des abords.

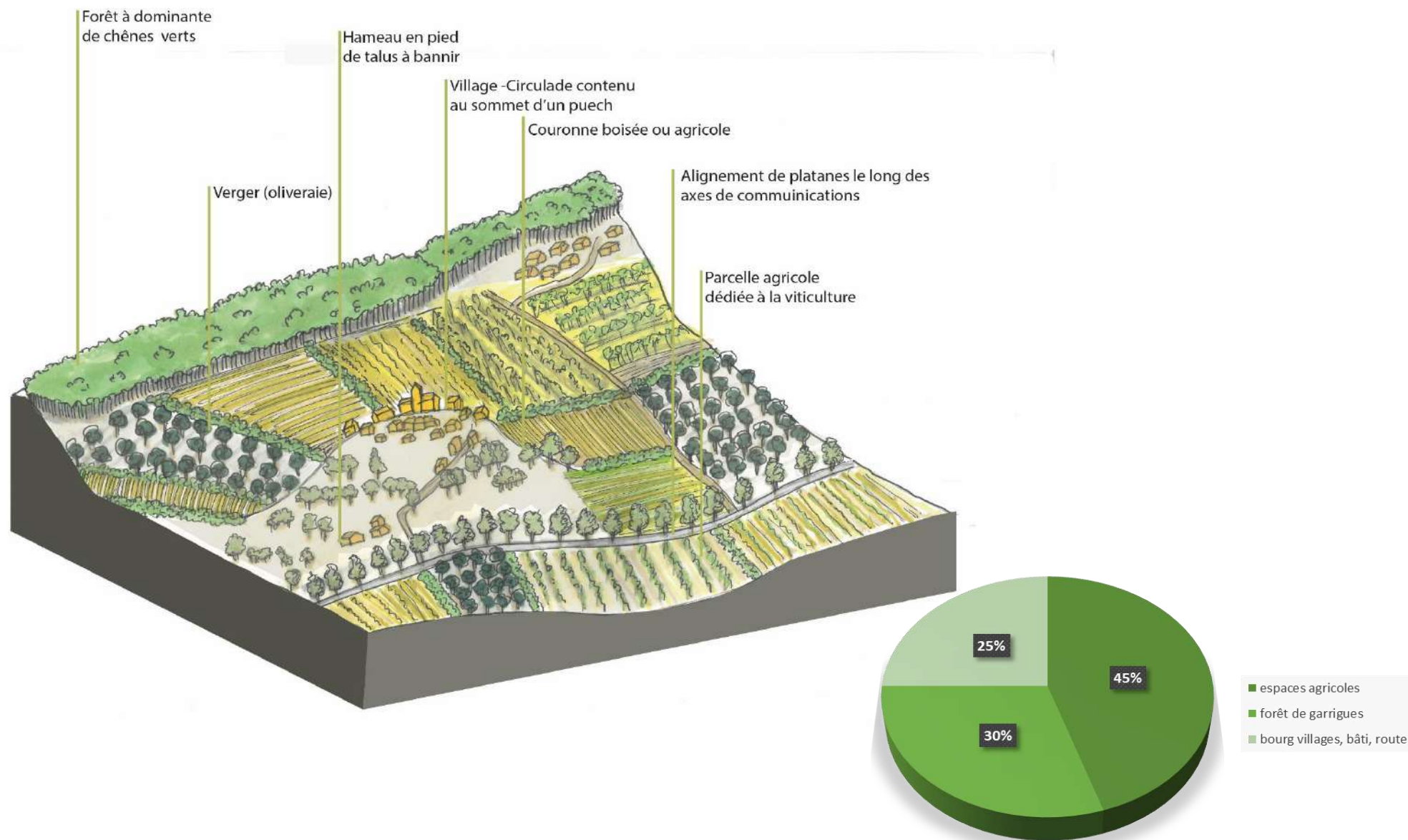


Figure 22. Bloc diagramme et diagramme de synthèse de la Plaine des Avant-Monts (document réalisé à partir de la synthèse du SCoT Biterrois).

11.3.2. Les unités paysagères décrites par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Dans son diagnostic paysager, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc découpe son territoire en dix-huit unités paysagères présentées dans la carte suivante :



Figure 23. Unités paysagères identifiées par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc - Source : Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT- LANGUEDOC	Communes concernées
	Faugères
	Caussiniojols
	Cabrerolles
	Saint-Nazaire-de-Ladarez

Les quatre communes du territoire de la Communauté de Communes étudiée est intégré à deux unités paysagères distinctes :

- Les serres, vallées, bassins et petits causses des Avant-Monts.
- Les coteaux viticoles du Faugérois.

Les coteaux viticoles du Fauvérois

A l'extrême Sud-Est du Parc Naturel Régional, cette unité paysagère se caractérise par des coteaux reposant sur les Avant-Monts dont l'arrière-plan boisé et pentu à dominante viticole, s'incline vers la plaine Languedocienne.

Cette position de balcon au-dessus de la plaine offre des horizons lointains vers le vignoble biterrois. Ce piémont présente la particularité d'être marqué par des vallées encaissées et boisées.

Il est composé de puechs également boisés et jalonnés de villages anciens à la structure minérale et compacte. De fortes pentes boisées dans la partie amont, caractérisent le piémont. La vigne vient souligner les longues croupes.

Ce paysage repose sur l'omniprésence d'un héritage viticole de qualité. Structurée et soignée, la vigne s'organise dans les parties aval des coteaux, elle est soulignée par la ligne des boisements. Le paysage montre la coexistence de dynamique d'arrachage et d'initiatives de renouvellement du vignoble. Les jeunes vignes sont parfois maintenant palissées au lieu d'être tailler traditionnellement en gobelet.

Le développement d'oliveraies et de vergers, en complément des surfaces herbagères en attentes de troupeaux contribuent à maintenir la surface agricole existante.

Les bourgs sont blottis en pied de relief, en lisière de forêt et de parcelles viticoles, ce qui leur confèrent une silhouette confondue dans un écrin boisé.

Nous notons le développement de nouvelles maisons individuelles en arc de cercle au-dessus de Fauvères ainsi que dans la partie méridionale de Cabrerolles, qui s'accompagne d'un mitage du vignoble. Cette impression de mitage des paysages est accentuée par l'implantation de bâtiments agricoles volumineux.

Le patrimoine moyenâgeux est prédominant au sein de cette unité paysagère comme en témoignent les remparts, les châteaux ou les commanderies. Nous retrouvons également un patrimoine lié aux usages du territoire tel que les moulins à vent, ou aux activités viticoles avec un parcellaire souligné par des murs en pierre sèche, des mazets ou des capitelles.

Les maisons vigneronnes, quant à elles, sont composées de deux étages avec une cave en rez-de-chaussée. Elles sont dotées de portes cochères et de façades enduites.

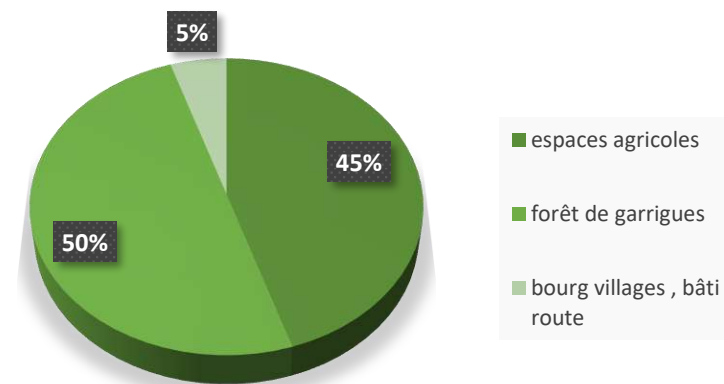
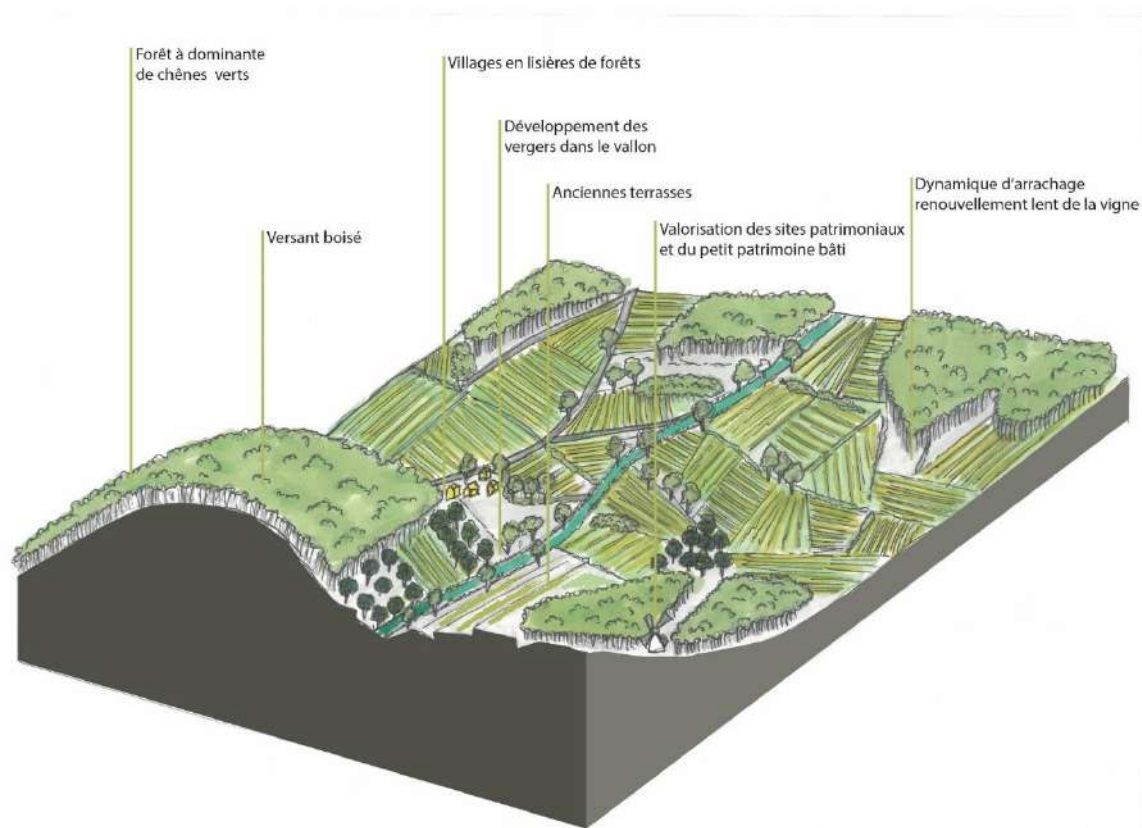
Nous pouvons noter la manifestation d'un réel effort de préservation et de restauration du patrimoine bâti. En revanche les aménagements contemporains se greffent sans aucune transition, au bâti traditionnel et au paysage.

Cet ensemble paysager est marqué par un maillage viaire relativement dense tel que la route départementale 909. Cet axe offre une porte d'entrée au Parc Naturel Régional dont l'identité est marquée par la vigne.

Si les aménagements routiers impactent le paysage par le développement des usages provoqués par l'usage des flux, ils sont tout aussi marquant dans leur occupation.

Les travaux liés à ces infrastructures engendrent la création de talus imposants qui demeurent assez minéraux et forment des cicatrices dans le paysage. Ils devraient ainsi faire l'objet d'un travail d'amélioration de qualité d'intégration paysagère.

LES COTEAUX VITICOLES DU FAUGEROIS	Communes concernées
	Faugères
	Caussinijouls



24. Bloc diagramme et diagramme des Coteaux viticoles du Faugérois (document réalisé à partir de la synthèse de l'Observatoire photographique des paysages du Parc Naturel du Haut-Languedoc).

SYNTHESE DES ENJEUX :

LES COTEAUX VITICOLES DU FAUGEROIS	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
	<u>Arrachage des vignes :</u> - Déclin des surfaces cultivées au profit des friches. - Disparition progressive du petit patrimoine à usage viticole. - Altération de la lisibilité du paysage liée à la trame viticole.	<u>Un paysage construit par une viticulture de qualité et de nouvelles cultures :</u> - Diversification agricole délaissée par la monoculture viticole au sein des vallons (élevage et vergers) et des versants boisés. - Soutien des efforts alliant qualité des vins à la qualité environnementale et paysagère. - Encouragement du développement sylvicole dans les secteurs délaissés par la viticulture.
	<u>Pression urbaine :</u> - Eclatement des zones bâties et mitage. - Articulation difficile avec le bâti existant. - Banalisation architecturale.	<u>Un territoire identitaire et dynamique :</u> - Encadrement du développement en proscrivant le mitage des espaces agricoles, les extensions linéaires le long des axes de communication. - Encouragement de l'offre de résidences principales dans les villages et leurs abords immédiats. - Attractivité de jeunes actifs sur le territoire. - Alliance du patrimoine traditionnel et contemporain et valorisation des savoir-faire locaux. - Poursuite de la mise en valeur du petit patrimoine rural et réinterprétation patrimonial à travers les nouvelles constructions ou les réhabilitations.
	<u>Développement des infrastructures mal intégrées :</u> - Aménagement routier ne se greffant pas au motif paysager local. - Création de vastes délaissés.	<u>Un territoire traversé où s'arrêter :</u> - Développement des circuits courts - Création d'une vitrine du parc via une porte d'entrée « Tourisme et Terroir ». - Développement des boucles de petites randonnées pédestres et d'itinéraires équestres. - Ménagement de points de vue de découverte depuis la route départementale. - Poursuite de l'amélioration des axes routiers structurants à travers les aménagements paysagers.

Serres, vallées, bassins et petits causses des Avant-Monts

La forêt domine cette unité paysagère marquée par l'omniprésence du chêne vert, du chêne blanc et du châtaignier notamment sur les versants frais au Nord. Quelques plantations de résineux tels que les pins ponctuent le paysage.

Les évolutions spontanées viennent modifier l'apparence et la composition des peuplements. Nous assistons à la densification des formations pré-forestières de garrigues, de maquis ou de landes. Les chênes pubescents progressent et nous observons le développement de formations mixtes incorporant des résineux spontanés issus de secteurs plantés.

La question des pistes d'accès et de débardage pose problème sur les versants les plus abrupts et rocheux. La cicatrization des terrassements est en effet très lente sur ce type de secteurs. Les coupes nécessaires à l'obtention du bois de chauffage contribuent à la multiplication du risque d'incendie.

Cette unité paysagère aux faibles densités humaines tire son identité des villages et hameaux isolés typiques agrémentés de maisons de pierre au plan complexe, aux toits de lauze ou en tuiles canal. Ce paysage témoigne d'un passé agricole dynamique où se côtoient patrimoine préhistorique et patrimoine rural.

Dès la deuxième moitié du XXème siècle, des phénomènes d'installations se renforcent, se diversifient et se traduisent notamment par de nombreuses réhabilitations patrimoniales et par des extensions pavillonnaires.

Les espaces agricoles sont limités et se répartissent sur les micro-causses où parcelles céréalières et prairies de fauche se concentrent autour des hameaux, sur les coteaux et les valons. Nous y voyons s'y développer un vignoble dynamique dans les zones d'appellations AOC.

La déprise agricole a laissé place à des terroirs pastoraux très discontinus. De nos jours, les activités agricoles prennent une grande diversité de formes, souvent conduites par de nouveaux arrivants qui se sont installés à la faveur de la déprise d'antan et qui n'hésitent pas à innover et à expérimenter. Cette diversité se lit également dans les modes de commercialisation, ils témoignent de la résistance du secteur agricole des Avant-Monts.

Les nombreuses cavités karstiques font l'objet depuis plus d'une dizaine d'années de mesure de gestion et de protection. Le GR77 traverse le massifs et plusieurs sentiers ont été aménagés) partir d'anciennes drailles (pistes) de transhumance pour la randonnée.

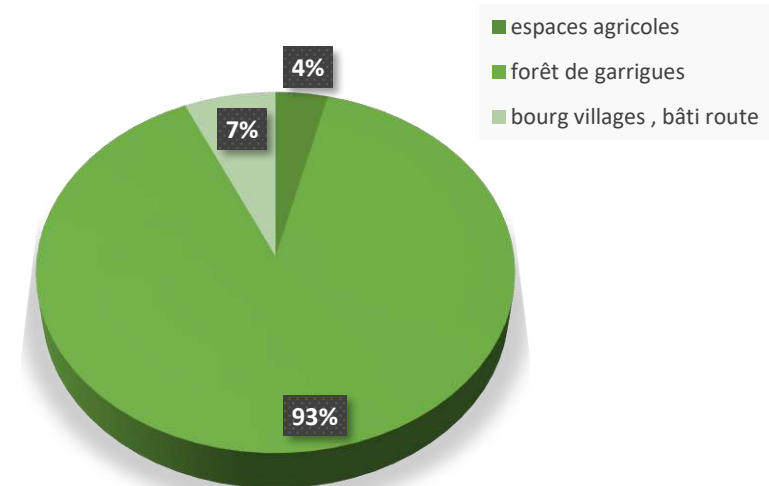
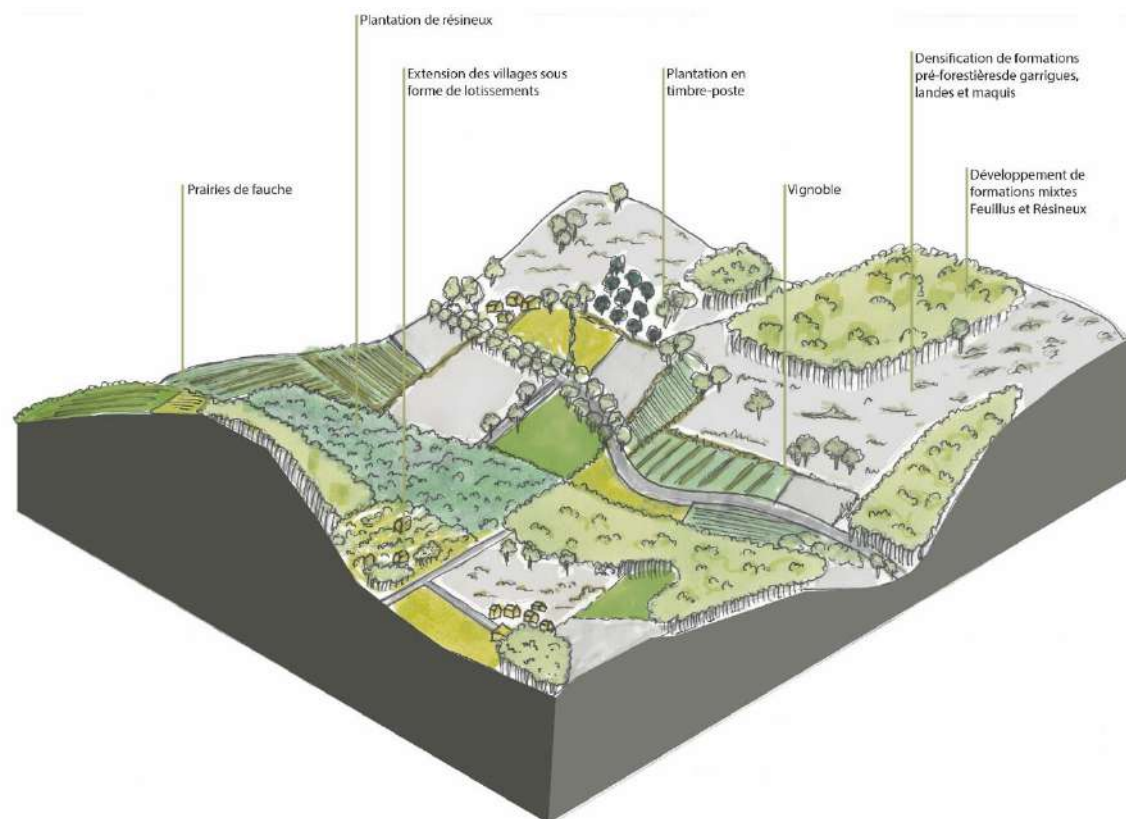
Ce massif culminant à 750m d'altitude surprend par la fragmentation et la variété de ses paysages. Il est structuré par une ligne de crête principalement massive et arrondie quasiment continue, des vallées sinueuses profondément encaissées et des petits plateaux perchés à vocation pastorale.

Si la forêt domine ces paysages, les ambiances varient en fonction de l'étagement de la végétation et des ouvertures sur les clairières et les landes, les villages et les hameaux isolés.

Les vallées et les axes routiers dans un espace aux vues cloisonnées ouvrent mes perspectives.

Les espaces agricoles sont limités et se répartissent sur les plateaux les micro-causses et les coteaux.

SERRES, VALLEES, BASSINS ET PETITS CAUSSES DES AVANT-MONTS	Communes concernées
	Cabrerolles
	Saint-Nazaire-de-Ladarez



25. Bloc diagramme et diagramme des Serres, vallées, bassins et petits causses des Avant-Monts (document réalisé à partir de la synthèse de l'Observatoire photographique des paysages du Parc Naturel du Haut-Languedoc).

SYNTHESE DES ENJEUX

SERRES, VALLEES, BASSINS ET PETITS CAUSSES DES AVANT-MONTS	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
	<u>Evolution forestière :</u> - Multiplication des pistes liées à l'exploitation du bois. - Impact visuel des coupes. - Fermetures des paysages. - Incendies.	<u>Un paysage jouant sur la diversité :</u> - Diversification agricole. - Variation du couvert forestier - Alternance d'espaces ouverts/fermé par l'action du pastoralisme. - Qualité des terroirs. - Prévention et pédagogie autour du risque d'incendie dans les milieux fermés. - Qualité architecturale et paysagère. - Structuration de la sylviculture à l'échelle des Avant-Monts. - Développement de l'exploitation des chênaies en bois de chauffe et sylvopastoralisme. - Soutien et accompagnement des activités agropastorales
	<u>Développement des village et installations des néo-ruraux :</u> - Dénaturation des nouveaux paysages par des constructions lâches et éparpillées. - Privatisation de l'espace. - Décalage culturel entre les populations.	<u>Une agriculture raisonnée et diversifiée :</u> - Commercialisation en circuit court. - Promotion collective des produits locaux. - Soutien technique et financier en matière de reconquête d'espaces embroussaillés. - Encouragement des réhabilitations réintégrant l'emploi de matériaux traditionnels locaux. - Limitation des extensions de village. - Bannissement du modèle pavillonnaire urbain.
	<u>Développement des infrastructures :</u> - Démolitions des murs et petits patrimoines bâtis. - Cicatrice au sein des paysages laissées par les axes routiers et les carrières.	<u>Accueil maîtrisé des usages liés aux activités de loisirs :</u> - Balisage et valorisation de nouveaux sentiers de randonnée. - Gestion de la fréquentation et de l'encadrement des cavités karstiques (attraction, protection et précaution). - Valorisation des routes départementales comme routes paysagères de découverte du Parc. - Structuration de l'offre valorisant les spécificités paysagères du secteur.

Le paysage des Avant-Monts est principalement forestier et présente de grandes différences de peuplement.

A basse altitude, les profondes vallées schisteuses sont recouvertes de taillis denses dominés par le chêne vert accompagné d'arbousiers et de bruyères arborescentes. Vers 450m d'altitude, les chênes verts sont progressivement remplacés par les chênes pubescents et des taillis de châtaignier, tandis que quelques plantations forestières telles que les pins noir et cèdre occupent la cime arrondie des Avant-Monts en créant de sombres empiècements rectangulaires. L'ensemble crée un paysage relativement austère et montagnard, très éloigné des paysages de plaines.

L'alternance des roches schisteuses et calcaires héritées de l'ère géologique primaire crée un véritable millefeuille. Les roches plissées se côtoient et s'alternent. Nous passons alors de calcaires karstifiés à des schistes friables, imperméables, donnant lieu à une alternance de plateaux en bancs étirés qui accueillent des prés entrecoupés de vallées encaissées entièrement boisées.

Les sombres vallées qui entaillent les Avant-Monts sont entièrement boisées et difficiles d'accès, le réseau routier reste peu dense. Les routes présentent un faciès étroit et sinueux et doivent franchir les combes et reliefs accidentés. Ces vallées encaissées sont closes puisqu'aucune vue ne s'ouvre sur la plaine ou sur les alentours.

Quelques hameaux et fermes se positionnent au bord des ruisseaux permanents. Si l'ensemble forme un paysage assez austère, la présence de l'eau apporte calme et fraîcheur. La ripisylve qui se trouve en fond de vallée fait figure d'oasis. Si nous nous intéressons au découpage de l'espace, nous observons la présence de cultures étroites, mais fertiles et fraîches. D'autres traces témoignent d'une activité agricole passée telles que les terrasses en pied de pente ou les taillis sur les versants abrupts. Ces cultures tiraient profit d'un paysage façonné par le schiste ; une roche friable mais imperméable, particulièrement érodée et dégradée sur les pentes et qui s'accumule en fond de vallée.

Contrastant avec les sombres vallées, les Avant-Monts sont composés également de plateaux ouverts et lumineux. Ces terrains sont situés entre 350 et 600m d'altitude et se composent de près où viennent/venaient paître les troupeaux.

Les plateaux calcaires des Avant-Monts doivent trouver un moyen pour capter et conserver l'eau. Nous retrouvons alors de nombreux puits couverts. Ces étroits plateaux calcaires forment des dolines où les sols garantissent la production de fourrages. Sur ces sols calcaires viennent croître les chênes pubescents.

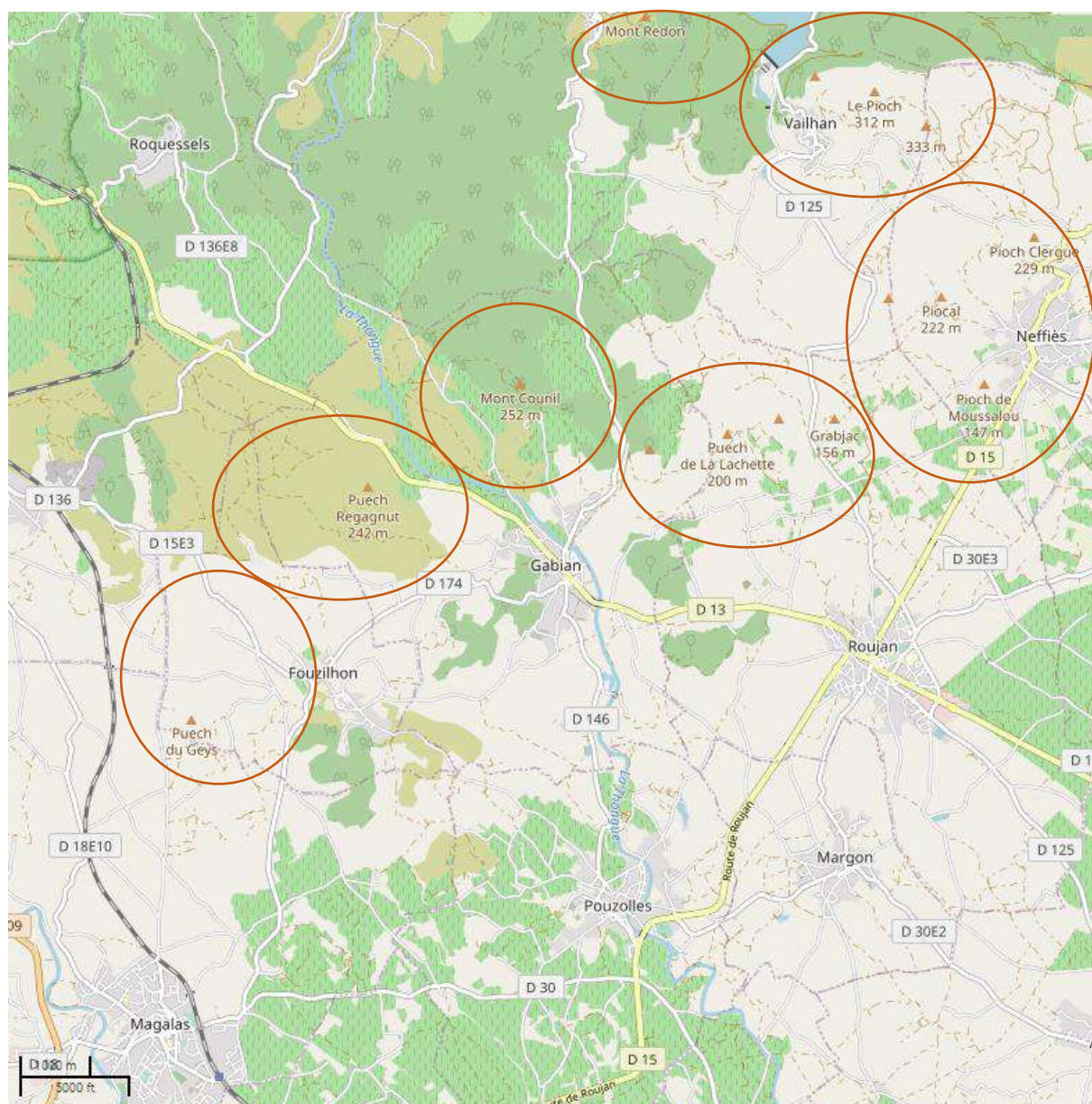
Le bâti prend la forme de petits hameaux et de fermes isolées. Le traitement des façades et la typologie du Bâti sont typiques du Haut-Languedoc : bardage d'ardoise des façades aveugles exposées au Nord-Est et toitures en lauzes de schiste. D'autres aménagements témoignent du caractère montagnard tels que les séchoirs à châtaignes et les vergers de châtaigniers qui forment des taillis. Le climat plus humide et frais permet également la culture de noix et de cerises que nous retrouvons aux abords des hameaux.

Les hameaux sont constitués d'un habitat resserré de maisons paysannes anciennes qui conservent parfois des traces de toitures en lauzes de schiste.

SYNTHESE DES ENJEUX :

LES AVANT-MONTS	Dynamiques paysagères décrites dans le Diagnostic du Plan Paysage du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc	Enjeux associés
	Les plis calcaires de Avant-Monts dessinent des plateaux ouverts et suspendus. Ils sont occupés par de longues prairies d'où s'échappe des vues lointaines.	Les espaces ouverts des prairies suspendues offrant des points de vue remarquables sur les gorges et les vallées de Avant-Monts sont à préserver et à valoriser
	Cette entité forestière passe, en fonction de l'altitude, de l'inaccessible taillis de chêne vert aux forêts mixtes, châtaigneraies et plantations forestières mais ne fait l'objet d'aucune mesure de gestion.	Le devenir et la gestion de ces espaces forestiers sont à préciser.
	Les fonds de vallées étroits mais irrigués en permanence accueillait autrefois l'agriculture et constituent toujours des oasis de fraîcheur et des sanctuaires écologiques.	Les fonds de vallées en eau vive sont à valoriser et à préserver pour leur intérêt paysager et écologique.
	Les hameaux et fermes ont une identité propre qui préfigure l'entrée dans le Haut-Languedoc. Quelques ensembles agricoles de qualité constituent un patrimoine vernaculaire et historique remarquable.	Le patrimoine architectural des villages et des fermes à caractère montagnard est à conserver et à valoriser. Les jardins en lisières de village sont à préserver. Les ensembles bâtis remarquables pour leur caractère vernaculaire doivent être valoriser et faire l'objet de mesures de protection.

I2. Les repères paysagers**I2.1. Les puechs, pech et pioch**



26. Un territoire collinéen - Source : IGN

Au sein du territoire des Avant-Monts, ce terme occitan désigne un réseau de collines boisées dont l'altitude oscille entre 80 et 300m. Nous observons qu'une chaîne de puechs se distingue nettement au sein de l'entité paysagère de la Montagne et ses contreforts et plus particulièrement au sein de l'unité paysagère des Pentes Sud-Est des Avant-Monts entre Neffiès et Gabian.

Aussi bien recouverts de boisements, que d'espaces plus ouverts de landes et garrigues ou même de pelouses, certains de ces puechs ont été modelés par l'agriculture où des terrasses sont visibles. Ils présentent un faciès plus ou moins boisé ou escarpé. Nous pouvons retrouver quelques bourgs et hameaux venus s'implanter sur ces plateaux collinaires, les Pentes Sud-Est des Avant-Monts se distinguent notamment par un moutonnement ponctuel et rythmé de reliefs laissant apparaître quelques boisements, hameaux, fermes et villages.

Ce modèle paysager semble se répéter tout le long de la chaîne collinaire. Cette configuration favorise également des perceptions depuis des lieux habités en situation de belvédère. La topographie aux reliefs escarpés voire même accidentés est un facteur de coupure spatiale. Alors que certains centres

anciens sont juchés sur les hauteurs, l'urbanisation récente s'étend progressivement vers la plaine. L'urbanisation sur les reliefs des puechs, est caractérisée par le mitage des espaces paysagers. L'étalement urbain dû à l'implantation des maisons individuelles a un impact visuel fort sur le grand paysage, et ce dans un large périmètre. Les covisibilités depuis le centre ancien l'attestent.

Constitués de terrains schisteux, les puechs sont majoritairement viticoles mais peuvent aussi être marqués par l'embroussaillage des hauteurs. Au contact des ruisseaux, ces zones boisées constituent un enjeu environnemental à préserver et entretenir en tant que zone tampon, réservoir de biodiversité et auxiliaires des vignes.

Il convient de les préserver de toute urbanisation, puisqu'ils constituent des promontoires remarquables dont les vues sont à préserver. Les puechs ne sont menacés que par une agriculture parfois trop gourmande qui pourrait modifier en profondeur leur structure et par une urbanisation anarchique constituée de villas excentrées et décousues du tissu urbain désirant s'offrir des points de vue remarquables mais dénaturant les espaces présents (réseaux, routes, imperméabilisation des sols...).



27. Territoire de puechs au sein des Avant-Monts

12.2. Les recs et les ruisseaux

Lorsque nous étudions les différents cadastres napoléoniens couvrant les communes des Avant-Monts, nous pouvons noter que les termes faisant référence au réseau hydraulique sont très prégnants, tels que les recs et les ruisseaux qui maillent le territoire. Les recs désignent en occitan un cours d'eau étroit et peu profond ou un canal d'irrigation. En effet, de nombreux ruisseaux traversent le territoire ainsi que des boisements épars. Ce réseau forme un élément naturel fort du territoire des Avant-Monts, participant directement à son identité et à sa valeur paysagère. Le réseau de recs engendre des masses végétales souvent denses, véritables écrans de verdure enserrant les zones d'habitat. Malgré l'effet de masque visuel, la présence de végétal présente surtout un atout paysager. Le morcellement de l'urbanisation se fond alors dans la végétation. Au contact des ruisseaux, les zones boisées des puech constituent un enjeu environnemental intéressant à préserver et entretenir en tant que zone tampon et réservoir de biodiversité et d'auxiliaires des vignes.

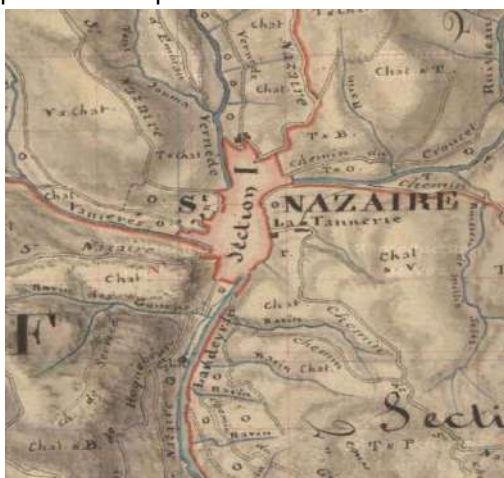


Figure 28. Réseau de recs et ruisseaux apparaissant sur le cadastre napoléonien de Saint-Nazaire-de-Ladarez.



Figure 29. Réseau de recs et ruisseaux apparaissant sur le cadastre napoléonien de Gabian.

Les chênaies qui bordent recs et ruisseaux peuvent être mis à profit pour la création d'espaces publics, tels que les aires de repos ou les parcours de santé.

Les ruisseaux peuvent aussi être considérés comme corridors écologiques. Ils permettent notamment la circulation des espèces, ils peuvent être alors source de nourriture et zone d'abri et participent ainsi à une étape de leur cycle de vie. La plupart des ruisseaux ont un axe d'écoulement Nord Sud ce qui entraîne une concentration de ruissellements pluviaux important au sud des communes. De récents événements pluviaux ont mis l'accent sur la carence en nettoyage des talus et ruisseaux.

Lors des aménagements de voirie à prévoir en fonction de l'urbanisation des villages, il sera nécessaire de recalibrer les fossés afin de canaliser les eaux de ruissèlement. Les communes doivent veiller à la gestion et à la maîtrise des eaux pluviales sur leur territoire et plus particulièrement sur la problématique du ruissèlement. Afin de limiter les surcharges hydrauliques d'eaux de ruissèlement, il est recommandé aux particuliers d'infiltrer les eaux pluviales dans leur parcelle en laminant les débits de pointes, en réduisant les volumes ruisselés grâce au stockage, à l'infiltration et la réduction de l'imperméabilisation.

En effet, l'urbanisation s'accompagne d'une augmentation importante des surfaces actives produisant des volumes et des débits de pointes de façon brusque générant une évacuation trop rapide des eaux

de ruissellement. Des méthodes alternatives ayant pour objectif de compenser les effets négatifs de l'imperméabilisation liée au développement urbain seront à privilégier.

De ce fait, l'hydrographie des villages est un élément structurant, avec notamment les nombreux aménagements hydrauliques réalisés à ciel ouvert, faisant partie intégrante du paysage et de la vie communale.



Figure 30. Gestion des recs et ruisseaux à Saint Nazaire de Laderez.



Figure 31. Problématique des recs et des ruisseaux circulant au cœur des venelles au sein de la commune de Laurens.

I3. Les entrées de villes et les abords

Ces entrées de ville sont souvent devenues un linéaire de voie banalisée où s'égrènent sans aucune qualité panneaux publicitaires, ronds-points et constructions anarchiques disposant souvent de surlargeurs et d'aires de stationnement ouvertes sur la route. Ces lieux ont été construits par défaut, sans qu'aucun projet ne vienne fédérer et organiser les dynamiques d'accroissement. Aujourd'hui, l'image des villages se joue aussi sur leur capacité à aménager ces entrées qui sont le premier visage qu'elles offrent aux visiteurs et qui sont les vitrines du territoire traversé.

Il est urgent d'avoir une exigence sur l'organisation et la qualité urbaine et paysagère de ces espaces. La conception d'une route nouvelle, la rectification d'un tracé ou d'un profil, doit être perçue comme un projet de paysage qui prend en compte toutes les singularités du territoire pour mettre le réseau viaire en relation avec le paysage qu'elle traverse. Les déviations ne doivent pas priver les villages de leur relation au site mais doivent plutôt permettre de composer un nouveau paysage et d'offrir une mise en scène innovante de la silhouette du village. Les entrées de bourg les plus lisibles sur le territoire des Avant-Monts sont celles qui forment une porte. Les implantations du bâti sont à l'alignement de part et d'autre de la rue. L'effet de resserrement ou de goulet se fait alors sentir indiquant le passage de la route à la rue, de la campagne au village.

Certaines entrées mériteraient une épuration et une hiérarchisation de leur mobilier urbain. En effet, le tableau des entrées est parfois équipé d'un mobilier à double fonction (éclairage - panneaux de signalisation, jardinière-éclairage...) Cette accumulation d'équipement lors du parcours d'entrée de village nuit à une perception des informations efficace. De la même manière les panneaux d'entrée de bourg qui forment un effet de porte sont parfois surchargés et perdent alors leur rôle informationnel.

Les plantations de platanes, le long des routes nationales ou départementales sont un marqueur paysager local fondamental aux entrées de bourg du territoire. Elles agissent sur le comportement des usagers automobilistes, elle rythme la route ou souligne une intersection. Le paysage s'ouvre et se ferme de manière harmonieuse. Le platane, grâce à son échelle de développement et sa facilité à être conduit, peut s'utiliser encore dans de très nombreuses situations, mais d'autres essences adaptées peuvent être utilisées.

Les éléments linéaires tels que les murets, constitutifs de la mémoire pastorale, les talus ou les fossés empêchent le développement du sentiment de confusion pour l'automobiliste qui se prépare grâce à ces éléments structurants à passer de la route à la rue de village.

De la même façon l'accompagnement végétal peut venir favoriser l'intégration au sein du relief. Certains villages ont opté pour une compacité et sobriété du volume bâti afin de garantir la transition entre le paysage minimaliste des exploitations viticoles et les volumes du bourg.

La continuité du bâti est aussi un point de vigilance à assurer. La hiérarchie de lecture des volumes n'est pas toujours visible. Certaines entrées de bourg sont marquées par un surdimensionnement de leur réseau viaire tels que les carrefours, les intersections, les terres-pleine et les giratoires. Ces éléments structurants perturbent l'équilibre visuel et sont à l'origine d'insécurité (atténuation du phénomène de pincement et de ralentissement visuel).



Figure 32. Entrée marquée par un rond-Point discrètement aménagé et par un alignement simple ou double de platanes à Gabian et Neffiès.

13.1.1. Le réseau viaire

Les infrastructures routières du territoire des Avant-Monts influencent sensiblement le paysage d'entrées de ville. La route départementale 909 qui dessert le territoire du Nord au Sud impacte tant le paysage visuel que sonore. La route départementale 13 quant à elle traverse le territoire d'étude du Nord à l'Est. Enfin la départementale 19 qui présente la même configuration que la route départementale 909 accueille la même fréquentation, elle dessert notamment les communes du Sud-Ouest du territoire à savoir Murviel-lès-Béziers et Thézan-lès-Béziers. L'échangeur située à Magalas joue le rôle d'interface entre la route départementale 909 et le reste du territoire des Avant-Monts, il supporte un trafic très dense.

Le territoire souffre d'une mauvaise desserte en matière ferroviaire puisqu'il ne dispose que d'une seule ligne mais surtout une seule gare située à Magalas (et se trouve d'ailleurs excentrée par rapport au noyau urbain). Pour compenser cette lacune, un réseau de lignes d'autocars joue le rôle de relais au sein du territoire mais intensifie encore davantage le trafic routier sur des routes départementales déjà fréquentées à l'occasion des migrations pendulaires, notamment en heure de pointe (2 allers/retours matins et soirs) et impact par conséquent le paysage visuel et sonore et plus particulièrement en entrée de ville où se situent les principaux arrêts de bus.

En ce qui concerne les mobilités douces, le réseau de pistes cyclables n'apparaît pas comme un facteur structurant du paysage des Avant-Monts puis que nous ne distinguons qu'une seule voie traversant les communes de Faugères, de Laurens, d'Autignac, de Saint Geniès-de-Fontedit et de Puimisson : la véloroute Bédarieux-Béziers V84 « *Passa País* ». Les Avant-Monts souffrent notamment de connexions avec les circuits cyclables hors du territoire. En réponse à ce déficit, le territoire s'est engagé depuis peu à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, à travers lequel il sera question de créer des itinéraires cyclables à vocation touristique et de découverte du patrimoine et du paysage local en complément de l'offre territoriale en mobilités douces déjà disponible. Il sera également traité la question de la valorisation simultanée des espaces partagés en entrée de villes.

En valorisant ainsi les voies vélo vertes ou en réinvestissant les anciennes voies ferrées (Roujan-Gabian), nous observons une volonté affichée de la part du territoire des Avant-Monts, de préserver la qualité et le cadre de vie local.

Nous notons également l'intention du département de veiller à développer son offre d'aménités viaires en lançant le projet réseau vert à destination des piétons et des cyclistes.



Figure 33. Itinéraire vélo Passa Pais (V84) à travers les coteaux de Faugères - Source : AF3v.org



Figure 34. Echangeur à Magalas et routes départementale 909 et 108.

13.1.2. Les entrées de ville structurées par le bâti avec des éléments visuels marquants

L'entrée de village peut donner directement sur le tissu de faubourgs et plus particulièrement sur des poches de lotissement dont l'implantation, les volumes, les matériaux de construction utilisés ne coïncident pas avec le tissu bâti traditionnel du centre ancien. Ce manque de cohérence peut dégrader la perception générale du bourg. Souvent l'implantation d'éléments patrimoniaux tels que les chapelles ou des croix marquent l'entrée du bourg et ne doivent pas, pour conserver ce rôle, être absorbée par les extensions d'urbanisations récentes. Quelques entrées de village sont matérialisées par les trottoirs qui améliorent la sécurité du faubourg. Ces éléments délimitant constituent un signe urbain rappelant à l'automobiliste qui traverse le village, que la rue est un espace pratiqué par les piétons. Afin de conserver le caractère rural les limites des bas-côtés, le stationnement et les trottoirs doivent observer des caractéristiques des matériaux locaux et des couleurs.



Figure 35. Petit patrimoine bâti (religieux) à l'entrée de Pailhès.

Les éléments émergeants tels que les réseaux aériens pour leurs dimensions captent le regard et viennent dénaturer la vision de l'entrée de bourg. Certains bourgs ont opté pour l'enfouissement de leurs réseaux afin de redonner sa place au paysage de la rue.

Nous notons que la plupart des entrées de bourg sont conçues avec du mobiliers discrets et construits avec des matériaux locaux et traditionnels dans le respect du savoir-faire et technique propre au territoire. Les couleurs vives veillent à être bannies.



Figure 36. Tentative de traitement des matériaux et des couleurs à l'entrée de Pouzolles – Source : Google Earth.

13.1.3. Les entrées de villes avec perte de repères visuels

Ce type d'entrée de ville concerne notamment la commune de Gabian et plus particulièrement la route de Montesquieu et la RD 174 de Fouzilhon. Ces deux pénétrantes dans le village se font par des accès non aménagés, sans aucun traitement urbain ou paysager. Les entrées de ville ne sont marquées que par un panneau d'accueil discret qui se confond dans la végétation. Aucun autre élément quelconque nous indique que nous entrons dans un village.



Figure 37. Entrée de bourg à Gabian sans repère visuel marquant.



Figure 64. Entrée de Pailhès



Figure 65. Entrée de Thézan



Figure 66. Entrée de Montesquieu



Figure 67. Entrée de Roujan



Figure 68. Entrée d'Abeilhan

I3.1.4. Les entrées de villes déstructurées

Les entrées de villes au sein du territoire des Avant-Monts sont disposées au niveau du tissu de faubourg. Comme nous l'avons vu il s'agit d'une section du village où se sont installées lotissements pavillonnaire récent et tissu industriel. Il n'existe pas réellement de cohésion paysagère entre le centre ancien et ce tissu résidentiel/industriel particulier. Les bâtiments industriels impactent visuellement le paysage d'entrée de villes par leur volume, les matériaux de constructions utilisés et les couleurs. Ainsi les cuves métalliques des caves viticoles, les stations-services et les installations en taule ondulée caractérisent les entrées de bourgs locales. La qualité paysagère des entrées de bourgs sont parfois desservies par la présence de publicité et signalétiques. Les enseignes liées aux entrées de ville finissent par obstruer la vue sur les premiers plans.



Figure 69. Enseignes publicitaires disgracieuses à l'entrée d'Abeilhan.

La publicité peut finir par faire fuir les touristes qu'elle était censée attirer. La prolifération des enseignes et des présignalisations est souvent nuisible non seulement à l'image du village mais aussi à l'efficacité même de la signalisation. Tout comme les entrées de ville, les traversées routières des bourgs sont sensibles à l'accumulation de signalétique et de publicité. Ces enseignes ont tendances à attirer le regard (taille du panneautage, jeu de couleurs et de signaux de lumière) au détriment des éléments patrimoniaux identitaires des villages.



Figure 70. Panneautage excessif à l'entrée des communes.

Certaines entrées de villages sont dégradées par la présence de poubelles isolées en bord de chaussées. En effet, des zones de collectes de déchets ne sont pas toujours prévues pour les masquer ou sont réalisées à partir de matériaux non identitaires et ne s'intègrent pas à l'ambiance paysagère locale.

La qualité et le gabarit de la voirie est essentiel, et le rond-point, facteur de banalisation, souvent présenté comme inévitable, n'est pas systématiquement la réponse la mieux adaptée. Certains giratoires manquent de traitements minimalistes et viennent concurrencer de manière maladroite et exagérée le paysage environnant.



Figure 38. Entrée de bourg marquée par une ZA : station-service de Magalas ; les bâtiments industriels et la cave à Puimisson et Pouzolles.

13.1.5. Une entrée de bourg paysagère, vers une préservation des glacis.

Certaines entrées conservent des traces de leur fonctionnement d'antan ou présentent une structure paysagère particulière faisant écho à leur géographie ou à leur patrimoine. Il convient alors de conserver et valoriser ces glacis comme vestiges résiduels qui fondent leur identité.

Certaines entrées ont recours au végétal en limites parcellaire qui vient atténuer les effets d'ouverture néfastes en refermant les perspectives.

De manière générale, les villages ont été composés avec le relief. Les extensions actuelles ne tiennent pas toujours compte des contraintes altimétriques d'implantation. Pourtant l'ensemble doit se rapprocher du village de manière compacte et cohérente, où seuls quelques éléments architecturaux particuliers dominant. Quelques volumes viennent troubler les lignes de crêtes, les perspectives et les intersections du relief. Pourtant, les constructions doivent minimiser les déblais et remblais pour venir s'insérer dans les lignes topographiques.



Figure 39. Entrée marquée par un cimetière (cyprès à Vailhan), par un parking ou un aménagement paysager symbolique (Neffiès).



Figure 40. Interface rurale et urbaine (glacis boisé) à Gabian.

ENTREES DE VILLES	Enjeux	Potentialités et orientations
	- Clarification de la transition espace agricole/naturel avec l'espace urbain - Accompagnement paysager des futures opérations d'urbanisation	- Définition d'interfaces entre espaces urbains et espaces agricoles et naturels - Qualification paysagère des transitions notamment en employant de l'urbanisme végétal (alignements d'arbres, haies bocagères, espaces de pleine terre...)

I3.1.6. Les franges urbaines

L'extension des villages, depuis les années 80, s'est poursuivie au fil des opérations de constructions ou de lotissements, aussi bien par urbanisation progressive qu'au coup par coup sur les friches agricoles aux abords immédiats des villages. Ce développement extensif n'a pas été planifié sur le long terme, dans une logique de projet de ville.

Les extensions plus récentes se sont faites en appui des parties plus anciennes mais avec une organisation beaucoup moins palpable. Les quartiers d'habitat pavillonnaire se sont établis le long des voies, laissant parfois des vides et des délaissés dans le tissu bâti. Les limites du bâti sont anarchiques et ne suivent pas un développement cohérent.

Aussi, l'absence de grandes opérations de lotissement n'a pas permis une urbanisation ordonnée et cohérente du fait d'opérations au fur et à mesure sans vision d'ensemble. Le tissu est beaucoup plus aéré avec de nombreux jardins.

Nous notons par conséquent, un effet d'étalement en continu de la ville sans avoir connaissances de ses limites. Les rives des villes dessinent une frange urbaine saccadée, suivant les contours parcellaires, sans traitement paysager de transition entre les espaces urbanisés, agricoles ou naturels.

Une attention particulière doit être portée au traitement paysager de ces franges urbaines, dans un souci constant d'articuler la ville à son armature d'espaces naturels et agricoles. Cet effort veillera à limiter l'étalement urbain sur ce milieu sensible.

Toute extension urbaine, gagnant en qualité à assurer une transition entre la ville et son territoire, doit aussi s'attacher à s'intégrer au milieu urbain existant. L'analyse des gabarits urbains doit être effectuée, en se focalisant notamment sur les points de greffe possibles pour assurer une liaison adéquate entre les quartiers.

Aujourd'hui, les limites de la ville chercheraient davantage d'accroches sur les structures naturelles ou géographiques, instaurant un dialogue sensible entre l'urbain et le naturel.

Entre les centres villageois, les jardins et la zone d'équipements se trouve une vaste friche agricole, qui représente à ce jour un vrai potentiel de réorganisation du fonctionnement de la ville.

De grands espaces libres constituent également un potentiel intéressant pour du développement résidentiel, facilement accessibles depuis la RD et depuis le village.

I3.1.7. Les friches périurbaines

Le secteur de la cave coopérative est significatif de ce problème. Le bâti y est diffus et éclaté, la limite d'entrée de ville est floue.

La ligne de crête et les espaces boisés doivent servir d'appui afin d'ancrer le village dans un écrin de végétation. L'impact paysager des nouvelles constructions pourra être limité par le respect de la ligne de crête comme frontière de l'espace urbain.

I3.1.8. Les écarts à l'urbanisation

En situation de plaine, l'urbanisation des Avant-Monts se concentre au cœur des centres-bourgs, tandis que le Nord du territoire est davantage marqué par un morcellement de l'urbanisation. Ce dernier s'opère au travers de divers hameaux notamment, équipés de quelques éléments du patrimoine bâti et caractérisés par des maisons en ruine, aux jardins enfrichés.

Nous observons également le développement de quartiers résidentiels récents et de zones économiques à l'écart du tissu bâti historique. En effet, quelques exceptions se dégagent et préfèrent se greffer au relief naturel, le long des axes de communications, à proximité des cours d'eau ou encore au tissu urbain de la commune adjacente. Cette urbanisation linéaire fait exception et peut être complétée d'un phénomène de conurbation.

14. Des motifs paysagers particuliers

14.1. Les Horts

Ce terme désigne d'après l'ouvrage du géographe André Pégorier *Les noms des lieux en France : Glossaire des termes dialectaux* (IGN) des vergers, des potagers ou des jardins de petites tailles.

Nous avons tenté d'analyser pour chaque commune trois éléments du paysage en fonction du cadastre napoléonien, de photographies aériennes datant des années 50-60 et des vues aériennes récentes (2019). Les vergers (oliveraies), les jardins et potagers collectifs, les places des jeux de ballons. Le cadastre napoléonien nous donne des indications quant à l'implantation potentiels des jardins en fonction de la toponymie des chemins (Olivette, chemin des horts, patus...).

L'extension d'urbanisation étant récente sur l'ensemble des communes de la communauté des Avant-Monts, nous pouvons à partir des photographies aériennes facilement observer le mitage des jardins par les lotissements pavillonnaires et montrer grâce à l'imagerie récente quelle place il est laissée aujourd'hui aux jardins et potagers collectifs ainsi qu'au verger.

Nous remarquons que les jardins sont encints de muret de pierre sèche dont quelques reliquats persistent encore de nos jours à Faugères notamment. Ces murets sont constitués de schiste et mesurent une cinquantaine de centimètres.

Nous avons pu observer au cours de cette analyse que les communes ont eu tendance à renouer avec la toponymie passée (plantation récente d'oliveraie en lieu et place des anciennes oliveraies référencés dans le cadastre napoléonien) et à maintenir des jardins maraîchers à proximité des cours d'eau. Vailhan est un exemple pertinent de commune qui a su maintenir son héritage de parcelle jardinée. Aujourd'hui encore les jardins et potagers collectifs ont une place prépondérante dans le paysage de la commune.

La place du jeu de ballon présente à certains égards un faciès de boulodrome particulier, entouré de cyprès et recouverte de dolomie. Il s'agit du lieu de loisirs de rencontre et de réunion par excellence au sein des différentes communes des Avant-Monts. Toutes générations sont alors confondues sur cette place à l'écart de la vue et de la circulation.

Sur l'ensemble des communes de la communauté des Avant-Monts, nous avons pu remarquer la plantation récente d'oliveraie aussi bien en cœur de bourg, qu'à proximité des extensions pavillonnaire. Elle joue le rôle de maillage entre centre-bourg et tissus pavillonnaire. L'implantation de ce type de verger semble être une volonté de renouer avec les usages du passé comme l'indique la toponymie visible sur le cadastre napoléonien (olivette, chemins des oliveraies ...)



Figure 41. Jardins encints de muret de pierre à Vailhan.

Aujourd'hui tout l'enjeu est de veiller à la préservation des zones de jardins et potagers collectifs dans les futures extensions urbaines. La sauvegarde et le maintien des oliveraies est nécessaire puisqu'elles jouent le rôle de marqueur paysager au sein des communes et de leurs extensions.



Figure 42. Lanières potagères à Gabian.



Figure 43. Boulodrome (place du jeu de ballon) à Causses-et-Veyran.



Figure 71 - Jardins à Gabian

Nous allons revenir sur 3 exemples précis de prise en considération des jardins et des espaces potagers au sein des communes étudiées en fonction de trois pas de temps distincts. Il s'agit d'évaluer la proportion de jardins et de potagers maintenus ou abandonnés au fil du temps. Nous allons ainsi pouvoir appréhender les phénomènes d'accroissement des espaces jardinées à l'époque actuelle, l'installations traditionnelle des jardins potagers maraichers le long des cours d'eau, leur quasi-disparition de nos jours, ou encore la tendance actuelle à la plantation d'olivieraie en zone interstitielle et délaissée au sein des communes.

Cette comparaison fait suite à l'analyse complète des de l'entièreté des 25 communes des Avant-Monts.

Cette analyse critique, ainsi que la méthodologie développée seront présentées dans un document annexe. Nous nous basons essentiellement sur trois types de ressources iconographiques : le cadastre napoléonien, une photographie aérienne de 1950-1960 et un cliché aérien de 2020.



Figure 44. Evolution des jardins au sein de la commune d'Abeilhan.

La commune d'Abeilhan comme nous pouvons le voir sur le cadastre napoléonien est irriguée par la rivière de la Thongue et quelques rus. Elle est également desservie par un réseau viaire dense qui déterminent l'implantation des jardins et potagers.

Photographie aérienne 1950-1960 : Des lanières de jardins et de potagers collectifs visibles sur les clichés de 1950 et 1960, jalonnent le Sud-Ouest de la commune s'installant à proximité des rivières et des ruisseaux. Des oliveraies apparaissent également en périphérie du bourg.

De nos jours, il persiste au sein du bourg et le long du terrain de sport quelques vestiges des jardins et potagers collectifs. Les jardins sont emmurés et irrigués par les canaux. Les jardins identifiés en 1950 ont connu un mitage progressif de l'urbanisation.



Figure 45. Evolution des jardins au sein de la commune de Saint-Nazaire-de-Ladarez.

Lorsque nous analysons le cadastre napoléonien, nous notons que les parcelles au Nord et au Sud de la commune de Saint-Nazaire-de-Ladarez étaient réservées aux plantations d'oliviers comme en témoignent les initiales O présentes sur le cadastre.

En observant la photographie aérienne datant du milieu du XX^{ème} siècle, nous constatons que les oliveraies primitives ont laissé place aux lanières potagères, maraîchères et horticoles aménagées le long des ruisseaux de Ladeyran, de Vanières et de la Vernède.

Enfin, nous retrouvons sur la photographie aérienne de 2020, les espaces maraîchers identifiés sur les clichés des années 50 qui ont pu subir un biseautage ou au contraire une extension. Des oliveraies refont leur apparition au Sud de la commune et viennent remplacer certaines lanières potagères existantes.



Figure 46. Evolution des jardins au sein de la commune de Vailhan.

La section « jardins et prés » apparaissant sur le cadastre napoléonien de la commune de Vailhan indiquent l'implantation des potagers de part et d'autre de la rivière de Peyne et le ruisseau de la Combe au Sud de la commune de Vailhan.

Lorsque nous analysons la photographie aérienne de 1950-1960, nous retrouvons de vastes lanières potagères au Nord-Est de la commune et des jardins entre le ruisseau de la Combe et la Peyne.

Les jardins et potagers identifiés sur les clichés du milieu du XX^{ème} siècle sont toujours parfaitement observables actuellement et sont même complétés de vergers (oliveraies) en périphérie de la commune voire agrandis. La zone de potagers occupe le flanc des coteaux sous les habitations, les jardins sont organisés en terrasses irriguées. Vailhan est une commune exemplaire en matière de maintien historique des parcelles horticoles qu'il convient de préserver des tendances à l'extension urbaine actuelle.

JARDINS ET HORTS	Enjeux	Potentialités et orientations
	- Maintien d'une trame paysagère fortement identitaire	- Mobilisation des jardins avec différents intérêts : espaces vivriers, qualité paysagère, caractère identitaire, îlots de fraîcheur... - Intérêt d'acquisitions foncières de la part des collectivités pour promouvoir des projets paysagers

14.2. Les cimetières

Au sein du territoire des Avant-Monts, nous pouvons distinguer quelques caractéristiques spécifiques aux cimetières communaux. Nous remarquons tout d'abord qu'ils sont systématiquement plantés de cyprès (*Cupressus sempervirens*) la plupart du temps pour créer la forme d'une croix entre les allées. Dans le monde méditerranéen, le cyprès est le symbole du deuil et de la vie éternelle en raison de son feuillage sempervirent, de ses fruits présents à toutes saisons et de son bois quasiment imputrescible.

Nous notons également que les cimetières sont souvent enceints de mur de pierre dont la hauteur varie entre 1.80m à 3m ou de haie persistante composée de cèdre qui forme un écran visuel végétal. Certains murs d'enceinte s'étant effondrés, ils ont pu être remplacés par des mur en torchis enduit de couleur ocre ou grège dont la hauteur excède souvent les 2 m.

Nous observons un trait commun aux extensions des cimetières, elles ne sont jamais plantées de cyprès comme c'est le cas dans l'enceinte principale, elles ne sont pas entourées de mur de pierre et ne suivent pas une organisation traditionnelle en forme de croix. Autre point commun aux extensions de cimetières, nous pouvons retrouver une oliveraie attenante.

Longtemps le territoire des Avant-Monts privilégiait la construction de ces cimetières en situation de promontoire à l'écart des habitations du centre-bourg, à des fins de salubrités et d'hygiénisme. Nous remarquons aujourd'hui que les extensions d'urbanisation qui se développent autour des centres de village ont tendance à rejoindre les cimetières et leurs extensions.

Dans certaines communes nous avons pu observer la présence de tombeaux situés en dehors de l'enceinte du cimetière, attenants à des habitations. Il s'agit de caveaux familiaux édifiés à proximité immédiate du cimetière avant l'extension de l'enceinte principale. Au détour d'un parc ou à l'angle d'un lotissement, les habitants peuvent croiser lors de leurs promenades ces édifices particuliers.



Figure 47. Alignements de cyprès aux abords du cimetière de Laurens.



Figure 48. Alignement de cyprès annonçant le cimetière de Saint-Geniès-de-Fontedit.



Figure 49. Tombeau en dehors de l'enceinte du cimetière à Abeilhan.



Figure 50. Cimetière en situation de promontoire à l'écart du centre-bourg de Thézan-Lès-Béziers.



Figure 51. Muret de pierre sèche entourant le cimetière de Pouzolles.



Figure 52. Extension non plantée du cimetière de Magalas.

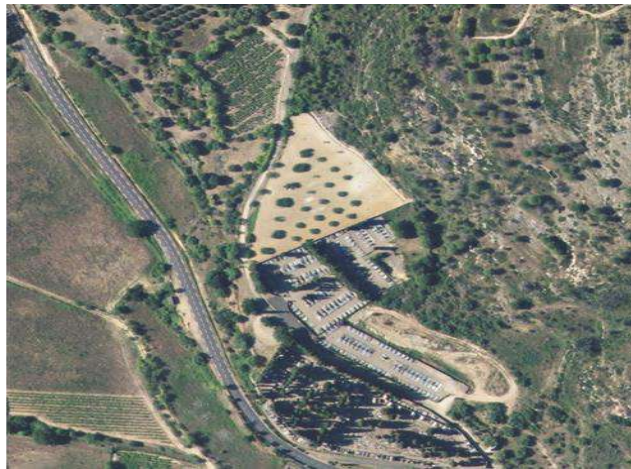


Figure 53. Oliveraie attenante au cimetière de Murviel-Lès-Béziers.



Figure 54. Plantation des cyprès en croix dans le cimetière de Pouzolles.

CIMETIERES	Enjeux	Potentialités et orientations
	- Maintien des caractéristiques paysagères existantes - Définition d'extensions en rapport avec le vocabulaire architectural et paysager existant	- Reprise du vocabulaire des cimetières existants : murs hauts, plantation de cyprès...

14.2.1. Autres points noirs paysagers : le photovoltaïsme

Le territoire des Avant-Monts est marqué par plusieurs installations photovoltaïques sous diverses formes et tailles. Nous retrouvons ainsi des panneaux solaires en situation de toitures d'habitations particulières, d'équipements collectifs tels que les écoles ou les gymnases ou au sol notamment à Thézan-Lès-Béziers dont le volume impact davantage le paysage visuel. Même si par leur forme et leur volume, ces installations peuvent apparaître comme des points noirs paysagers à l'échelle du territoire, nous notons cependant l'effort de symétrie réalisé pour faire coïncider la morphologie du parc photovoltaïque avec le plan d'eau situé en face.



Figure 55. Vue aérienne de l'installation photovoltaïque à Murviel-Lès-Béziers



Figure 56. Vue aérienne du Parc photovoltaïque au Sud-Ouest de Thézan-Lès-Béziers.



Figure 57. Vue aérienne des Toitures photovoltaïques entre Murviel-Lès-Béziers et Puimisson



Figure 58. Parc photovoltaïque à Thézan-Lès-Béziers.

POINTS NOIRS PAYSAGERS	Enjeux	Potentialités et orientations
	- Insertion paysagère des projets photovoltaïques, aussi bien en toiture qu'au sol	- Evitement des toitures monopentes aux proportions problématiques et réalisées uniquement dans la perspective d'une optimisation du fonctionnement plutôt que dans une logique d'insertion paysagère - Accompagnement paysager des projets de centrales photovoltaïques au sol en fonction des caractéristiques locales (géographiques, topographiques...)

I4.3. Autres motifs patrimoniaux paysagers

I4.3.1. Les structures géologiques

I4.3.2. Les terrasses

Nous retrouvons du côté du Faugérois, des parcelles jadis plantées de vignes et d'arbres fruitiers délaissées depuis une vingtaine d'années qui ont fait récemment l'objet d'une campagne de replantation, initiative amorcée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Nous notons également sur l'ensemble territoire la présence de terrasses soutenues par des maçonneries en pierre sèche qui s'organisent à l'aplomb du relief entre les habitations du tissu bâti ancien. Ces terrasses jouent le rôle d'ouverture et de respirations visuelles au sein des villages, entre le maillage d'habitation resserrées. Elles peuvent être entretenues par les plantations de vignes ou de fruitiers ou défrichées.



Figure 59. Terrasses soutenues par des murets maçonnés en pierre sèche à Faugères.



Figure 60. Vestiges de terrasses à vocation agricoles entre Faugères et Caussiniojols - Source : Google Earth.

I4.3.3. Les infrastructures liées à la rétention et au captage des eaux comme marqueur visuel

Chaque commune du territoire des Avant-Monts est dotée d'infrastructure liée au captage ou à la rétention d'eau. Nous avons pu identifier au cours de nos visites et d'une analyse cartographique les différents dispositifs.

1. Les châteaux d'eau

Les **châteaux d'eau** destinés à entreposer l'eau et placés sur un point haut afin de distribuer l'eau sous pression, sans avoir recours à des pompes (principe des vases communicants). Construit en béton armé et recouvert ou non de fresque ou du nom de la commune il peut apparaître comme disgracieux dans le paysage (point noir en situation de ligne de crête). Nous en retrouvons ainsi à Autignac, Puissalicon, Pailhès, Puimisson.



Figure 61. Châteaux d'eau de Pailhès et Autignac

2. Les puits

Les **puits** que nous pouvons identifier aussi bien dans l'espace public que privé relève d'une excavation généralement circulaire dotée d'un murellement, creusée dans la terre pour atteindre une nape aquifère souterraine. Nous remarquons leur présence dans les communes de Caussiniojols, de Pouzolles, de Saint Geniès-de-Fontedit.

Nous pouvons également retrouver des **puits couverts** notamment au sein des commune de Caussiniojols ou Saint-Nazaire-de-Ladarez. Éléments du patrimoine rural et autrefois essentiels à la vie des habitants, les puits couverts peuvent se présenter sous de multiples formes. Parfois encastrés dans le mur d'un bâtiment, ils se situent le plus souvent au milieu d'un cour ou au bord d'une route. De forme ronde et maçonné en pierre, ils sont généralement fermés par une porte ou une grille pour protéger l'eau et éviter les chutes.



Figure 62. Puits couvert à Montesquieu (Le Mas Rolland).

3. Les réservoirs d'eau

Lorsque la topographie de la commune est élevée nous retrouverons **des réservoirs d'eau** enterrés ou semi-enterrés en béton ou acier vitrifié qui s'intègrent nettement mieux dans le paysage comme à Saint-Geniès-de-Fontedit à Murviel-Lès-Béziers, à Roujan, à Vailhan, à Cabrerolles à Saint Nazaire-de-Ladarez ou encore à Faugères.



Figure 63. Réservoirs d'eau à Pouzolles et Roujan.

4. Les bassins de rétention

Les **bassins de rétention** correspondent à des zones de stockage des eaux pluviales à ciel ouvert ou enterrés et relève de deux fonctions distinctes :

- La récupération des eaux pluviales polluées issues de surface imperméable créées pour les besoins d'aménagements humains. Ces dernières peuvent prendre de multiples formes comme des toitures d'immeubles ou de hangars, voiries et parkings, plates-formes de stockage.
- Le stockage provisoire de l'eau pour éviter les inondations en aval dans le bassin versant. Cette eau peut s'infiltrer au fur et à mesure ou être lentement libérée en période d'étiage.

Les communes de Laurens, de Magalas, d'Abeilhan, de Margon, de Neffiès, de Thézan-Lès-Béziers et de Roujan en sont largement dotées.



Figure 64. Bassin de rétention à Abeilhan et Neffiès.

5. Les lavoirs, les fonts et les robinets

Un **lavoir** est un bassin alimenté en eau généralement d'origine naturelle qui a pour vocation première de permettre de rincer le linge après l'avoir lavé. En fonction de sa configuration et de sa position par rapport au cours d'eau le lavoir peut parfois être associée **d'une font**. Ce terme désigne une coulée d'eau qui sort de terre et qui est transportée par les rivières. Les communes de Neffiès et Roquessels en sont les témoins (font de Garot et font de la Ginesta).



Figure 65. Lavoir à Montesquieu (Le Mas Rolland).

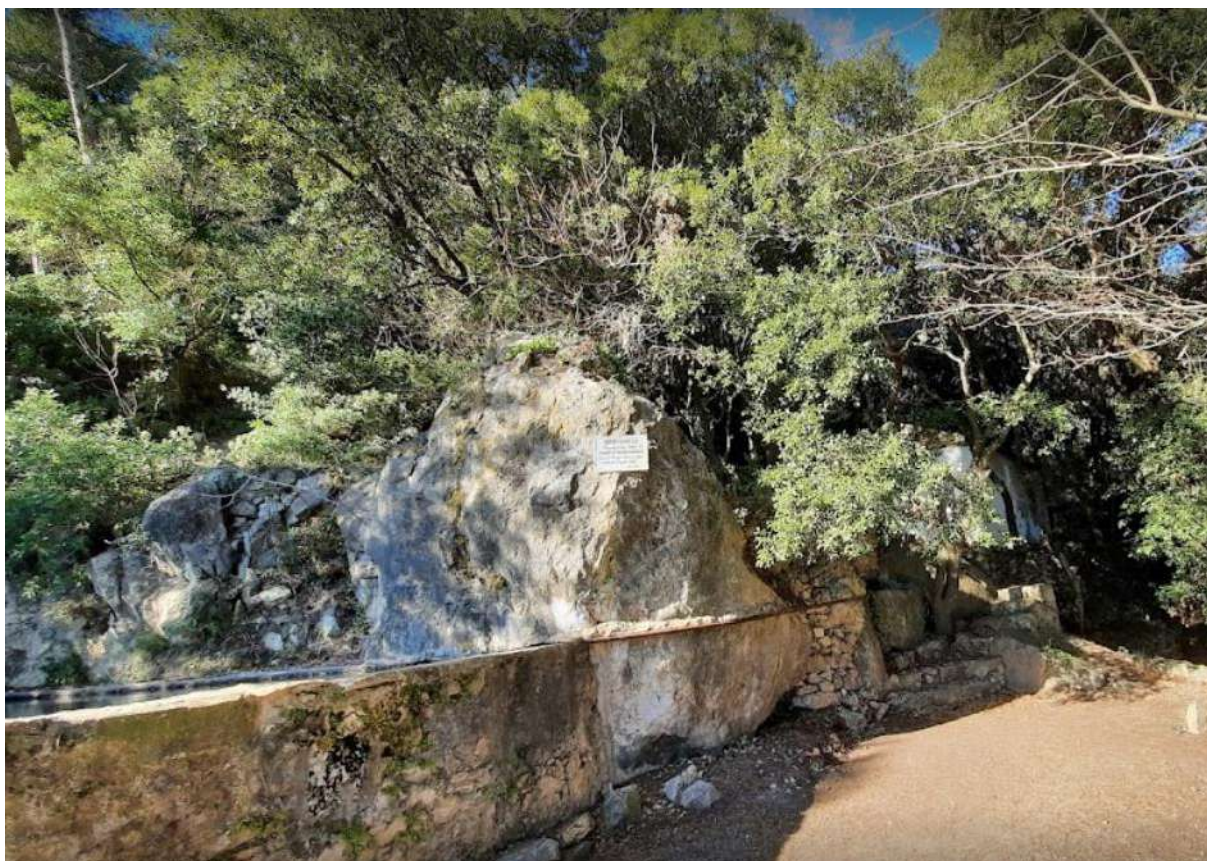


Figure 66. Font de la Ginesta entre Faugères et Fos. Mercado R.P

Nous retrouvons également la notion de **robinet** qui désigne à Causse-et-Veyran, une source située hors des murs de la cité qui sous une voûte maçonnée, s'écoule depuis deux robinets en cuivre dans une auge de pierre. L'eau est restée malgré l'installation de l'eau courante, fraîche et dépourvue de calcaire.

I Analyse patrimoniale et architecturale

I1. Les sites inscrits, classés, monuments historiques et zones réglementées

I1.1.1. Les sites inscrits et classés

- L'inscription a pour but la conservation de milieux, de paysages, de villages et de bâtiments anciens dans leur état actuel et assure une évolution harmonieuse de l'espace ainsi protégé. Elle permet la surveillance des centres historiques, le contrôle des démolitions et introduit la notion d'espace protégé dans les raisonnements des acteurs de l'urbanisme. Elle entraîne, pour les maîtres d'ouvrages, l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site quatre mois au moins avant le début de ces travaux.

- Le classement est le moyen d'assurer avec le plus de rigueur la protection des sites de grande qualité et a pour objectif principal de maintenir les lieux en l'état. Dès que le propriétaire a été avisé du projet de classement, aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux pendant un délai de douze mois, hors exploitation des fonds ruraux et entretien normal des constructions. Parmi, les autres effets du classement, nous pouvons noter qu'il crée une servitude d'utilité publique opposable aux tiers. Au même titre que les sites inscrits, les sites classés bénéficient d'une protection pénale contre les actes de destruction, de mutilation ou de dégradations volontaires.

Cette servitude concerne uniquement 4 communes.

Commune	Générateur	Arrêté	Protection
Cabrerolles	Ruines du château	19/08/1933	Site inscrit
Causses-et-Veyran	Falaises de Landeyran	03/12/1947	Site inscrit
Murviel-lès-Béziers	Château, l'église et leurs abords	31/12/1942	Site inscrit
Puissalicon	Cimetière Château et église	16/12/1947 10/09/1947	Site inscrit Site inscrit

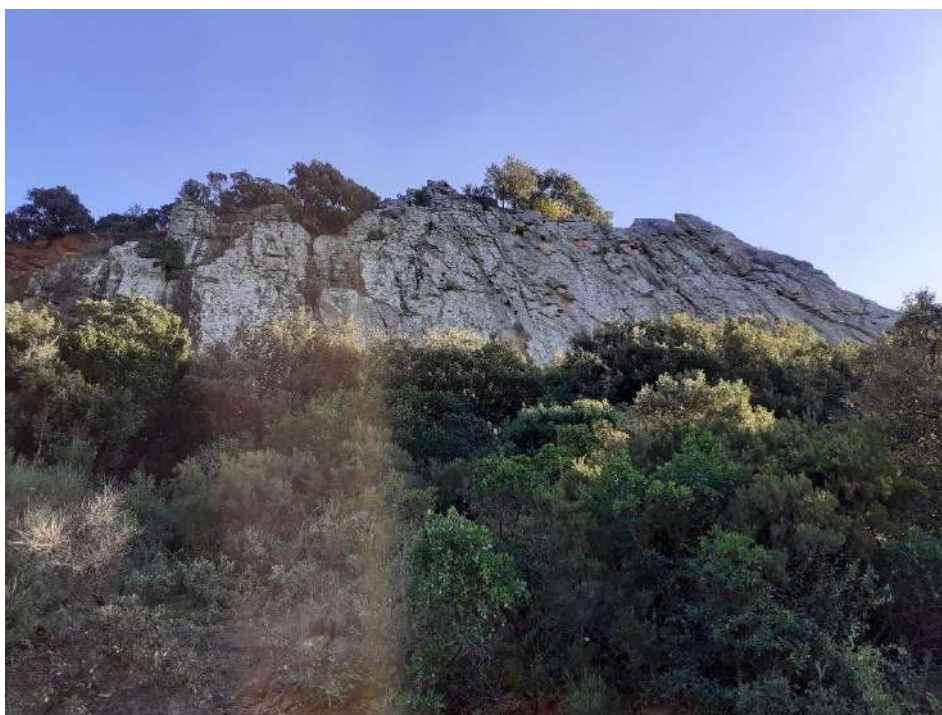


Figure 67. Falaises de Landeyran, site de prédilection des grimpeurs Biterrois.

11.1.2. Les monuments historiques

Le Ministère de la Culture définit la protection au titre des monuments historiques non pas comme un label mais comme une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant des critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte. Sont susceptibles d'être protégés, les immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis (jardins, grottes, parcs, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges) et les objets mobiliers.

Les patrimoines « traditionnels » (églises et châteaux pour ce qui concerne les immeubles demeurent très largement majoritaires dans l'ensemble des monuments historiques, et continuent de former la majorité des biens protégés chaque année.

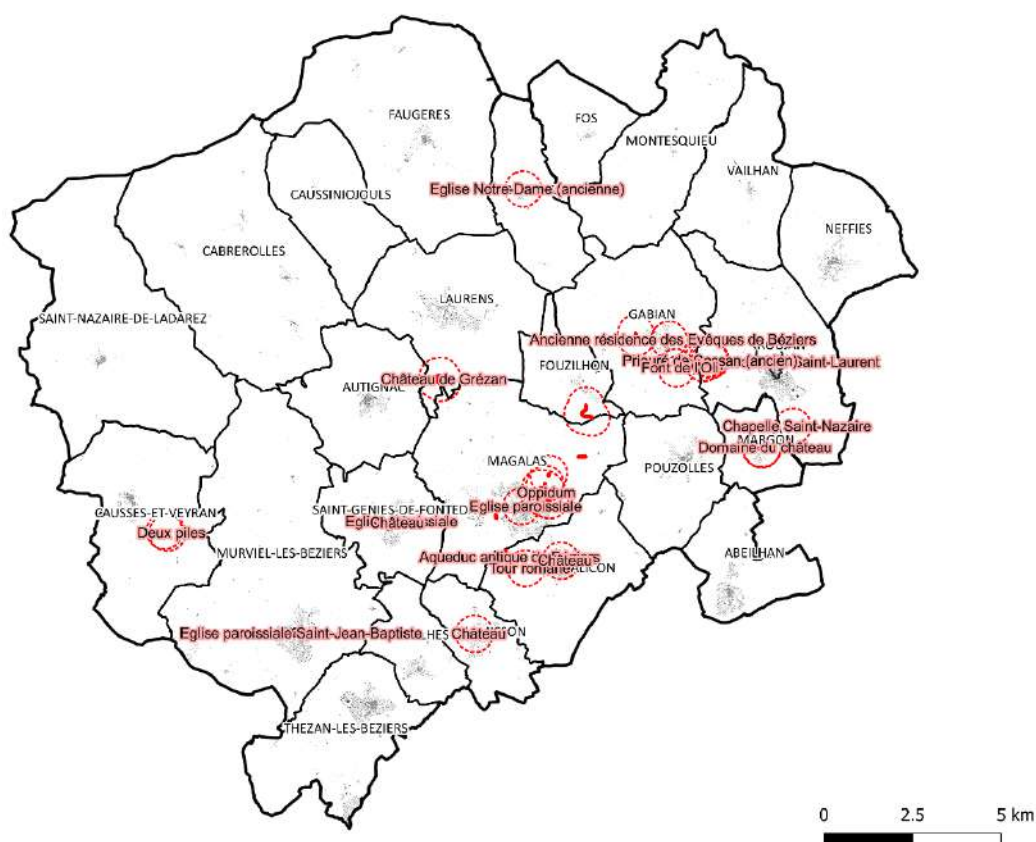


Figure 68. Localisation des monuments historiques et leur périmètre de protection (500m).

SYNTHESE DES MONUMENTS ET SITES CLASSES ET INSCRITS

COMMUNAUTES DE COMMUNES DES AVANT-MONTS	SITES CLASSES, INSCRITS ET PERIMETRES DE PROTECTION AUX ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES	N°
MAGALAS	Eglise paroissiale Saint-Laurent	1
	Oppidum	2
	Aqueduc antique de Béziers	7
CAUSSES-ET-VEYRAN	Deux piles	3
GABIAN	Ancienne résidence des Evêques de Béziers	5
	Font de l'Oli	6
	Aqueduc antique de Béziers	7
LAURENS	Château de Grézan	8
FOUZILHON	Aqueduc antique de Béziers	7
MARGON	Domaine du château	9
MURVIEL-LES-BEZIERS	Eglise paroissiale Saint-Jean Baptiste	10
	Château et ses abords	11
PUIMISSON	Château	12
PUISSALICON	Tour romane	13
	Aqueduc antique de Béziers	7
	Maison des Evêques	
ROQUESELS	Eglise Notre-Dame	14
ROUJAN	Chapelle Saint-Nazaire	15
	Eglise paroissiale Saint-Laurent	16
	Prieuré de Cassan	17
SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	Eglise paroissiale	18

	Monuments historiques
--	-----------------------



1- Eglise paroissiale de Saint-Laurent.



2- Oppidum.



3- Deux Piles.



4- Falaises de Landeyran.



5- Ancienne résidence des Evêques de Béziers.



6- Font de l'Oli à Gabian.



7- Aqueduc antique de Béziers.



8- Château de Grézan.



9- Domaine du Château.



10- Eglise paroissiale Saint Jean-Baptiste.



11- Château et ses abords.



12- Château.



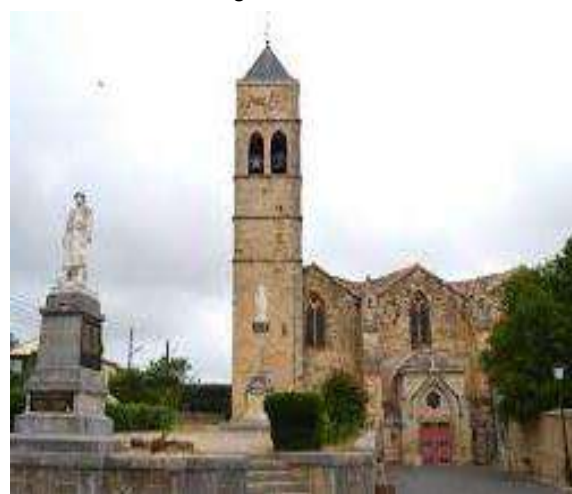
13- Tour romane



14- Eglise Notre Dame



15- Chapelle Saint-Nazaire



16- Eglise paroissiale Saint-Laurent.



Prieuré de Cassan

17-



18- Eglise paroissiale

L'article L. 621-31 du code du patrimoine prévoit la possibilité de créer des périmètres délimités des abords (PDA) sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France (ABF) mais également sur proposition de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme en tenant lieu.

11.1.3. Le patrimoine archéologique

Dans la commune de **Magalas**, la colline de Montfo est connue depuis le début du XX^e siècle pour abriter les **vestiges d'un oppidum** important, fréquenté depuis le premier âge du Fer (VIII^e siècle avant notre ère) jusqu'aux lendemains du changement d'ère. Suite à des fouilles qui avaient dégagé en 2013 un important sanctuaire public du I^{er} siècle de notre ère, l'Inrap vient récemment de mettre à jour un espace funéraire du V^e siècle avant notre ère et un établissement agricole périurbain de la période romaine.

Les recherches archéologiques menées par le passé ont révélé de nombreuses occupations anciennes sur le territoire de Magalas. Au milieu du XIX^e siècle, une agglomération gauloise, plus connue sous le nom d'oppidum de Montfo, est mise au jour. Des fouilles sont réalisées à partir des années 1930 et jusque dans les années 1980. Elles ont progressivement permis de préciser la chronologie de l'occupation de cette agglomération et révélé de riches vestiges. La situation géographique remarquable, au croisement des voies reliant le littoral au versant méridional du Massif-Central, a permis à cette agglomération de connaître un important développement du VI^e siècle avant notre ère jusqu'au Haut-Empire (I^{er}-II^e siècles de notre ère). Cet oppidum constitue ainsi l'un des principaux centres névralgiques à l'échelle du Languedoc central à l'âge du Fer. L'époque gallo-romaine voit les habitants s'installer progressivement sur les pentes orientales du Pech.

De nouvelles découvertes furent faites en 2013 en contre-bas de l'oppidum. Là, les fouilles dirigées) préalablement au projet de lotissement « Les Terrasses de Montfo » (GGL Aménagement) ont permis la découverte d'un très grand sanctuaire installé à partir de -200, des bâtiments d'accueil destinés aux pèlerins et diverses installations artisanales et de service.

Sur le site des Hauts de Montfo, les recherches archéologiques ont permis de révéler un grand espace rectangulaire identifié comme un possible lieu funéraire rituel protohistorique.

Outre le sanctuaire protohistorique, les recherches archéologiques ont révélé un établissement agricole daté du I^{er} siècle avant au II^e siècle de notre ère couvrant environ 1500 m². Il est composé de plusieurs corps de bâtiments largement voués aux infrastructures de production.

Le **site archéologique de Roujan** fut une découverte majeure du Languedoc en 1982. Les bases de 3 temples romains du 1^{er} siècle sont visibles. L'un fut aménagé en chapelle funéraire chrétienne, un autre transformé en salle baptismale du V^e siècle. Un sarcophage témoin de l'implantation d'un ensemble funéraire de 53 tombes et plusieurs socles de colonnes limitant un forum. Occupée durant plusieurs siècles jusqu'à l'aube du Moyen-Age, cette cité gallo-romaine fut progressivement abandonnée pour des lieux plus sûrs au pied d'un castrum sur un promontoire proche.

11.1.4. Le patrimoine Wisigoth

L'empreinte gothe s'exerce du Ve au VIII^e siècle au niveau de la frange littoral de la Narbonnaise. Ce peuple barbare, le plus prestigieux d'Europe, tant par sa longue histoire que par ses origines mythiques, reçoit un héritage important. Les Wisigoths laissent toute place aux familles romaines, ils s'appuient sur le droit romain et la cadastration des terres. La liturgie gothe reste longtemps en usage. Cette influence est encore visible aujourd'hui dans l'architecture des églises à chevet carré et dans les noms de certains édifices construits durant le Haut Moyen Age. Cette influence s'est également fait ressentir sur le territoire de Saint-Nazaire-de-Ladarez

11.1.5. Le patrimoine gallo-romain

11.1.6. La chaîne de Castra et le patrimoine médiéval

Ce terme désigne un patrimoine militaire qui se dessine au sein de l'unité paysagère des Pentes-Est des Avant-Monts. Il s'agit des derniers ouvrages témoins édifiés en vue de la défense et du contrôle du territoire, verrouillant l'accès entre la plaine biterroise et la haute vallée de l'Orb. Plus ou moins bien préservé et visible en fonction des secteurs le patrimoine médiéval concerne pourtant toutes les communes. Les sites fortifiés ou castrum situés en éperon rocheux et abandonnés pour des raisons de commodités ont traversé le temps.

Le castrum de Caussinijouls est mentionné dès 966 (époque carolingienne). Cabrerolles est doté d'un château médiéval et d'une chapelle castrale. Il s'agissait d'un site stratégique verrouillant l'accès entre la plaine biterroise et la haute vallée de l'Orb. Les vestiges féodaux de Roquessels datent du XII^{ème} siècle et la chapelle castrale attenante du X-XI^{ème} siècle.

Dans le village de Caussinijouls un remarquable castrum d'époque carolingienne est doté de construction en arête de poisson. Ces formes sont également visibles sur les vestiges de la muraille de Fouzilhon.

A Saint Geniès-de-Fontedit, nous distinguons les vestiges d'un castrum datant du XI^{ème} siècle situés en plein cœur du village. Dans ce même secteur de contrôle des voies de communication se trouve le château de Cabrerolles agrémenté de sa chapelle castrale.

A Saint-Geniès-de-Fontedit, les vestiges d'un castrum sont datés de fin XI^{ème} jusqu'au début du XII^{ème}.

La commune de **Cabrerolles** occupe une situation privilégiée en bordure méridionale des Avant-Monts. Edifié plein Sud sur les pentes d'un éperon calcaire dessiné par deux profonds vallons, le village ancien semble couronné par les vestiges de son castrum médiéval dominé par la chapelle Notre-Dame de la Roque. Le castrum de Cabrerolles répond à une organisation simple dictée par la topographie des lieux. Même si l'enceinte est constituée de plusieurs sections de murs qui permettent de relier la chapelle au noyau castral, il faut reconnaître que les processus de fortification et de densification de l'habitat se sont faits de manière progressive. Ce principe de concentration et de mise en défense d'une petite agglomération rappelle le modèle de la plaine du *Castrum populatum* qui s'adapte ici à un site perché. L'habitat revêtait alors un double caractère, puisqu'il est à la fois une structure domestique privée mais possède également des espace collectifs (citerne, circulation, grotte) du fait de son intégration à la défense commune du *castrum*.



Figure 69. Vue générale du castrum de depuis le Sud - Source : BE BONNET.

Même si le *castrum* est déjà abandonné sans être déserté, la destruction des fortifications du site castral se situent lors des guerres de religions. Le village s'étend vers le Sud alors que le site castral connaît une occupation plus ponctuelle. La chapelle Notre-Dame restera en fonction jusqu'à la reconstruction de l'église Saint Amans implantée au point le plus bas du village. Cet aménagement marquera la fin d'un lent processus de glissement de population depuis la partie sommitale du site castral vers le village en contrebas actuel.



Figure 70. Castrum de Caussinijouls



Figure 71. Chapelle Castrale de Cabrerolles

11.1.7. Le petit patrimoine bâti

1. Le patrimoine de la pierre sèche

Nous désignons par écarts, les ruines, les cabanes et les bâtiments précaires dont l'état de conservation (de mauvais, médiocre, bon, à très bon) et l'âge du bâti (+/- 100ans) varie. En ce qui concerne l'occupation du sol, nous relevons qu'il s'agit d'habitation, de monuments ou encore de domaines agricoles avec habitations. Il s'agit de connaître le devenir possible de ces écarts et le potentiel qu'ils recouvrent soit par la qualité intrinsèque d'un bâti, soit par la présence des équipements nécessaires au confort, soit par la qualité du traitement paysager, soit enfin par la possibilité qu'ils offrent de maintenir une activité agricole.

Le patrimoine vernaculaire des Avant-Monts a comme trait commun au sein de son territoire l'usage varié de la pierre sèche au travers de petites constructions telles que les mazets, les capitelles, les carabelles ou encore les murets de pierre sèche, aussi bien visibles au sein de l'unité paysagère des Pentes Sud-Est des Avant-Monts qu'au niveau des collines viticoles du Faugérois.

Rappelons que l'art de construction en pierre sèche est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 28 novembre 2018, il correspond au savoir-faire associé à la construction d'ouvrages en pierre en empilant les pierres les unes sur les autres sans utiliser aucun autre matériau, si ce n'est parfois de la terre sèche. Les structures en pierre sèche ont façonné des paysages multiples et variés, permettant le développement de différents types d'habitats, d'agriculture et d'élevage. Ces structures témoignent des méthodes et pratiques utilisées par les populations depuis la préhistoire jusqu'à l'époque moderne pour organiser leurs espaces de vie et de travail en optimisant les ressources naturelles locales et humaines.

Le **mazet** ou maset désigne un petit abri de pierres sèches à l'usage des hommes et des bêtes en cas d'orage ou pour ranger des outils.



Figure 72. Exemple de mazet à Magalas - Source Ducrot V.



Figure 73. Exemple de mazet à Cabrerolles – Source : BE BONNET.

La **capitelle** quant à elle relève de petites cabanes de pierres sèches servant au vigneron, au pâtre ou au berger pour se protéger des intempéries.



Figure 74. Exemple de capitelle à Cabrerolles - Source : tourisme-avant-monts.fr



Figure 75. Exemple de capitelle en schiste restaurée par les écoliers de Neffîès.

La **carabelle** correspond également à une cabane réalisée en pierre calcaire, en schistes prélevées sur places et montées sans ciment, ni liant. Ce terme précis ne se rencontre qu'au sein de la commune de Faugères.

À ce jour, 16 carabelles ont été restaurées et entretenues par les membres de l'Association de Défense et de Sauvegarde du Patrimoine des Hauts Cantons de l'Hérault (Pierrevie).

Faugères a d'ailleurs développé un chemin des carabelles composé de huit cabanes à découvrir ainsi qu'un panorama des vestiges agricoles de pierre sèche sur le Mont Marcou.

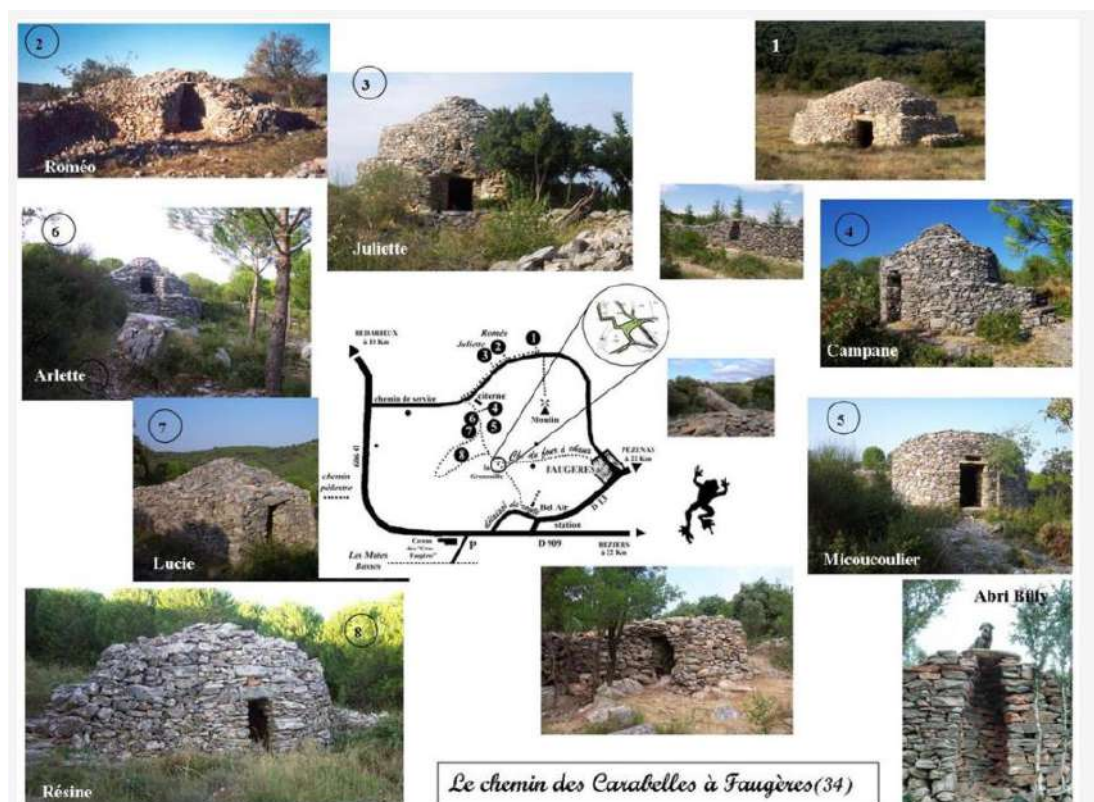


Figure 76. Parcours de découverte des Carabelles - Source : Mairie de Fauères

Le mur de soutènement est construit pour retenir la terre. Dans un versant, il permet de rétablir une pente cultivable. Il permet aussi de lutter contre l'érosion. Les **murets de pierre sèche** peuvent également jouer un rôle prépondérant dans la gestion de l'eau en effet, les murets basses sont un exemple pertinent de structure de pierres dressées servant de « brise eau » en détournant les écoulements vers le ruisseau. Jusqu'à l'utilisation du ciment au milieu du XXème siècle, il est construit à sec, c'est-à-dire sans liant. La pierre tient alors par son poids et par un calage équilibré.

Cependant les effets de l'eau peuvent provoquer des effondrements partiels. L'excès de végétation et le système racinaire des arbres qui parviennent à s'introduire dans ces murets de pierre sèche peuvent également occasionner des désordres. Aujourd'hui des campagnes de débroussaillage de ces murets de pierre sèche sont réalisées dans le but de pérenniser ce patrimoine et de rendre visuellement accessible. Afin de sauvegarder ce patrimoine bâti d'exception, il convient de remettre les pierres effondrées en place en conservant l'appareillage particulier des pierres. Ce type de manœuvre ne demande pas d'effort particulier et permettent d'éviter des travaux trop onéreux.



Figure 77. Exemple de mur de soutènement sauvegarder à Fauères.



Figure 78. Mur de soutènement en pierre sèche à Neffiès.



Figure 79. Mur de soutènement en pierre sèche à Cabrerolles.



Figure 108. Exemple de pavement en pierre à Gabian



Figure 109. Cultures en terrasse à Pouzolles (utilisation de la pierre sèche)

2. Le patrimoine lié à l'énergie et à l'agriculture

Les **moulins hydrauliques** et à vent étaient autrefois très nombreux dans l'arrière-pays biterrois. Ils servaient à transformer les produits agricoles, écraser l'écorce pour extraire le tanin ou fouler la laine. La plupart sont en ruines, recouverts par la végétation mais il en reste quelques-uns, parfois reconvertis en habitations, dont ceux de Faugères. Les moulins à grain que nous retrouvons au Nord de Faugères ont fait l'objet d'une restauration authentique à l'initiative du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Le moulin datant du XVI^{ème} siècle est en état de fonctionnement et utilise les meules d'origines.

Situé au sommet de la colline dominant le vignoble de Faugères, le site des **moulins de Faugères** est un ensemble de constructions cylindriques réalisées en moellons, alignées perpendiculairement au vent. Ils sont dotés d'un rez-de-chaussée voûté aménagé d'un escalier encastré dans la maçonnerie, pour accéder aux étages supérieurs. La production céréalière des moulins est intense jusqu'au XVI^{ème} pour finir à l'état de ruine au XVII^{ème} siècle. L'activité reprendra pour une vingtaine d'année jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle pour être définitivement vouée à la ruine.

Bâtis au lieu-dit « Les Trois Tours » sur les fondations probables d'anciennes tours de guet gallo romaines, ces moulins à vent pourraient dater des Guerres de Religion et auraient pu servir de poste d'observation et d'aide à la défense de la ville. En effet, en situation de promontoire à 417 mètres d'altitude, ils offrent un belvédère remarquable où la vue s'étend jusqu'à la mer et croise le col de Pétafy, d'où arrivaient les invasions guerrières du Languedoc.

A l'initiative de l'Association de Sauvegarde et de Défense du Patrimoine des Hauts Canton de l'Hérault, de l'Association de Sauvegarde de l'Art Français et de la Communauté de Communes, ces trois moulins à grains ont été restaurés dans les années 1990. L'un d'entre eux a été reconstruit à l'identique, employant les meules du XIX^{ème} siècle. Ainsi des meuniers sont de nouveaux engagés pour broyer la mouture et disposent d'un logement directement sur le site. Des visites touristiques du site sont organisées, ainsi qu'un itinéraire de découverte botanique sur le sentier menant aux moulins. Le belvédère est aménagé d'une table d'orientation qui guident les touristes dans la lecture du paysage environnant.



Figure 80. Moulins de Faugères.

A la sortie de Neffiès, une vieille bâtisse de pierre couverte de tuile romane s'impose. Il s'agit du **moulin de Julien** adossé au ruisseau de la Vaillette et implanté au débouché d'un entonnoir naturelle entre les collines de Pech Rome et du Causse. Le moulin reconnaissable par l'imposante meule appuyée contre sa façade principale est bâti en contrebas d'un surplomb rocheux. Bâti à la confluence de cours pérennes qui drainent l'eau de tout un massif, et bénéficiant d'un dénivelé qui assure une chute d'eau suffisante, le moulin de Julien occupe une position idéale qui explique sa durée dans le temps. Racheté par la commune en 2000 et progressivement restauré, le moulin de Julien permet de comprendre le fonctionnement de tous les moulins à blé de Neffiès Il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de restauration, de protection et de valorisation que justifie sa forte valeur patrimoniale et paysagère.



Figure 81. Le moulin de Julien à Neffiès - Source : CRPE VAILHAN

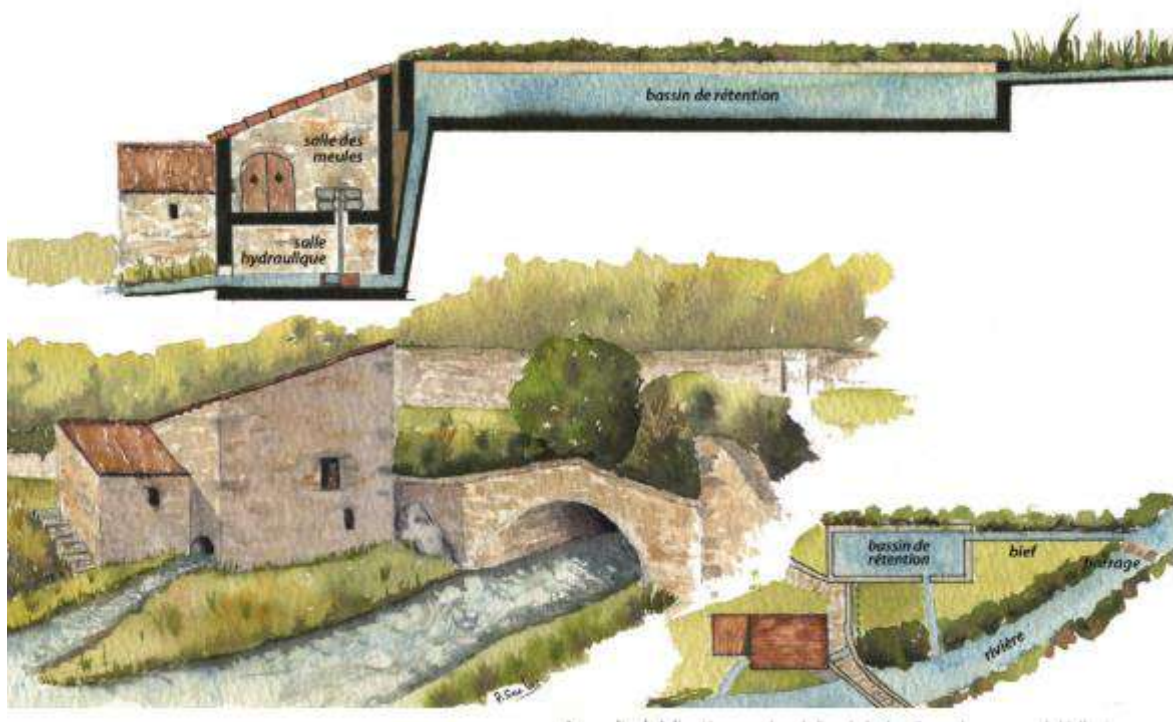


Figure 82. Fonctionnement du moulin de Julien -Source : CRPE VAILHAN.

Dissimulés sous un épais couvert végétal, à moins d'un kilomètre du hameau de **Lenthéric**, les vestiges de **moulins à eau et à vent** persistent à Cabrerolles au Sud Est de la confluence des ruisseaux de Montgros et de Valignières. Ce site aujourd'hui patrimonialisé a su efficacement tirer profit des ressources modestes offertes par les lieux. En effet, le moulin à vent fut édifié au cœur d'un couloir venteux de la Tramontane, entre le Mont Cèze à l'Est et le Pech de Mayre à l'Ouest, tandis que l'installation du moulin à eau a nécessité au préalable des travaux de canalisation des ruisseaux pour le stockage de la ressource en eau. Ils présentent tous deux la caractéristique d'être construits en moellons de schiste ou de grès.

Depuis 2018, la commune de Cabrerolles et la Communauté de Communes des Avant-Monts sont conscientes de la force de ce patrimoine, se sont engagées dans un programme de restauration qui abordent conjointement des thématiques pédagogiques variées telles que la valorisation des ressources naturelle (hydrauliques et aérauliques), la géologie et l'histoire de la paysannerie.

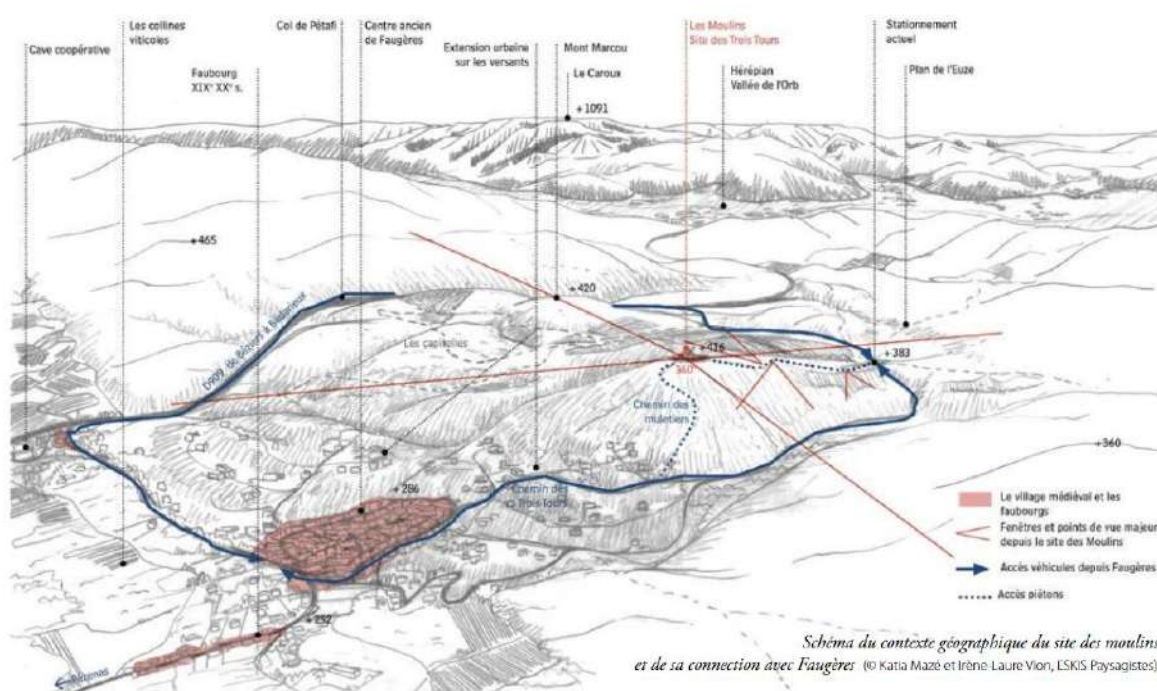




Figure 83. Les moulins de Lenthéric à Cabrerolles - Source : CRPE VAILHAN.



Figure 84. Les moulins de Lenthéric (restauration terminée) à Cabrerolles - Source : Région Occitanie.

Le **Font de l'Oli** à Gabian désigne une source hors du commun d'huile de pétrole découverte par les romains. Elle fut oubliée jusqu'au XVIIème siècle, puis réexploitée durant 80 ans jusqu'au tarissement et de nouveau abandonnée. A la suite de fortes pluies survenues en 1717, l'huile de naphte rejaillit et fut cette fois-ci exploitée par les chanoines du Prieuré de Cassan pour ses vertus médicinales jusqu'à la fin du XIXème siècle. A la fin de la Première Guerre Mondiale, la France avait besoin de pétrole pour favoriser l'essor du pays. Connaissant la présence d'une source de pétrole à Gabian, une mission officielle organisée à l'instigation de la section géologique du comité scientifique du Pétrole fut chargée de prospecter sur le territoire de la commune. Le premier sondage atteignit le pétrole en novembre 1924 à 96m de profondeur. Le débit journalier s'éleva à 20m3 environ. L'exploitation industrielle cessa en 1950, à la suite d'une quarantaine de forages effectuée. La production totale de cette exploitation fut de 25 000 tonnes. Caractérisé par une cabane de pierre en ruine, le Font de l'Oli comprend un réseau de galerie et 2 bassins aujourd'hui enluminés. Le site fait aujourd'hui l'objet d'un programme de restauration.

Plans et coupes de « La Foun de l'Oli »
(Paul Mondès, « Excursion du 3 avril 1927 à Cabian (Ariège) », Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, XXXII, 1928)

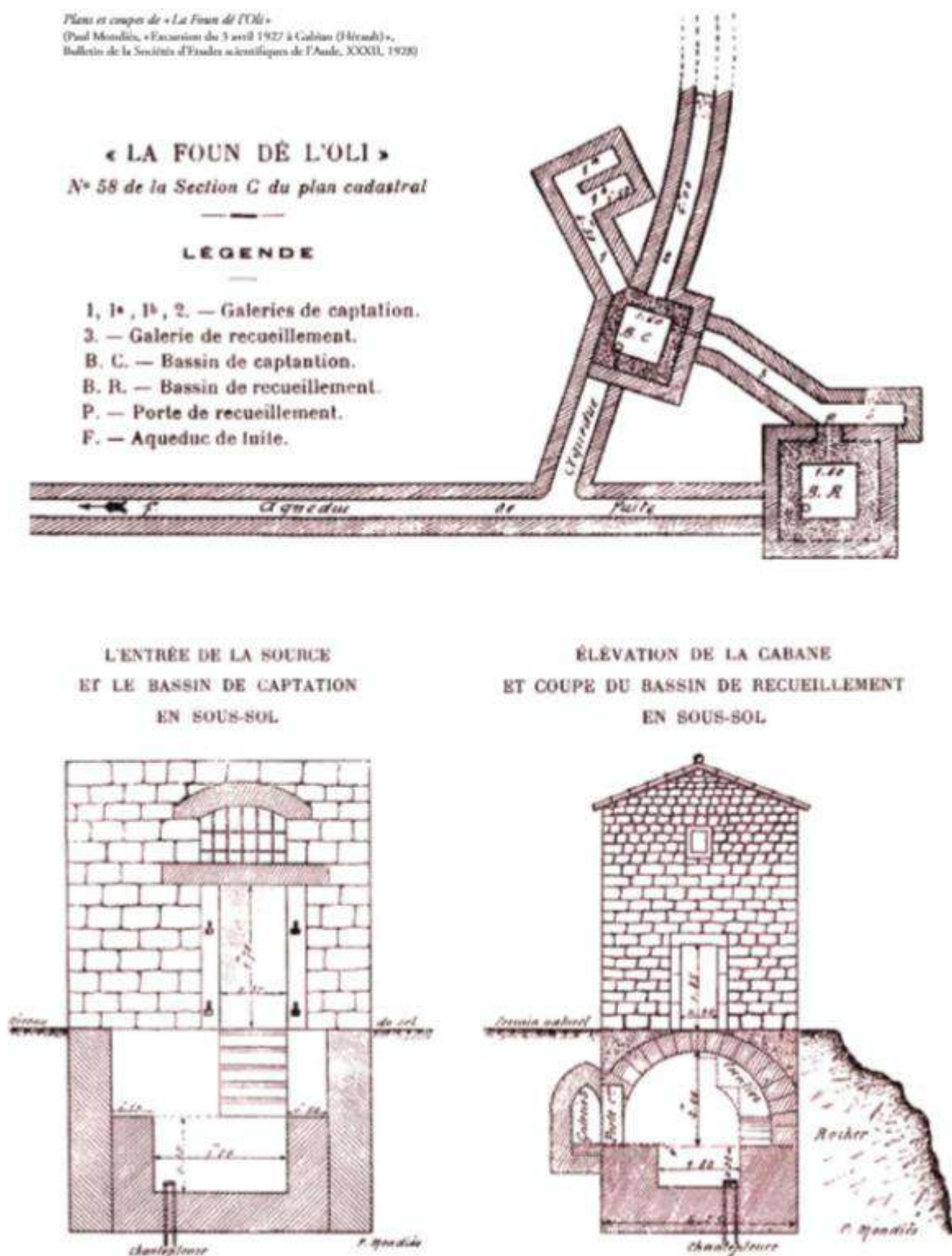


Figure 85. Plan et coupe du Fon de l'Oli - Source : CRPE-VAILHAN



Figure 86. Font de l'Oli à Gabian.

Le premier **four à pain** était installé à l'entrée du village de **Cabrerolles**, au croisement des chemins de Cabrerolles, d'Aigues-Vives et de Caussiniojols. Il fut bâti afin que les habitants du hameau de la Borie Nouvelle puissent faire cuire leurs pains ou leurs plats sans devoir descendre à Cabrerolles. L'aménagement inhabituel de gradins autour du four transformait le lieu en lieu de réunion. Les familles disséminées dans les bois se retrouvaient et discutaient pendant les cuissons. Le second four n'est plus visible de nos jours, seules persistent les traces noires sur le mur du fond. Elles indiquent l'emplacement d'une ancienne conduite d'évacuation des fumées. Nous y retrouvons également les halles du village, au sein desquelles les ménagères attendaient la venue des marchands ambulants. Ces derniers approvisionnaient les familles en produits qui agrémentaient l'ordinaire.

3. Le patrimoine religieux

Les **chapelles castrales** de Notre-Dame-de-Roquessels et de Notre-Dame-de-Laroque à Cabrerolles sont situées en promontoire. Elles ont toutes deux été abandonnées pour des raisons de commodités. Saint-Nazaire d'Auberte, au Sud de Roujan, daterait du IX^{ème} siècle. Il s'agit d'une église d'architecture préromane parmi les plus anciennes de la région. D'autres chapelles du territoire de la même époque peuvent être citées : Saint-Etienne-de-Frontignan, Saint-Etienne-de-Trignan, Saint-Michel-de-Parders, Saint-Bauzille-de-Fourches.

Puissalicon accueille à l'écart du tissu bâti du village une tour romane de 26 mètres de haut. Il s'agit d'un clocher de style lombard, édifié au XI^{ème} siècle. A l'origine, la tour était attenante à une église aujourd'hui disparue : Saint-Etienne-de-Pézan. L'édifice est classé monument historique depuis 1862. Bien plus récemment, les chapelles d'Autignac et de Montalaurou (à Pailhès) ont été élevées au XIX^{ème} siècle.

A l'origine, une humble retraite monastique, l'ensemble Château-Abbaye de Cassan devient un puissant prieuré royal puis une fastueuse demeure princière. Le château abrite une vaste église romane du XIII^{ème} siècle et un palais abbatial du XVIII^{ème} siècle.

Faugères a connu une histoire mouvementée où s'affrontèrent catholiques et protestants. Ce fief compta en effet, 4 temples et conserve le lien fondateur certainement le plus ancien de France. L'édifice actuel a été bâti en 1837.

L'abbaye Saint-Joseph de Montrouge à Puimisson est un établissement religieux récent dont l'église abbatiale a été bâtie en 2011.

De façon ponctuelle, **les croix** sont nombreuses, en particulier dans des configurations de carrefours de voies.

Au sein des communes du territoire des Avant-Monts, les **monuments aux morts** peuvent être de différentes natures, sous la forme de compositions massives (statue de poilus ou de Marianne et obélisque), de plaques en marbre ou de tableaux.

Ils sont généralement installés le long de la route principale, sur la place du village, au cœur d'un cimetière, dans ou à proximité d'une église ou d'une école, ou encore dans la cour de l'Hôtel de ville.

Les œuvres massives sont généralement agrémentées d'épithètes civiques affirmant la reconnaissance de la commune pour le sacrifice de ses soldats, d'épithètes patriotiques insistant sur les soldats pour la France et pour les générations futures. Elles sont agrémentées d'ornements symboliques tels que la palme pour le martyr, le chêne pour la force, le laurier pour la victoire et l'olivier pour la paix. Le glaive, la croix de guerre, le casque de poilu, la flamme, l'urne funéraire ou encore le coq sont autant d'emblèmes sculptés à la gloire des soldats tombés au front. Les noms de l'architecte Adrien Avon et du sculpteur Jean Magrou apparaissent comme les figures phares en matière de création de monuments aux Morts au sein du territoire des Avant-Monts. Ils sont à en effet à l'origine de la réalisation de 6 des plus remarquables d'entre eux.



Figure 87. Monument aux morts de Neffiès - Source CRPE VAILHAN



Figure 88. Monument aux morts d'Abeilhan - Source CRPE VAILHAN



Figure 89. Monument aux morts de Laurens

COMMUNES	1911	MPLF	%	EMPLACEMENT	NAT.	INST.
ABELLIAN	887	33	3,72	Place Maréchal Foch	M	1924
				Église paroissiale	P	
AUTIGNAC	1100	35	3,18	Place des Combattants	M	1924
					P	2004
				Cimetière	M	1922
				Église paroissiale	P	
CABEROLLES	451	12	2,66	Cimetière	M	1920
CAUSSES-ET-VEYRAN	825	29	3,52	Entrée du village (D19)	M	1920
				Église paroissiale	P	
CAUSSINIOJOLS	216	5	2,31	Route de Caberolles	M	
FAUGÈRES	706	17	2,41	Route de Pézenas	M	
FOS	149	1	0,67	Église paroissiale	P	
FOUZILHON	157	10	6,37	Avenue du Pont	M	1920
GABIAN	1016	25	2,46	Place de la Poste	M	1922
				Cimetière	M	1923
				Église paroissiale	P	
LAURENS	1208	32	2,65	Façade des écoles	M	1923
				Cimetière	M	1922
				Église paroissiale	M	
MAGALAS	2102	55	2,62	Rue de la Promenade	M	1923
MARGON	253	10	3,95	Calvaire	P	
				Cimetière	M	
MONTESQUIEU	97	5	5,15	Église de Padiers	P	
MURVIEL-LÈS-BÉZIERS	2375	86	3,62	Place G. Clemenceau	M	1922
NEFFIÈS	1010	42	4,16	Cimetière	M	1921
PAILHÈS	296	7	2,36	Cimetière	M	
				Église paroissiale	P	
POUZOLLES	1075	38	3,53	Esplanade	M	1919
				Cimetière	P	1922
PUIMISSON	789	34	4,31	Cimetière	M	1919
				Mairie	P	
				Église paroissiale	P	
PUISSALICON	1104	28	2,54	Cimetière	M	1924
				Église paroissiale	P	
ROQUESSÈLS	159	7	4,40	Cour de la mairie	P	
				Mairie	P	
				Église paroissiale	P	
ROUJAN	1932	61	3,16	Devant l'église	M	1924
				Église paroissiale	P	
SAINT-GENIÈS-DE-F.	1180	32	2,71	Cimetière	M	1922
SAINT-NAZAIRE-DE-L.	647	18	2,78	A côté de l'église	M	v 1925
				Église paroissiale	M	
THÉZAN-LÈS-BÉZIERS	1537	59	3,84	Place Émile Pastre	M	1923
				Église paroissiale	P	
VAILHAN	186	8	4,30	Cimetière	M	1920
				Mairie	T	

4. Le patrimoine viaire

Le pontil du Muratel à Caberolles : autrefois, l'accès au village se faisait par un gué sur le ruisseau du Muratel. En raison des contraintes topographiques liées à la traversée de la combe, l'accès était ardu. Le pont fut bâti pour pallier cette difficulté. Cette voie, anciennement connue sous le nom du chemin d'Hérépian était très fréquentée. Le ruisseau du Muratel arrive de la source du roi, situé au Nord du hameau pour rejoindre le ruisseau du Taurou en contrebas du village.

5. Pigeonniers

Bien que présents dans tout le secteur de la plaine, nous les retrouvons principalement à l'extrémité Ouest du territoire intercommunal et notamment sur la commune de Murviel-lès-Béziers. Leurs périodes de constructions sont variables (du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle). A l'origine couplés à une métairie, ils sont aujourd'hui, majoritairement isolés en zone agricole. Ils se présentent le plus souvent sous la forme d'une tour carrée à deux voire trois niveaux, réalisés en pierre locale taillée ou en moellons. Nous distinguons ainsi les pigeonniers en calcaire coquiller à Roujan ou à Abeilhan, en moellons de schiste ou en grès du côté de Fos.

De plus, cette structure particulière est mentionnée de diverses manières sur les plans cadastraux napoléoniens. En effet, elle a laissé des traces dans la toponymie locale, en prenant la forme de *Colombade* à Abeilhan, de *Colombel* à Faugères et de *Colombier* à Autignac.

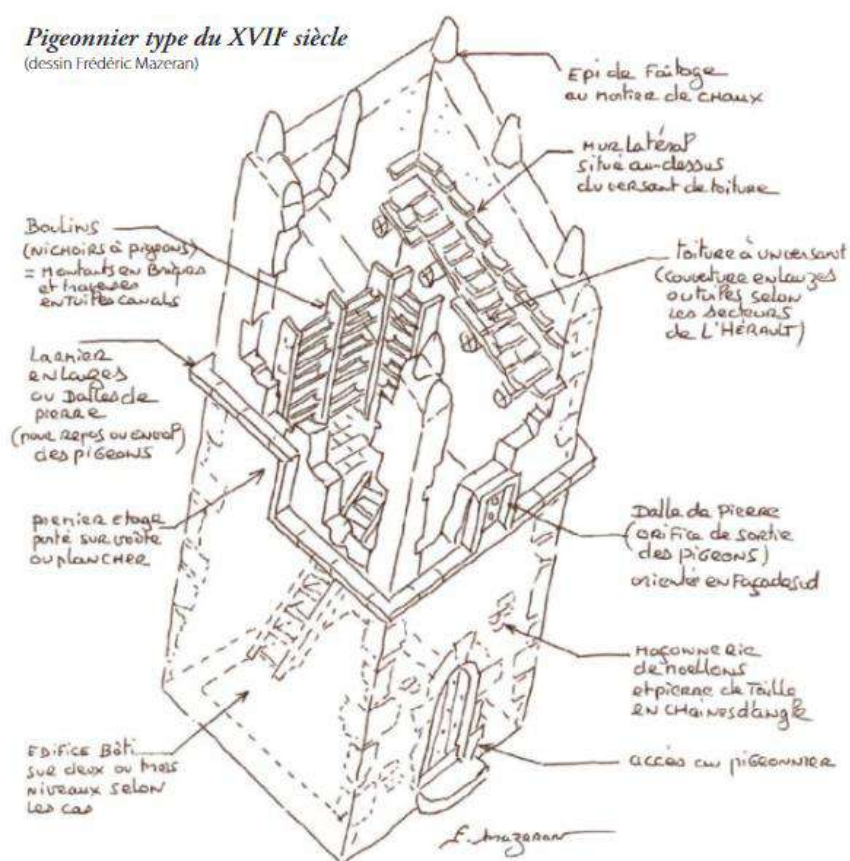


Figure 90. Dessin d'un pigeonnier du XVII^{ème} siècle - Source : CRPE VAILHAN



Figure 91. Exemple de toponymie liée au pigeonnier sur les plans cadastraux napoléoniens - Source : CRPE VAILHAN.



Figure 120. Pigeonnier d'Yvernès à Murviel-lès-Béziers



Figure 121. Pigeonnier de Pech Sérignan à Murviel lès Béziers

6. Le patrimoine du Midi-Rose

La maison du peuple à Laurens dotée d'une façade avec les mentions Travail & Progrès encadrant un bonnet phrygien est un bâtiment emblématique, témoin de son passé d'après-guerre à l'époque du Midi Rose.



Figure 122. Maison du peuple à Laurens

12. Typologie des tissus bâtis

Au cours des visites de terrain et des lectures de documents de référence, nous pouvons distinguer 5 implantations différentes de villages au sein du territoire des Avant-Monts

- Sur des points hauts autour d'un cœur circulaire.
- Selon des paliers successifs libérant de belles respirations grâce aux cultures viticoles qui y sont intégrées.
- Sur des secteurs en pente, suivant la voie centrale en petits pôles mitoyens.
- Sur un relief contraignant regroupés selon des groupes successifs.
- En contrebas des coteaux.

12.1. Le tissu bâti de l'enchâtellement

Suite aux comparaisons d'images satellitaires, aux observations in situ et aux articles issus d'ouvrages de référence tels que l'Atlas des paysages de l'Hérault, nous pouvons déduire que les villages du territoire des Avant-Monts s'organisent de la manière suivante :

12.1.1. Centres anciens

Le centre ancien des villages est organisé de façon circulaire autour d'un point haut où culmine un château, une église ou une tour de guet. Nous parlerons alors d'enchâtellement. La thèse de l'architecte-urbaniste Krzysztof Pawlowski de 1992 a également proposé de donner un nom à cette forme urbaine, les « circulades ». Ce néologisme désigne une urbanisation circulaire typique de l'Hérault. Il s'agit d'un type d'agglomération fortifiée dont la disposition s'organise autour d'un noyau central, le plus souvent sur un « Puech » dominant les environs.

L'habitat est disposé en anneaux successifs autour d'un noyau central, qui était occupé à l'origine, selon les cas, par un château à motte ou une église. Ce centre ancien est composé de petites ruelles étroites et pentues, dont beaucoup ne sont plus carrossables, régulièrement transformées en simples voies piétonnes ou en escaliers pour les plus abruptes. La compacité du bourg ancien rend la circulation des véhicules dans cet espace très contrainte par l'étroitesse des rues, souvent à peine plus large que 3,00 mètres. Nous y retrouvons l'essentiel des commerces, services et équipements publics de la commune. Par leur présence, le vieux village est une centralité importante dans l'organisation urbaine de la commune. Les extensions du bourg se sont faites progressivement en appui du vieux village sous forme linéaire le long des axes de communication. Cette partie du village est la plus compacte avec une faible consommation foncière.

Les ensembles les plus réguliers sont dans la plaine, là où les enchâtellements sont sans doute apparus comme un système de défense artificiel permettant de compenser les avantages que pouvait procurer ailleurs un relief plus difficilement accessible. Dans d'autres cas, le choix se porte sur une colline ou un piton rocheux, ce qui explique leur localisation géographique. Aujourd'hui bien souvent ces sites sont très peu valorisés. Ils ne bénéficient d'aucune mesure de protection particulière mais permettent le développement du tourisme autour de leur architecture particulière.

Ils sont l'héritage de 1000 ans de sédentarisation méditerranéenne, au cœur d'une ruralité soumise aujourd'hui à une forte pression foncière.



Figure 92. Circulade de Murviel-Lès-Béziers - Source : Google Earth



Figure 93. Ruelle étroite caractéristique du centre ancien (Magalas).



Figure 42 : Vestiges de remparts de portes et d'escaliers rues.



Figure 121. Vestige de remparts à Gabian

I2.1.2. Tours de ville

Un tour de ville plus dégagé se dessine et accueille la circulation automobile et le stationnement ; Les ruelles y sont plus larges, les habitations moins denses et les pentes moins abruptes. Nous pouvons y retrouver les maisons de maîtres et leurs vastes jardins arborés.

Ce tour de ville constitue, en général, au sein du territoire des Avant-Monts, une séparation entre le cœur de village ancien et les faubourgs construits le long des axes routiers. Il prend une dimension structurante dans le fonctionnement viaire de la commune. Il forme la base d'une boucle viaire routière permettant d'éviter le passage systématique dans le cœur de ville pour la desserte des quartiers péricentraux.

Des limites franches sont à maintenir entre les espaces urbains et leur environnement rural et naturel pour valoriser leur identité propre et renforcer la proximité entre la ville et la campagne qui caractérise le territoire. L'urbanisation diffuse est à maîtriser. Elle ne doit pas se développer de manière linéaire, par la juxtaposition successive de bâtiments le long des axes routiers, mais en privilégiant l'aménagement de quartiers structurés.



Figure 94. Tour de ville de Murviel-Lès-Béziers - Source : Google Earth



Figure 95. Tour de ville de Murviel-Lès-Béziers.



Figure 96. Tour de ville de Puissalicon.

12.1.3. La maison vigneronne de l'enchâtellement

Il s'agit d'une habitation simple où le logis se situe au-dessus d'une remise basse qui s'adapte aux contraintes topographiques locales. Le rez-de-chaussée est doté d'une large porte en bois surmontée d'une ouverture sobre au niveau supérieur.

Les façades sont disposées à l'alignement, et ne sont agrémentées d'aucune modénature. Les toitures sont faiblement pentues. Dans sa forme première, ce type d'habitation rudimentaire a connu peu d'évolution dans l'usage des matériaux et reste très visibles au sein de ce tissu bâti.



Figure 5. Exemples à Puissalicon.

TISSU BATI DE L' ENCHATELLEMENT	Enjeux	Potentialités et orientations
	- Implantation du bâti en fonction du relief et du patrimoine. - Identité patrimoniale. - Diversité des formes urbaines. - Cohérence architecturale des ZAE et du tissu pavillonnaire.	- Contenir les villages au sommet et les densifier par une trame en continuité avec la forme historique. - Eviter les constructions dont la hauteur modifierait la silhouette ascendante vers le clocher, la tour ou le castrum. - Maintenir un glacis naturel ou agricole autour des villages historiques - Bannir l'urbanisation en pied de relief. - Préférer des extensions en rebord de plaine en travaillant sur la forme urbaine. - Proscrire l'urbanisation linéaire le long des routes à proximité des puechs. - Préserver les vues depuis les axes viaires principaux. - Préserver le caractère patrimonial du centre historique d'origine latine et médiévale en évitant l'intrusion de formes bâties contemporaines peu adaptées. - Garantir la pérennité des formes urbaines et bâties du tissu de faubourgs vigneron, qui participent à l'identité rurale et villageoise. - Maintenir une diversité d'aspect des constructions des quartiers pavillonnaires tout en veillant à ce que l'ensemble coexiste avec harmonie. - Engager une démarche de requalification du bâti des Zones d'Activité Economique et artisanale, autour d'une harmonie commune à l'ensemble des constructions actuelles et futures. - Définir une palette de couleur de façades et menuiseries sur l'ensemble des communes du territoire, en fonction du potentiel des quartiers, pour garantir une harmonie sur tout le territoire.

I2.2. Tissu bâti de la prospérité viticole

I2.2.1. « « Faubourg » »

Il se développe dès la fin du 19^{ème} siècle jusqu'au milieu des années 1900. Ce type de tissu est très présent autour du noyau ancien des villages et le long des principaux axes de communication avec les communes voisines. Habituellement, la présence de cours et petits jardins est plus récurrente dans ce tissu dès les premiers abords du cœur historique. À Magalas par exemple, il faut aborder les principales voies pour rencontrer cette typologie, puisque le bâti reste très dense dans ce secteur. La trame urbaine, constituée du réseau viaire, du parcellaire et du bâti, est davantage ouverte, des respirations sont aménagées dans ce tissu. Ces espaces extérieurs se retrouvent en fond de parcelle ou en cœur d'îlot, invisibles depuis l'espace public. Ce tissu abrite essentiellement un habitat individuel.

Nous y observons aussi la présence d'équipements communaux tels que les ateliers municipaux et terrains de sports. Enfin, nous y retrouvons les structures agricoles et industrielles tels que les cuves des caves viticoles, les garages et certains ateliers. Dans les premières extensions, les voies sont plus larges mais la circulation reste délicate du fait de nombreuses sorties de parcelles. Les routes sont également plus larges et appropriées à la circulation des véhicules au sein du tissu récent de lotissements pavillonnaires.



Figure 97. Tissu bâti éclectique au sein des faubourgs de Causses-et-Veyran



Figure 98. Exemple de disparité fonctionnelles et de discontinuité au sein du tissu de faubourg

12.2.2. Les caves et distillerie coopératives et particulières :

Au sein du territoire des Avant-Monts, 145 caves particulières ont pu être identifiées. 40% d'entre elles se situent à l'intérieur du tissu bâti historique des villages et participent directement à l'identité vigneronne des communes. Il s'agit du modèle traditionnel qui souffre parfois d'un manque d'accès et de stationnement et doit, pour effectuer certaines tâches, déborder sur l'extérieur le long de la voie. Nous notons que 35 % des caves particulières ont fait le choix de s'installer en extension du tissu bâti historique afin de réduire les nuisances sonores et olfactives sur le voisinage. Enfin, et 25 % s'implantent à l'écart des villages.

Dans ce cas alors, le choix des matériaux et des couleurs des bâtiment est souvent jugés disgracieux et impactent visuellement le paysage. Ils se confondent en effet, difficilement avec les éléments structurant le territoire.



Figure 99.Cave particulière intégrée au tissu bâti traditionnel à Neffies.



Figure 100. Cave particulière en extension du tissu bâti historique à Faugères.



Figure 101. Cave particulière à l'écart du tissu bâti historique à Thézan-Lès-Béziers.



Figure 131. Cave coopérative contemporaine à Gabian



Figure 132. Exemple à Murviel



Figure 133. Exemple à Causses-et-Veyran



Figure 134. Exemple à Pouzolles



Figure 135. Bâtiment d'activité traduisant l'époque à laquelle il se détache du logis (Magalas)



Figure 136. Exemple à Pouzolles

En ce qui concerne les caves coopératives, le territoire des Avant-Monts en recense 4 dont le siège se trouvent sur la commune (Faugères, Puimisson, Saint-Geniès-de-Fontedit et Murviel-Lès-Béziers) et 3 sites en activité mais fusionnées avec d'autres caves qui se trouvent en dehors du territoire intercommunal (Laurens, Roujan et Abeilhan).

Témoins d'une époque où la vie du territoire s'organisait autour d'une viticulture villageoise, les bâtiments originels des caves coopératives sont pris dans la tourmente d'une reconversion viticole et de la croissance urbaine. Aujourd'hui, le devenir de ces bâtiments fait l'objet de vifs débats. Les limites bâties sont anarchiques et ne suivent pas de développement cohérent. Les caves se développent le long des axes pénétrants et participent ainsi à la création de grands délaissés.

Les bâtiments sont parfois jugés comme inadaptés aux évolutions technologiques actuelles et devraient être remplacés pour produire de nouveaux vins. Leur localisation sur un terrain proche de l'ancien village peut aussi être un atout pour engager une opération immobilière. Le bâtiment imposant de la coopérative apparaît également comme le symbole d'une identité professionnelle ou locale et doit être préservé. Il s'agit d'une ressource pour un nouveau projet individuel ou collectif, parfois sans aucun rapport avec le vin. Conserver, aménager, transformer, détruire, désaffecter, réaffecter sont autant d'options pour ces bâtiments particuliers.

Dans le prolongement des évolutions antérieures, les coopératives ont conservé le bâtiment initial comme espace central dans lequel se réalisent les opérations de collecte du raisin, de vinification, de

stockage, d'administration et de vente. Certaines ont pu être aménagées et étendues par adjonction de cuves externes, de construction de bâtiments annexes destinés à une fonction technique ou commerciale. Ces aménagements permettent de conserver une forme regroupée. Ils sont plutôt le fait de coopératives de taille modeste et de construction relativement récente, mais concerne aussi des coopératives plus importantes. Dans d'autres coopératives cette évolution s'organise de manière plus éclatée, avec la construction à différentes époques de bâtiments disposés autour d'une place centrale. La cave initiale n'est alors plus qu'un élément au sein d'un archipel de bâtiments sur un même site. La cave peut continuer à abriter une partie des opérations de collecte et vinification, mais elle se retrouve finalement cantonnée à des activités d'administration, de vente ou de stockage, voire le logement d'un salarié. Nous constatons alors deux évolutions possibles :

- Soit l'agrégation de bâtiments conduit à marginaliser le corps d'origine, qui devient incommode et sera entretenu à minima.
- Soit ce bâtiment est partiellement restauré, mis en valeur en conservant une dimension symbolique identitaire et en maintenant notamment un fronton coloré au-dessus du caveau dans un ensemble de bâtiments techniques récents.



Figure 137. Cave coopérative de vinification à Laurens (aujourd'hui rattachée à la cave Les crus Faugères – Mas Olivier)



Figure 102. Cave coopérative de distillation à Murviel-Lès-Béziers.

La commune de Pouzolles recense une distillerie coopérative dont la principale activité réside dans la distillation des marcs, vins et lies provenant de la récolte de tous ses adhérents. À partir de 1964, la circonscription territoriale de cette entreprise va voir s'agrandir son activité avec l'association de plusieurs autres caves coopératives dont celle d'Adissan, Gabian et Neffiès. L'intérêt de la distillerie est jugé vital pour les vignerons de Pouzolles. Les sous-produits de la vigne et du vin, marcs et lies sont traités et éliminés par la distillerie. Les eaux usées des caves particulières sont évaporées dans les bassins de la distillerie. L'eau de lavage des machines à vendanger est évacuée dans ces mêmes bassins. Source de désagrément olfactif et considérée comme verrue paysagère pour les uns, la distillerie de Pouzolles est un outil indispensable de dépollution de nos vignerons.



Figure 103. Distillerie coopérative de Pouzolles.

Suivre le devenir des bâtiments anciens des coopératives révèle donc une diversité de trajectoires et d'usages possibles. Faire le choix de les maintenir en l'état, de les restaurer, de les transformer ou les démolir, semblent difficile car les contraintes et opportunités locales varient selon leurs caractéristiques architecturales et leur localisation dans les dynamiques d'urbanisation et de reconversion du vignoble. Plusieurs arguments sont avancés afin de défendre la valeur patrimoniale de ces caves coopératives :

- L'élévation imposante du bâtiment et ses caractéristiques esthétiques ou architecturales (murs en pierre, frises, frontons)
- L'évocation d'une activité viticole même si elle est devenue marginale localement

- La référence à la coopérative comme manière de produire, vendre et vivre ensemble à l'échelle d'un village
- Le souvenir d'une tranche de l'histoire locale, associée à des récits qui ont marqué la vie publique et quotidienne du territoire.



Figure 104. Cave coopérative de Puimisson.

12.2.3. Grands domaines viticoles ou caveaux oenotouristiques

Au sein du territoire des Avant-Monts, les grands domaines viticoles ou « châteaux » participent à la définition de l'œnotourisme et à la valorisation et à la connaissance des paysages viticoles. Ils proposent notamment la vente de vin au domaine ou au caveau mais également de l'hébergement, de la restauration, l'accueil de groupes, des séminaires et des visites.

Même si l'implantation de ces grands domaines viticoles se fait en discontinuité du tissu historique, nous observons qu'ils conservent leur caractère architectural traditionnel. Ce soin particulier veille à minimiser leur impact visuel sur la plaine viticole.



Figure 105. Domaine Saint Martin des Champs à proximité de Murviel-Lès-Béziers.



Figure 135. Domaine de Saint Martin des Champs



Figure 136. Exemple de cave en architecture contemporaine à Fos

12.2.4. Les châteaux pinardiers

Un château pinardier désigne un château construit ou transformé à la fin du XIX^{ème} siècle autour d'un domaine viticole de la plaine biterroise. Caractérisés par de vastes dimensions, des mélanges de styles architecturaux et des parcs soignés, ces châteaux sont érigés par des familles ayant fait fortune dans l'or rouge (culture viticole ayant échappé à la crise du Phylloxera en 1860). A des fins ostentatoires, les propriétaires font construire des tours aux dimensions démesurées et des pigeonniers, ils remplacent les tuiles en terre par des tuiles en ardoise. Les jardins sont plantés de cèdres et de palmiers. Spécifiques à la région, ces châteaux vigneron, aujourd'hui encore propriétés privées, témoignent d'un pan fondamental de l'histoire de la viticulture languedocienne.

Nous distinguons au sein du territoire des Avant-Monts plusieurs châteaux pinardiers, comme par exemple :

- Le château de Grézan à Laurens.
- Le château de Mus à Murviel-Lès-Béziers.
- Le château Saint Pierre de Serjac à Puissalicon.
- Le château Saint Marthe à Roujan.



Le château de Grézan à Laurens.



Le château de Mus à Murviel-Lès-Béziers.



Le château Saint Pierre de Serjac à Puissalicon.



Le château Saint Marthe à Roujan.



Château de Ciffre à Autignac



Entrée et chapelle du château de Mus à Murviel-lès-Béziers



Entrée et allée menant au château Saint Pierre de Serjac à Puissalicon

12.2.5. Déclinaisons de maisons vigneronnes

Dans ce tissu bâti, en dehors des constructions à vocation agricole exclusive, nous constatons la présence de trois formes d'habiter distinctes et évolutives dans le temps.

L'évolution historique va dans le sens d'une dissociation progressive entre le logis et les espaces d'activités.

- La maison paysanne est un habitat simple avec local commercial ou remise au rez-de-chaussée dotées de pièces habitées aux premiers étages, complété ou non d'un grenier au dernier niveau avec des façades généralement sobres architecturalement et à l'alignement sur l'espace public. Le rez-de-chaussée est composé d'une large porte cintrée, tandis que les travées du niveau supérieure sont étroites.



Figure 106. Maisons vigneronnes des faubourgs de Murviel-Lès-Béziers.

- L'immeuble bourgeois, où l'ensemble des niveaux sont généralement habités, le dernier sert de grenier. Ce bâtiment se dote d'une façade à l'alignement sur rue, généralement plus ouvragées que l'habitat simple avec des modénatures travaillées telles que des balcons en fer forgé, et des gouttières en céramique. Un petit jardin peut être aménagé latéralement à la construction fermée par une enceinte. Au fur et à mesure, des matériaux variés seront utilisés en remplacement, pas nécessairement en accord avec les codes traditionnels. En effet, les portails en bois pourront être remplacés par des portails en pvc, et les gouttières

typiques en céramiques vertes laisseront place à des équipements en aluminium.



Figure 107. Exemple de gouttière en céramique.



Figure 108. Faubourg viticole à Roujan.

- La maison de maître, réservée aux familles aisées de vigneron, où la remise est détachée de l'habitation voire inexistante sur la parcelle. Il s'agit de maisons cossues, à l'architecture raffinée, isolées sur une parcelle arborée, alignées ou en retrait de l'espace public. Ces maisons sont moins récurrentes que le bâti vigneron. De larges pilles surmontées de vasques encadrant un imposant portail en fer forgé, jouent le rôle de démarcation des parcs arborés de ces maisons particulières. Nous pouvons ce type de maisons vigneronnes en entrées de ville.



Figure 109. Exemple de maison de maître à Autignac.

TISSU BÂTI DE LA PROSPERITE VITICOLE	Enjeux	Potentialités et orientations
	- Implantation du bâti en fonction du relief et du patrimoine. - Identité patrimoniale. - Diversité des formes urbaines. - Cohérence architecturale des ZAE et du tissu pavillonnaire.	- Contenir les villages au sommet et les densifier par une trame en continuité avec la forme historique. - Eviter les constructions dont la hauteur modifierait la silhouette ascendante vers le clocher, la tour ou le castrum. - Maintenir un glacis naturel ou agricole autour des villages historiques - Bannir l'urbanisation en pied de relief. - Préférer des extensions en rebord de plaine en travaillant sur la forme urbaine. - Proscrire l'urbanisation linéaire le long des routes à proximité des puechs. - Préserver les vues depuis les axes viaires principaux. - Préserver le caractère patrimonial du centre historique d'origine latine et médiévale en évitant l'intrusion de formes bâties contemporaines peu adaptées. - Garantir la pérennité des formes urbaines et bâties du tissu de faubourgs vigneron, qui participent à l'identité rurale et villageoise. - Maintenir une diversité d'aspect des constructions des quartiers pavillonnaires tout en veillant à ce que l'ensemble coexiste avec harmonie. - Engager une démarche de requalification du bâti des Zones d'Activité Economique et artisanale, autour d'une harmonie commune à l'ensemble des constructions actuelles et futures. - Définir une palette de couleur de façades et menuiseries sur l'ensemble des communes du

		territoire, en fonction du potentiel des quartiers, pour garantir une harmonie sur tout le territoire.
--	--	--

12.3. Le tissu bâti du développement économique

12.3.1. Le tissu économique et artisanal

Ce tissu particulier est principalement concentré à l'entrée est du village le long des routes départementales. Les zones d'activités économiques ont connu différentes phases d'expansion. Le résultat de ces extensions successives est non seulement saisissant mais impact directement le paysage (visuel, sonore) : le parc s'est complété au fur et à mesure des besoins. Le bâti reste éclectique dans le choix des volumes, des matériaux et des couleurs. Nous pouvons d'ailleurs faire un parallèle entre les extensions du tissu économique et celle de l'habitat pavillonnaire. Le bâti d'activité présente souvent un faciès dissonant. L'ensemble forme un espace peu harmonieux et chaleureux et dégrade fortement l'image de l'artisanat local. L'organisation du bâti n'est pas adaptée à la parcelle, les espaces de stockage et entreposage peu esthétiques sont implantés aux endroits les plus visibles, notamment le long des routes départementales d'entrées de ville. Le traitement des limites est tout aussi éclectique (murs enduits aux variations de teintes, grillages divers, paires vues plastiques disgracieux, haies partielles et peu foisonnantes).



Figure 110. Zone d'activité économique Magalas l'Audacieuse.



Figure 111 : Zone d'activités économique de Laurens – Source : Google Earth

Un schéma de requalification des ZAE a été élaboré par la CCAM. Il vise à améliorer leur qualité paysagère : cheminements, plantations...

SYNTHESE DES ENJEUX

	Enjeux	Potentialités et orientations
TISSU BATI DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	- Implantation du bâti en fonction du relief et du patrimoine. - Identité patrimoniale. - Diversité des formes urbaines. - Cohérence architecturale des ZAE et du tissu pavillonnaire.	- Contenir les villages au sommet et les densifier par une trame en continuité avec la forme historique. - Eviter les constructions dont la hauteur modifierait la silhouette ascendante vers le clocher, la tour ou le castrum. - Maintenir un glacis naturel ou agricole autour des villages historiques - Bannir l'urbanisation en pied de relief. - Préférer des extensions en rebord de plaine en travaillant sur la forme urbaine. - Proscrire l'urbanisation linéaire le long des routes à proximité des puech. - Préserver les vues depuis les axes viaires principaux. - Préserver le caractère patrimonial du centre historique d'origine latine et médiévale en évitant l'intrusion de formes bâties contemporaines peu adaptées. - Garantir la pérennité des formes urbaines et bâties du tissu de faubourgs vigneron, qui participent à l'identité rurale et villageoise. - Maintenir une diversité d'aspect des constructions des quartiers pavillonnaires tout en veillant à ce que l'ensemble coexiste avec harmonie. - Engager une démarche de requalification du bâti des Zones d'Activité Economique et artisanale, autour d'une harmonie commune à l'ensemble des constructions actuelles et futures. - Définir une palette de couleur de façades et menuiseries sur l'ensemble des communes du territoire, en fonction du potentiel des quartiers, pour garantir une harmonie sur tout le territoire.

12.3.2. Le tissu pavillonnaire

Actuellement l'augmentation de la taille des engins nécessaire à production de vins et les contraintes associées à des riverains non exploitants poussent les viticulteurs à construire de nouveaux bâtiments plus éloignés des tissus bâtis. Cette urbanisation nouvelle comporte des risques tels que les enjeux de mitages par rapport à la préservation des paysages viticoles jusque-là dépourvus de constructions (exceptées les écarts, mazets et cabareilles).

Le tissu pavillonnaire se développe alors à partir des années 1970 et plus particulièrement dès les années 1980, avec la réalisation de lotissements. Nous recensons trois types d'habitat pavillonnaire :

- L'individuel pur, composé essentiellement des maisons 4 façades ou de maisons jumelées. Les parcelles ont une superficie globalement comprise entre 300 et 700 m², de forme régulière. L'emprise au sol des constructions est relativement importante du fait du volume généralisé des constructions à R+0.



Figure 112. Habitat individuel pur à Fouzilhon.

- L'individuel groupé, composé essentiellement des maisons 2 façades. Les parcelles et les jardins sont de moindre superficie.



Figure 113. Habitat individuel groupé à Murviel-Lès-Béziers

- Le diffus où la maison en 4 façades est établie au sein de propriétés à l'écart des zones urbaines denses. Les parcelles ont une superficie d'au moins 1 500 m², et plus généralement des tailles supérieures à 2 500.



Figure 114. Maison individuelle 4 façades à Magalas.

Cette dernière forme pavillonnaire manque de cohérence. Elle présente notamment l'inconvénient d'être consommatrice de foncier. L'habitat diffus laisse de larges espaces vides résiduels (dents creuses), tendant à éloigner lieux de vie et lieux d'activités. Ces dents creuses mitent également les paysages naturels et agricoles du territoire.

I3. L'architecture ouvragée

I3.1. Enduits et éléments décoratifs

Les éléments de décors peints peuvent être variés : frises, filets, encadrement de baies, cadrans solaires...). Ils peuvent également être en relief ou sculptés.



Exemple à Roujan



Exemple à Autignac

Ci-dessous dans le tissu patrimonial du cœur de Fouzilhon :



Décors peints à Fouzilhon

Ci-contre, un exemple d'utilisation d'enduit à la chaux. Les couleurs utilisées laissent penser à la présence de briques et de pierres calcaires d'angle (trompe l'œil).



Exemple à Laurens

Ci-dessous un exemple de soubassement en relief imitant l'utilisation de la pierre de taille.



Exemple à Saint-Nazaire-de-Ladarez

Dans les secteurs patrimoniaux on peut retrouver une architecture dite à pans de bois comme ci-contre à Causses-et-Veyran.

Cette utilisation reste cependant anecdotique sur le territoire des Avant-Monts.



Architecture à pans de bois à Causses-et-Veyran

Les pièces métalliques ont un usage fonctionnel mais également décoratif. Ils sont de plusieurs types : grilles, pentures, garde-corps de balcon...



Exemple à Gabian



Exemple de ferronneries à Abeilhan

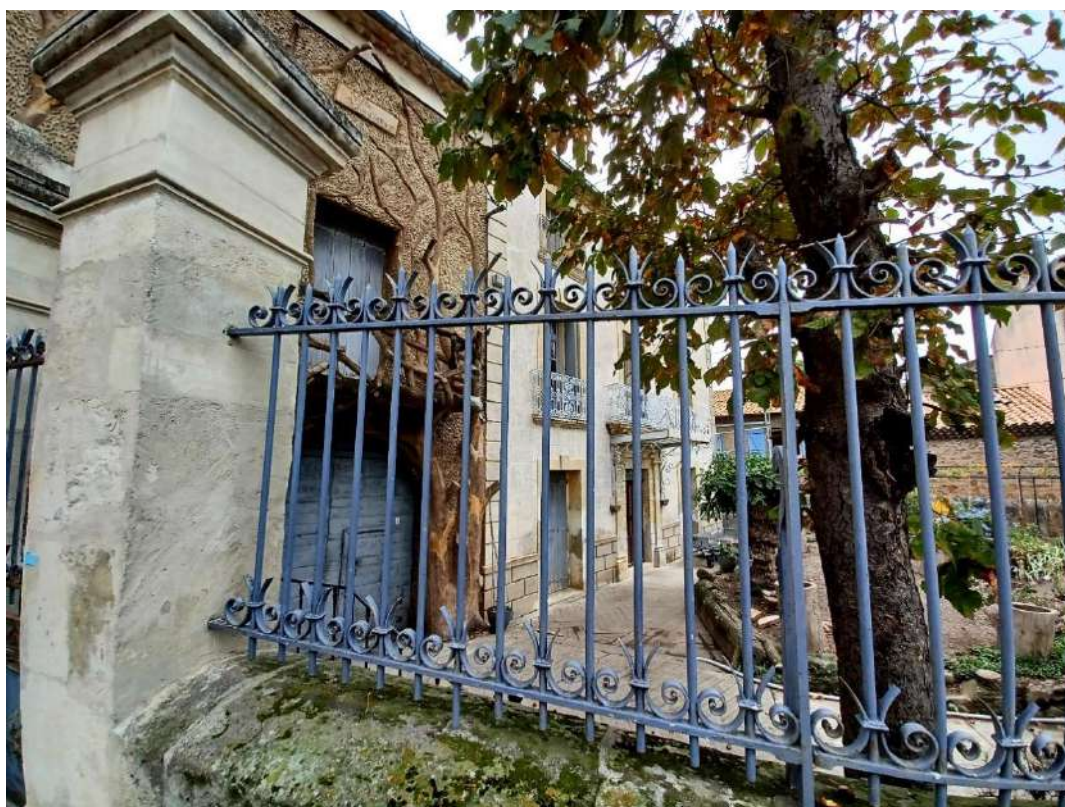


Ferronneries à Abeilhan



Exemple à Autignac

Le faux bois ciment peut également être utilisé. Il s'agit d'une forme d'art employée entre la fin du XIX^{ème} siècle et le second quart du XX^{ème} siècle. Un bel exemple d'utilisation se trouve à la villa Thérèse-Rose à Neffiès. Il a été décrit, entre autre, par les travaux du CREDD de Vailhan.



Exemple à la Villa Thérèse-Rose à Neffiès

Certains éléments décoratifs peuvent être disposés en toiture, comme l'illustrent les photographies ci-dessous. On parlera d'épi de faitage ou poinçon. Dans certains cas, l'épi de faitage est terre cuite émaillée.



Exemple à Autignac



Exemple à Laurens

13.2. Ouvertures

Les ouvertures sont souvent soulignées par des encadrements en pierre de taille ou en enduit peint à la chaux (badiglion).

On retrouve exceptionnellement des ouvertures de style renaissance, avec meneaux, croisillons et volets intérieurs.



Exemple à Magalas



Exemple à Faugères



Exemple à Murviel-lès-Béziers

La porte d'entrée principale peut être surmontée d'une imposte vitrée permettant de laisser entrer la lumière dans l'entrée.



Exemple à Causses-et-Veyran



Exemple à Saint-Geniès-de-Fontedit

Les arcs aux dessus des ouvertures peuvent être droit, plein-cintre, brisé ou en anse de panier.



Ouverture plein-cintre en pierre avec clé de voute à Thézan-lès-Béziers



Ouverture en arc brisé à Magalas



Lindeau droit à gauche et arc plein-cintre à droite à Gabian



Exemple de lindeau droit (plate bande) en pierre à Roquessels

Au-dessus des ouvertures, on retrouve ponctuellement des avancées dont les matériaux sont variables, dont l'usage est de limiter la dégradation des volets et autres ouvertures. Cette particularité architecturale est illustrée ci-contre.



Exemple à Caussiniojols

Parmi les ouvertures, on retrouve également des oculi. Leurs usages sont variés : permettre une entrée de lumière dans un cellier ou grenier, ils peuvent se retrouver à plusieurs étages au niveau d'un escalier par exemple...

On les retrouve aussi bien dans des secteurs où l'enduit est dominant que dans les secteurs de montagne (pierre dominante).



Exemple à Magalas



Exemple à Aigues-Vives (Cabrerolles) – gauche de la photo



Exemple à Murviel-lès-Béziers

Le comble se développe pour abriter le grenier et le pailler (fenil) où on stocke la paille et le fourrage. De petites ouvertures donnent sur la voie. Il peut s'agir d'oculi mais également d'ouvertures plus importantes en fonction des besoins. Des pierres en excroissance sur l'extérieur de la façade permettaient de placer des planches et de faciliter la montée de la paille ou autres matériaux stockés. C'est au niveau de cette ouverture que l'on retrouvait généralement une poulie.



Exemple à Magalas

I3.3. Avancée de toit

Certaines avancées de toit permettent la couverture de l'entrée comme l'illustre la photographie ci-dessous. Autrefois cet espace pouvait être utilisé par exemple pour sécher des récoltes.



Exemple à Murviel-lès-Béziers



Exemple à Puissalicon



Exemple à Soumartre (Faugères)

13.4. Niche votive

Une niche architecturale est un enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'une paroi pour abriter un objet. Sur le territoire des Avant-Monts, les niches votives accueillent des statuette religieuses. Elles sont particulièrement nombreuses sur ce territoire.



Exemple à Murviel-lès-Béziers



Exemple à Magalas



Exemple à Puissalicon



Exemple à Gabian



Exemple de niche votive d'angle à Abeilhan



Exemple à Laurens

Dans certains cas, les niches votives peuvent être disposées en excroissance de la façade comme sur l'illustration ci-dessous. Cette disposition accentue le volume et l'emprise sur la voie.



Exemple à Pailhès

13.5. Escaliers extérieurs et perrons

Les escaliers extérieurs et perrons permettent d'accéder directement, depuis l'extérieur, au logement situé au premier étage. Au rez-de-chaussée se trouve alors la cave, le cellier, la bergerie et/ou une réserve d'eau.



Escalier extérieur et perron à Caussiniojols



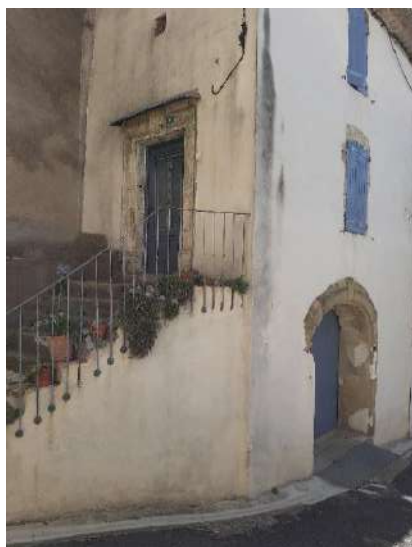
Exemple d'escalier extérieur à Autignac



Exemple à Lenthéric (Cabrerolles)



Exemple à La Liquière (Cabrerolles)



Exemple à Margon



Exemple à Puissalicon

Les entrées peuvent dans certains cas être surmontées d'une marquise comme dans l'exemple ci-contre.



Exemple à La Caumette (Faugères)

13.6. Génoises et chéneaux

Le débord de toiture permet d'éloigner l'écoulement des eaux pluviales de la façade du bâti. Dans ce secteur du biterrois, il est majoritairement formé de génoises de deux à quatre rangs. On pourra également observer des lits de carreaux en terre cuite.



Exemple à Vailhan



Exemple à Paders (Montesquieu)

Les gouttières et descentes peuvent être en zinc ou en terre cuite vernissée.



Exemple à Roquessels



Exemple à Autignac



Exemple à Murviel-lès-Béziers

La partie inférieure d'une descente d'eaux pluviales (dauphin) peut également se trouver en terre cuite vernissée comme sur l'exemple ci-dessous :



Exemple à Puimisson

13.7. Souche de cheminée

La souche contient le conduit de fumée. Elle est ouvragée en maçonnerie et généralement couverte d'un chapeau en tuiles canal. On trouve également des tuiles plates pour recouvrir la souche.



Exemple à Pouzolles



Exemple à Thézan-lès-Béziers

14. Éléments ayant une incidence sur l'architecture locale

Les principaux éléments ayant une incidence sur la qualité architecturale des centre-bourgs sont les ventilateurs de climatiseur, paraboles et lignes téléphoniques. Toutes les communes du territoire des Avant-Monts sont concernées par ce phénomène.



Exemple à Abeilhan à Abeilhan



Exemple à Abeilhan



Exemple à Causses-et-Veyran



Exemple à Fos



Exemple à Magalas

La modification des ouvertures peut également laisser des traces et nuire à la qualité architecturale globale.



Modification des ouvertures à Laurens



Exemple à Thézan-lès-Béziers



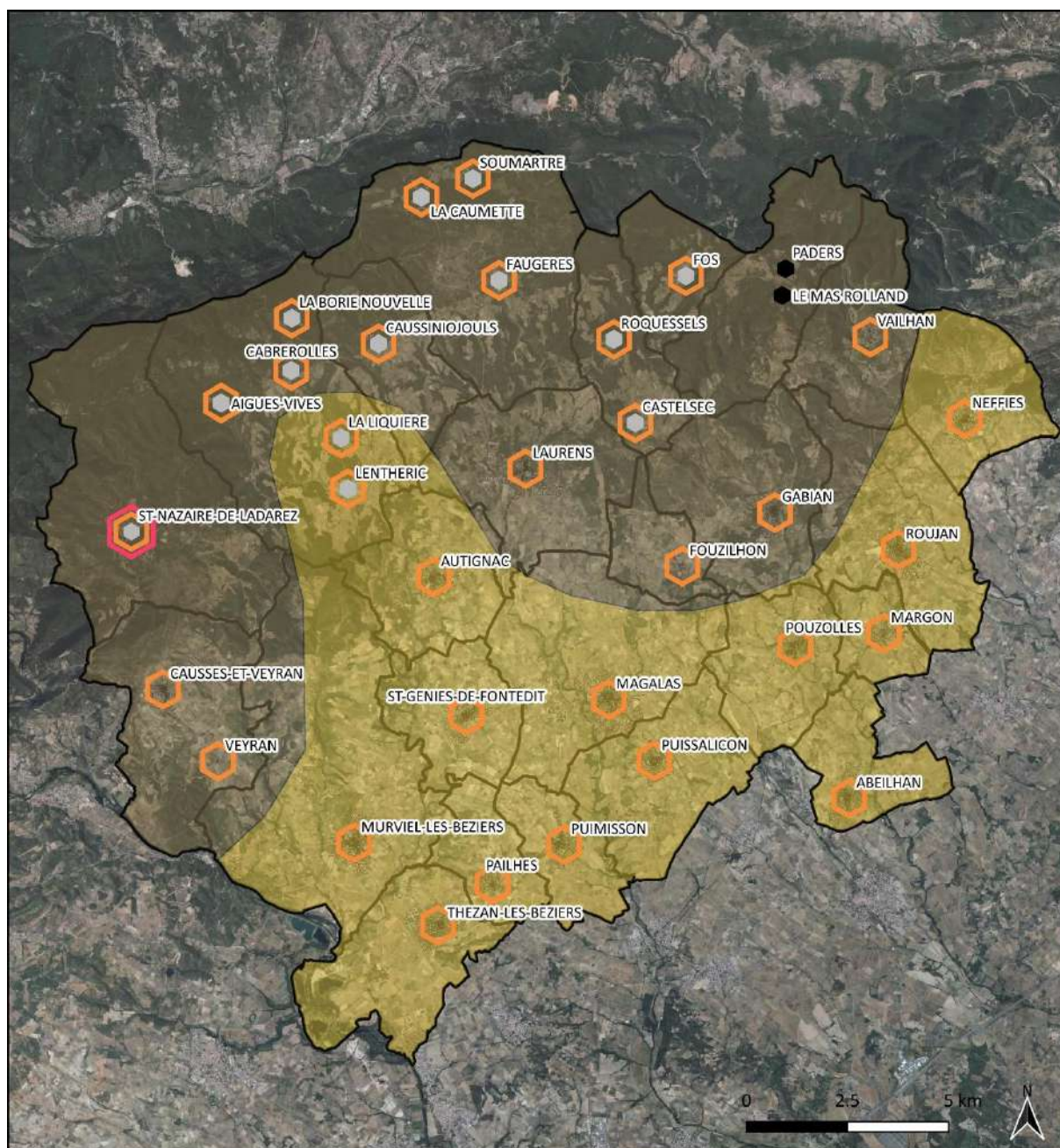
Exemple à Magalas

Certains choix architecturaux récents peuvent également impacter la qualité architecturale patrimoniale.



Exemple à Puimisson

15. Les matériaux utilisés, une résultante de la géologie



MATERIAUX EN FACADE

LEGENDE :

Matériaux majoritaires en façade

-  Calcaire
-  Calcaire et schiste
-  Calcaire et schiste (particularité marbre)
-  Basalte (volcanique)

Finitions majoritaires dans le centre-ancien

-  Enduit
-  Pierre

SOURCE DE LA DONNEE :

Géoportail

REALISEE PAR :

BE BONNET

DATE DE REALISATION :

Mars 2022

15.1. L'enduit prédominant dans la plaine viticole

Le calcaire domine les matériaux de façades sur la quasi-totalité de la plaine viticole. Les pierres peuvent être taillées ou agencées en « tout venant ». Les **enduits dominent malgré tout** et la pierre s'observera sur le bâti le plus ancien voire sur une partie seulement de l'ouvrage. Alors que le logis est enduit, les annexes agricoles ou artisanales pourront être en pierre apparente. Les murets de séparation (jardins, clôtures) permettent également d'observer l'agencement des matériaux.

Certaines façades combinent pierre de taille et « tout venant », comme sur l'illustration ci-contre. La pierre de taille est utilisée pour l'encadrement et le tout venant en façade est destiné à être enduit.

Ci-dessous, la détérioration de l'enduit laisse apparaître des pierres d'angles taillées en calcaire.



Exemple de façade enduite à Puissalicon



Exemple d'encadrement en pierre de taille à Autignac

D'autres façades ne sont pas destinées à être enduites comme dans l'exemple ci-contre à Puimisson où les calcaires sont taillés et niveau de l'encadrement mais pas seulement.

Ci-dessous autre exemple de bâti ancien non enduit dans le centre de Magalas.



Exemple de pierre apparente sur du bâti ancien à Magalas



Exemple de façade en pierre apparente à Puimisson

Si le calcaire est dominant sur une grande majorité des communes on notera des spécificités géographiques locales que l'on peut observer sur du bâti ancien ou des annexes (bâti non enduit).

Les communes de l'extrémité Sud-Ouest du territoire intercommunal sont proches de la vallée de l'Orb. On retrouve ainsi des matériaux d'alluvions récentes de vallée : galets roulés (lisses) qui se mélangent à des matériaux plus poreux comme le calcaire (photo ci-contre). Les façades sont très largement enduites et les matériaux se retrouvent dans les secteurs les plus patrimoniaux (enceintes fortifiées, soubassement de maisons vigneronnes, murs de jardins).



Exemple de façade en galets roulés à Thézan-lès-Béziers

Dans la plaine viticole on observe également l'utilisation ponctuelle du grès, voire de la brique.



Mélange de calcaire et grès à Magalas



Grès rose taillé sur la façade de l'église de Neffiès



Exemple d'utilisation de la brique au niveau d'une ouverture à Causses-et-Veyran

A La Liquière et Lenthéric, sur la commune de Cabrerolles, le schiste se mêle au calcaire, mais la prédominance des enduits en limite l'observation. L'illustration ci-contre illustre le phénomène à Lenthéric.



Exemple de façade en schiste enduite à Lenthéric

Les enduits sont clairs à l'image de la pierre calcaire dominante. On parlera de sables orangés et sables neutres clairs. Le document ci-dessous réalisé par le CAUE 34 pour le compte de la CC Sud-Hérault peut s'appliquer au secteur de la plaine viticole des Avant-Monts.



Extrait « Couleurs et Patrimoine » - CC Sud-Hérault

L'enduit au mortier de chaux est composé de chaux, de sable local et d'eau. Il a une triple fonction d'imperméabilisation, d'uniformisation des parois et de finition esthétique. Il peut être coloré avec des pigments naturels, le plus souvent minéraux, trouvés dans la région.

Le badigeon à la chaux est une peinture fluide qui permet de protéger et de colorer l'enduit. Il peut être également décoratif (bandeau, encadrement). Le badigeon ne tient pas sur l'enduit au mortier de ciment et sur les peintures.

Ci-dessous quelques exemples de façades enduites dans la plaine des Avant-Monts :



Exemple à Murviel-lès-Béziers



Exemple à Margon



Exemple à Magalas



Exemple à Saint-Geniès-de-Fontedit

15.2. La pierre apparente au pied des massifs

A l'approche des Monts qui marquent la frontière naturelle entre la plaine viticole biterroise et la vallée de l'Orb, les communes de Causses-et-Veyran, Laurens, Fouzilhon, Gabian et Vailhan ont la particularité de présenter majoritairement des pierres en façades. Le calcaire reste cependant le matériau majoritaire.

Ci-dessous 2 exemples à Gabian. Sur la photo de gauche apparaît le mur d'enceinte médiéval de la commune contre laquelle le bâti s'est accolé. Sur la photo de droite on note la présence de grès rose et ocre qui se mêle au calcaire dominant.



Exemples à Gabian



Le calcaire est particulièrement clair sur le secteur de Causses-et-Veyran. A droite, sur le hameau de Veyran, la façade de l'ancien prieuré est particulièrement claire.



Exemple à Causses-et-Veyran



Exemple à Veyran

15.3. Les Monts et leurs diversité géologique

Sur le secteur des Monts c'est la pierre apparente qui domine en façade. On la retrouve dans la très grande majorité du bâti du centre historique des villages. La géologie influence cependant les matériaux présents.

15.3.1. Le schiste

Les viticulteurs du Nord du territoire intercommunal s'appuie sur les appellations Faugères et Saint-Chinian pour valoriser leurs vins. Ces vins se déploient sur un terroir schisteux qui fait écho aux matériaux que l'on retrouve en façade dans le bâti vernaculaire.

Ci-contre, exemple de four traditionnel et logis en schiste proche de l'ensemble château-église, au cœur du centre-historique de Fos.

Exemple d'agencement en pierre sèche à Caussiniojols :



Exemple à Fos

Le schiste en lamelles se prête particulièrement à la construction de voutes, comme l'illustrent les photographies ci-dessous :



Exemple à Roquessels



Exemple à Faugères

Si le schiste est largement utilisé dans ce secteur il n'est pas dominant et souvent associés à la pierre calcaire. Ci-dessous à Faugères, la pierre calcaire a notamment servi à consolider l'ouverture à usage agricole.



Exemple à Faugères



Exemple à Soumartre

A la différence de la pierre calcaire, la couleur grisâtre du schiste assombrit les couleurs en façades.

15.3.2. Le marbre

La commune de Saint-Nazaire-de-Ladarez possède une particularité géologique. Une carrière de marbre rose se trouvait sur la commune : celle-ci atteint son apogée entre 1964 et 1972 avec 29 ouvriers. A ce jour la carrière n'est pas exploitée. Si le schiste reste dominant en façade, on retrouve des blocs de marbres au niveau des encadrements et des angles des façades.



Schiste dominant et blocs de marbre rose au niveau des encadrements

15.3.3. La pierre volcanique

Une poche basaltique concerne l'extrémité Nord-Ouest du territoire intercommunal et couvre majoritairement 2 tissus bâtis : Paders et le Mas Rolland (sur la commune de Montesquieu).

Ces roches sont issues du complexe volcanique d'Agde qui forme un axe Nord-Sud dans le département de l'Hérault (entre Le Caylar et Agde, via Lodève, Clermont-l'Hérault et Pézenas). Cette pierre assombrie fortement les façades comme l'illustrent les photographies ci-dessous :



Exemple au Mas Rolland



Exemple à Paders

On pourra ponctuellement retrouver du basalte sur la commune de Vailhan mais celui-ci reste anecdotique. Il ne constitue pas le matériau majoritaire sur cette commune.



Exemple à Vailhan

15.4. En toiture, la tuile canal rouge omniprésente

Que ce soit au Nord ou au Sud du territoire, quel-que-soient les enduits ou matériaux dominants en façade, **la tuile canal rouge est omniprésente** sur le territoire intercommunal. Il s'agit de terre cuite à 1 000 °C que l'on retrouve dans tout le Languedoc. Ci-dessous quelques exemples depuis des points hauts :



Murviel-lès-Béziers depuis la place Georges Clémenceau



Roquessels depuis le site castral

Quelques sites patrimoniaux font cependant office d'exceptions concernant les matériaux utilisés en toiture.

Dans les 2 cas ci-dessous il s'agit de **tuiles vernissées vertes** que l'on retrouve également au niveau de chéneaux ou tuyaux de descente de certaines communes du Sud du territoire (voir partie précédente sur l'architecture ouvragée). Les 2 toitures concernées sont illustrées ci-dessous :



Toiture des tours du château de Laurens (actuelle Mairie)



Clocher de l'église de Saint-Geniès-de-Fontedit

On retrouve quelques utilisations spécifiques de l'ardoise, comme illustré ci-dessous et ci-contre sur les châteaux de Margon et Pouzolles :



Toiture du château de Margon



Toiture des tours du château de Pou

L'ardoise se retrouve également sur certains bâtiments civils comme les mairies de style 1900 :



Exemple à Puissalicon